



**Le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les  
conflits sévères de séparation**

**par Ann-Sophie Tremblay**

**Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'un  
programme en extension de l'Université du Québec en Outaouais en vue de  
l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A) en travail social**

Québec, Canada

© Ann-Sophie Tremblay, 2024

## RÉSUMÉ

La problématique des conflits sévères de séparation est grandissante en protection de la jeunesse. Cette forme de mauvais traitements psychologiques au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) atteint de plus en plus de familles, en plus d'engendrer de nombreux défis pour les intervenants psychosociaux (Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, 2017). En effet, il n'existe pas de manière claire et précise d'intervenir lorsqu'il est question des conflits sévères de séparation, ce qui amène les intervenants psychosociaux à expérimenter différentes façons de faire.

Dans le cadre de ce mémoire, le but général de la recherche était de documenter le point de vue des intervenants psychosociaux œuvrant en contexte de protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation. Plus spécifiquement, trois objectifs étaient poursuivis : (a) définir les conflits sévères de séparation selon la vision des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse, (b) recueillir le point de vue de ces intervenants quant aux facteurs facilitant ou entravant l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation et, finalement, (c) identifier les stratégies que ces intervenants jugent efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.

Afin d'atteindre ces objectifs, une étude qualitative de type exploratoire-descriptive a permis de recueillir le point de vue de huit intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse au secteur de l'application des mesures. Ces intervenants se sont portés volontaires afin de participer à une entrevue semi-dirigée visant à partager leur point de vue sur les conflits sévères de séparation. Pour ce faire, ils ont d'abord rempli un questionnaire sociodémographique, pour ensuite participer à l'entrevue d'une durée moyenne de 60 minutes. S'inscrivant dans une approche systémique, l'étude a permis d'aborder les conflits sévères de séparation et les pratiques des intervenants en tenant compte de l'ensemble du système familial (Cyr et al., 2021; Marc et Picard, 2000).

Les résultats de ce mémoire soulignent que le concept de conflits sévères de séparation demeure flou, bien que ce motif de signalement soit de plus en plus présent en contexte de protection de la jeunesse. Ce résultat concorde avec les constats de Godbout et al. (2018). De plus, les intervenants psychosociaux estiment que le meilleur intérêt de l'enfant doit demeurer une préoccupation centrale en lien avec cette problématique, surtout en contexte de protection de la jeunesse. Ils soulignent également que certaines stratégies ne doivent pas être utilisées dans ce contexte particulier, notamment le fait de prendre un parti au sein du conflit. Certains facteurs qui facilitent ou entravent l'intervention ont également été identifiés par les intervenants. Ces facteurs concernent à la fois les caractéristiques de l'enfant, de ses parents, de l'entourage de la famille, de l'intervenant, de l'organisation ou encore du contexte légal. De façon générale, les intervenants possèdent peu de repères pouvant les aider et les soutenir sur le plan clinique lorsqu'ils sont confrontés à des conflits sévères de séparation. Bien qu'ils s'appuient sur le soutien offert par les spécialistes en activités cliniques et, dans certains cas, leur chef de service, il demeure qu'au plan clinique, peu de documentation est offerte et que le besoin de formation est flagrant. Ainsi, les intervenants interrogés se sentent parfois insuffisamment outillés lorsqu'ils doivent apporter leur aide aux familles touchées par la problématique, alors que les signalements pour ce motif

sont de plus en plus nombreux. Les intervenants déplorent d'être peu soutenus, tant sur le plan clinique que par leur organisation. Dans un autre ordre d'idée, il est soulevé que certaines approches sont utiles dans ce contexte d'intervention particulier, telles que l'approche de médiation, l'approche centrée sur les solutions et l'approche systémique. Le soutien clinique des spécialistes en activités cliniques, bien que parfois limité, permet aussi d'alléger le fardeau vécu chez les intervenants.

Ce mémoire présente plusieurs forces qu'il importe de soulever. D'abord, il permet de donner une voix à des intervenants psychosociaux œuvrant en région éloignée, un milieu qui se caractérise par une précarité plus grande chez les familles, qui sont, par conséquent, plus susceptibles de recevoir des services de la protection de la jeunesse (Esposito et al., 2023). De plus, l'étude permet de documenter le point de vue des personnes qui interviennent quotidiennement dans ce contexte particulier, en mettant en lumière les défis qu'elles rencontrent. Malgré tout, ce mémoire présente certaines limites. Étant donné que la collecte de données a été réalisée en temps de pandémie, les propos des participants ont pu être teintés par ce contexte. En effet, les intervenants psychosociaux vivaient alors certaines contraintes dans leur milieu de travail (mesures sanitaires, limitation des contacts, surcharge et fatigue) afin de limiter la propagation du virus (Simard et al., 2022). En outre, cette recherche est basée sur un petit échantillon d'une région spécifique et ne permet pas de documenter le point de vue des jeunes et des familles.

En ce qui a trait aux principales pistes pour les pratiques futures, force est de constater que des croyances erronées sont présentes en ce qui a trait aux conflits sévères de séparation. Une meilleure connaissance de cette problématique permettrait sans doute de prendre conscience de ces mythes, afin de mieux intervenir. L'étude met aussi en lumière un besoin de formation pour les intervenants psychosociaux et l'importance de leur offrir du soutien et de l'accompagnement afin d'aider les familles aux prises avec cette problématique. Il semble nécessaire d'impliquer les ressources existantes afin de réduire la surcharge vécue par les intervenants psychosociaux en raison de la complexité de cette problématique.

# TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	II
REMERCIEMENTS .....	IX
INTRODUCTION .....	1
<b>CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE À L'ÉTUDE .....</b>	<b>3</b>
1.1 La définition des conflits sévères de séparation .....	3
1.2 L'ampleur des conflits sévères de séparation .....	5
1.3 Les conséquences des conflits sévères de séparation .....	8
1.4 Les facteurs de risque et de protection associés aux conflits sévères de séparation .....	10
1.5 Les conflits sévères de séparation dans le contexte de la crise sanitaire .....	16
1.6 La pertinence du mémoire .....	18
<b>CHAPITRE 2 RECENSION DES ÉCRITS .....</b>	<b>20</b>
2.1 La rupture et les conflits de séparation.....	20
2.2 Le concept d'aliénation parentale.....	21
2.3 Les défis dans l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation.....	23
2.4 Les approches jugées efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.....	27
2.5 Les stratégies jugées efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.....	29
2.6 Les forces et les limites des recherches actuelles .....	32
<b>CHAPITRE 3 CADRE DE REFERENCE .....</b>	<b>35</b>
3.1 Les concepts centraux de l'approche systémique.....	35
3.2 La pertinence de l'approche systémique dans l'étude des conflits sévères de séparation .....	40
<b>CHAPITRE 4 METHODOLOGIE .....</b>	<b>43</b>
4.1 Le but et les objectifs du mémoire.....	43
4.2 Le type de recherche .....	44
4.3 La population et l'échantillon à l'étude.....	44
4.4 La méthode et technique de collecte de données .....	46
4.5 L'analyse des données.....	48
4.6 Les considérations éthiques .....	48
<b>CHAPITRE 5.....</b>	<b>50</b>
<b>PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>50</b>
5.1 Les caractéristiques sociodémographiques des participants.....	50
5.2 La définition des conflits sévères de séparation .....	51
5.2.1 <i>Les éléments de définition identifiés</i> .....	52
5.2.2 <i>Les mots-clés associés aux conflits sévères de séparation</i> .....	54
5.2.3 <i>Les principaux concepts associés aux conflits sévères de séparation</i> .....	56
5.2.4 <i>Les sources de connaissances entourant les conflits sévères de séparation</i> .....	58
5.3 L'intervention en contexte de conflits sévères de séparation .....	60
5.3.1 <i>Les stratégies d'intervention jugées efficaces par les intervenants</i> .....	61
5.3.2 <i>Les stratégies d'intervention jugées inefficaces</i> .....	63
5.3.3 <i>Les approches à privilégier et à éviter</i> .....	64
5.3.4 <i>Le niveau d'aisance des intervenants en contexte de CSS</i> .....	67
5.4 Les facteurs qui facilitent ou entravent l'intervention en contexte de CSS .....	69
5.4.1 <i>Les facteurs liés aux jeunes</i> .....	69
5.4.2 <i>Les facteurs liés aux parents</i> .....	71

5.4.3	<i>Les facteurs liés à l'entourage</i> .....	74
5.4.4	<i>Les facteurs liés aux intervenants</i> .....	75
5.4.5	<i>Les facteurs organisationnels</i> .....	77
5.4.6	<i>Les facteurs liés au contexte légal</i> .....	79
5.4.7	<i>Les facteurs liés au contexte de la pandémie de COVID 19</i> .....	81
5.5	Les particularités liées aux situations de violence conjugale .....	83
5.6	Les recommandations des intervenants .....	85
5.6.1	<i>Les recommandations pour les parents vivant des conflits sévères de séparation</i> .....	85
5.6.2	<i>Les recommandations pour les intervenants travaillant auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation</i> .....	87
5.6.3	<i>Les recommandations aux gestionnaires</i> .....	88
<b>CHAPITRE 6 DISCUSSION</b> .....		<b>91</b>
6.1	La définition des conflits sévères de séparation .....	91
6.2	Les facteurs facilitant ou entravant l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation 94	
6.3	Les stratégies jugées efficaces dans l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation 103	
6.4	Les forces et les limites de la recherche.....	107
6.5	Les pistes de recherches futures .....	110
6.6	Les implications pour l'intervention sociale.....	112
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>114</b>
<b>RÉFÉRENCES</b> .....		<b>117</b>
<b>ANNEXE A</b> .....		<b>129</b>
<b>ANNEXE B</b> .....		<b>131</b>
<b>ANNEXE C</b> .....		<b>134</b>
<b>ANNEXE D</b> .....		<b>144</b>
<b>ANNEXE E</b> .....		<b>145</b>
<b>ANNEXE F</b> .....		<b>146</b>

# **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes du guide d'entrevue.....	47
Tableau 2 : Les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants (n=8)...	51

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Synthèse des mots-clés associés aux conflits sévères de séparation .....	54
---	----

# LISTE DES SIGLES

CPEJ	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
CER	Comité d'éthique de la recherche
CSS	Conflits sévères de séparation
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
AM	Application des mesures
IUJD	Institut universitaire Jeunes en difficulté
PIC	Processus d'intervention clinique
SDC	Sécurité ou développement compromis
SDNC	Sécurité ou développement non compromis

## REMERCIEMENTS

J'en suis enfin à rédiger une section en ce qui a trait aux remerciements. Il est difficile de décider par où commencer, qui nommer en premier. Je ne pourrais commencer cette section sans remercier d'abord et avant tout Eve Pouliot, ma directrice de mémoire, qui a su me guider, m'accompagner et être présente tout au long de mon cheminement plutôt atypique. Sans elle et son expertise, je crois fort bien que mon parcours n'aurait pas été ce qu'il est. C'est à me demander si j'avais pu finalement compléter mon parcours académique. Eve, merci d'avoir été présente, à l'écoute et d'une empathie sans mesure. J'espère de tout cœur pouvoir travailler à nouveau avec toi. Merci de m'avoir guidée tout au long de ce projet. Tu es inspirante et sans aucun doute, tu as contribué à ma réussite dans tout ce cheminement. Je t'en serai à jamais reconnaissante. Je remercie aussi infiniment Élisabeth Godbout, ma co-directrice de mémoire. Élisabeth, ton expertise et ton savoir m'ont permis d'aller plus loin dans la rédaction de ce mémoire. Tu as contribué à ce que j'aie un meilleur savoir en ce qui a trait à une problématique complexe et tu m'as donné envie d'aller plus loin là-dedans, pour faire une différence tant pour les intervenants en protection de la jeunesse que pour les jeunes et les familles qui reçoivent leurs services. Au plaisir de recroiser ton chemin bientôt ! De plus, je ne peux passer sous silence les intervenants ayant généreusement accepté de m'offrir de leur temps par la participation à cette étude. Sans eux, il n'aurait pas été possible de se pencher sur ce sujet préoccupant. Merci à tous les participants !

Ce parcours n'aurait pas été ce qu'il est sans le soutien de ma belle amie Isabelle Bilodeau. Isa, on a enfin fini. Je n'y crois pas. Merci d'avoir été présente tout au long de mon parcours. Tu as su rendre le tout plus facile et agréable. Malgré nos angoisses, nous y sommes arrivées. Enfin. Le tout est enfin derrière nous à présent. Savourons maintenant l'accomplissement de tout un acharnement. Merci d'avoir écouté mes peurs, mes angoisses ainsi que mes colères. Tu as été une motivation pour m'amener à enfin voir le bout dans ce parcours atypique. C'est avec grand bonheur que bientôt, on fêtera ensemble l'un des plus gros accomplissements de nos vies. Je suis fière de nous mon amie.

Je ne pourrais pas non plus passer sous silence le soutien apporté par mon conjoint, mon partenaire de vie ainsi que le père de mes filles, Raphaël. Merci mille fois mon chéri. Merci à toi d'avoir écouté mes angoisses, mes peurs et mes rages. Merci de m'avoir laissé l'espace et le temps pour compléter ce parcours. Je sais que ça n'a pas été toujours facile et que tu te demandais possiblement parfois pourquoi je me donnais toute cette misère à travers notre vie de famille et ma vie professionnelle, mais tu as su être là et comprendre. À travers tout ça, tu as été un père exemplaire pour nos deux filles, Louanne et Margot, à qui j'ai donné naissance pendant mon parcours à la maîtrise. C'est assez incroyable. Et avec du recul, je n'en reviens tout simplement pas d'avoir pu jongler avec toutes ces responsabilités. Je t'en serai à jamais reconnaissante, merci encore.

Finalement, je tiens aussi à remercier le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF) pour l'octroi d'une bourse d'études en lien avec ce mémoire.

# INTRODUCTION

Les séparations conjugales peuvent survenir pour diverses raisons. Cependant, même une fois la relation conjugale terminée, les parents doivent continuer d'exercer une relation coparentale saine pour le bien-être de leur enfant. Bien qu'un couple puisse être temporaire, le rôle de parent se poursuit toute la vie.

Malheureusement, dans certaines situations, les parents ne sont pas en mesure de collaborer positivement à la suite d'une séparation, et ce, pour divers motifs. Par exemple, un parent peut ne pas accepter la séparation ou encore vivre des difficultés qui feront entrave à une saine coparentalité. L'enfant peut être confronté à plusieurs conséquences, particulièrement si ses parents vivent un conflit sévère de séparation (Le Run, 2012). Il semble donc pertinent d'étudier les conflits sévères de séparation et les défis qu'ils présentent dans l'intervention sociale en contexte de protection de la jeunesse, car ils constituent une forme de mauvais traitements psychologiques. Ce mémoire est d'autant plus pertinent actuellement, à la suite de la pandémie de COVID-19, qui a pu exacerber certains conflits dans les couples de parents séparés recevant des services de la protection de la jeunesse (INESSS, 2020). En effet, une meilleure connaissance de cette problématique semble essentielle afin de pouvoir mieux venir en aide aux jeunes qui en sont victimes (Malo et al., 2018).

Dans cette perspective, ce mémoire documente le point de vue des intervenants psychosociaux œuvrant en contexte de protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation. Dans un premier temps, l'ampleur de la problématique à l'étude, à savoir les conflits sévères de séparation, est décrite en soulignant les défis qui y sont associés

pour les intervenants psychosociaux qui œuvrent en contexte de protection de la jeunesse. Ensuite, une recension des écrits met en lumière les connaissances actuelles au sujet des conflits sévères de séparation en s'intéressant, plus spécifiquement, au point de vue des intervenants psychosociaux. Le cadre de référence privilégié pour la présente étude, soit l'approche systémique, est ensuite décrit et justifié, de même que les principaux choix méthodologiques et les considérations éthiques. Finalement, les deux derniers chapitres de ce mémoire permettent de présenter et de discuter les résultats recueillis à la suite d'entrevues réalisées auprès de huit intervenants psychosociaux.

# CHAPITRE 1

## PROBLÉMATIQUE À L'ÉTUDE

La problématique à l'étude, soit les conflits sévères de séparation, est complexe et comporte plusieurs particularités qui doivent être décrites afin d'en faciliter la compréhension. Ainsi, dans le but d'avoir une vision plus précise de cette problématique, ce chapitre propose d'abord de la définir. Ensuite, l'ampleur de ce phénomène et les conséquences qui en découlent sont documentées, de même que les facteurs de risque et de protection qui y sont associés. Ces éléments permettent de souligner la pertinence du mémoire, et ce, tant sur le plan social que scientifique.

### **1.1 La définition des conflits sévères de séparation**

Les conflits sévères de séparation sont observés dans divers services et instances, notamment à la Cour supérieure, en médiation familiale et dans les services psychosociaux de première ligne (Latour, 2018). Ces situations ne font donc pas nécessairement l'objet d'un signalement en protection de la jeunesse. Cependant, concernant les conflits observés en protection de la jeunesse, soit l'objet du présent mémoire, la situation diffère des autres milieux où des conflits de séparation peuvent être observés. Dans ce contexte particulier, les conflits sévères de séparation ne sont effectivement pas toujours identifiés clairement par les intervenants de la protection de la jeunesse et peuvent se cacher derrière d'autres motifs de signalement (Godbout et al., 2018 ; Latour, 2018).

En contexte de protection de la jeunesse, les conflits de séparation sont inclus dans l'article 38 c) de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), qui porte sur les

mauvais traitements psychologiques. Plus spécifiquement, les conflits de séparation impliquent l'exposition de l'enfant à des relations très chargées émotionnellement, suscitant ainsi une hostilité entre les parents, dont il est témoin d'une façon dite permanente et persistante. Ils réfèrent également à des situations lors desquelles l'enfant est utilisé comme un moyen de communication négatif, comme être triangulé, encore comme moyen de pression au profit d'un des deux parents (INESSS, 2017).

Dans certains cas, les conflits sévères de séparation peuvent mener à de l'aliénation parentale, deux phénomènes qui ne doivent pas être confondus, car ils réfèrent à des réalités distinctes. Il importe donc de bien définir les conflits sévères de séparation dans le cadre de la présente étude, en les positionnant par rapport à d'autres concepts centraux présents dans les recherches menées au sujet des transitions familiales conflictuelles. Étant donné le flou conceptuel entourant les conflits sévères de séparation et le fait qu'aucune définition ne fasse encore l'unanimité (Godbout et al., 2018), il semble pertinent de s'attarder plus particulièrement à sa définition dans le cadre de ce mémoire<sup>1</sup>, d'autant plus qu'il s'agit d'un concept en émergence, que peu de recherches ont permis de définir clairement (Turbide et Saint-Jacques, 2019).

Contrairement aux conflits jugés « normaux » lors d'une rupture conjugale, les conflits sévères de séparation se distinguent à différents égards. D'abord, ces derniers peuvent prendre place avant que la relation entre les deux partenaires ne se termine (Malo et al., 2018). Ainsi, il s'agit d'une organisation relationnelle entre les membres d'une famille, qui se met en place avant, pendant et à la suite de la rupture. Ce

---

<sup>1</sup> La définition des conflits sévères de séparation et les concepts qui l'entourent sont davantage précisés dans le chapitre 2, soit dans la recension des écrits.

phénomène se caractérise par le fait que les parents participent, simultanément ou en alternance, au dénigrement persistant ainsi qu'à la disqualification de l'autre parent à un point tel où le parent devient insensible aux besoins de l'enfant (Malo et Rivard, 2013). De plus, pour qualifier ces conflits de sévères, ceux-ci doivent demeurer actifs malgré le passage du temps (Johnston et al., 2009). Une telle situation a comme conséquence l'instrumentalisation de l'enfant à travers le conflit ainsi que l'entretien de son conflit de loyauté et des dynamiques relationnelles qui peuvent entraîner des conséquences et des effets notables chez l'enfant (Malo et Rivard, 2013). Sur la base de données recueillies auprès d'un échantillon représentatif de parents québécois récemment séparés, Godbout et al. (2023) soulignent la cooccurrence de différentes dimensions du conflit chez les familles aux prises avec des conflits sévères, à savoir la judiciarisation des différends, la présence d'une coparentalité conflictuelle, ainsi que des enjeux quant à la sécurité des individus (p. ex. craintes pour l'enfant lorsqu'il est chez son autre parent ou présence de comportements violents entre les ex-partenaires). De plus, il s'agit d'un concept n'ayant pas de définition faisant actuellement consensus (Godbout et al., 2018).

## **1.2 L'ampleur des conflits sévères de séparation**

Depuis la Loi sur le divorce, entrée en vigueur en 1968, une augmentation des séparations, des divorces et des désunions a été observée au Québec (Institut Vanier de la famille, 2018). En effet, les enfants sont actuellement plus nombreux à vivre la séparation de leurs parents que dans le passé (Bohnert et al., 2014). Selon Milan (2016), 24 % des parents divorcés ou séparés au Canada affirmaient, en 2011, avoir un enfant de 18 ans ou moins. En 2016, parmi un total de 5,8 millions d'enfants âgés de 0 à 14 ans

vivant dans un ménage privé au Canada, 30,3 % ne résidaient pas dans une famille biparentale intacte, mais plutôt dans une famille monoparentale, recomposée, ou encore avec d'autres personnes que leurs parents biologiques (Gouvernement du Canada, 2016). En outre, selon l'étude longitudinale du développement des enfants au Québec (EDELQ) (2018), bien que près de 6 mères sur 10 aient mentionné avoir un bon climat avec le père de l'enfant (58 %), 16 % des mères soulevaient que le climat avec le père de leur enfant était mauvais ou encore très mauvais. De plus, à la suite d'une séparation, dans 36 % des cas, les parents avaient eu recours à une ordonnance afin de statuer de la garde l'enfant (Desrosiers et al., 2018).

Bien que ces statistiques permettent d'établir l'ampleur des jeunes touchés par la séparation de leurs parents, l'importance des conflits sévères de séparation demeure difficile à établir avec précision et, par conséquent, peu de données permettent d'estimer avec justesse leur présence. De plus, comme la définition des conflits et la période considérée sont variables d'une étude à l'autre, des écarts sont observés lorsqu'il s'agit de démontrer l'ampleur de ce phénomène (Godbout et al., 2018; Turbide, 2017). À la lumière de recherches menées aux États-Unis, Drapeau et al. (2008) soulignent que 25 % à 35 % des parents séparés auraient une coparentalité se caractérisant par un manque de coopération et la présence de conflits sévères. De leur côté, Godbout et al. (2023) soulèvent que 13 % des parents québécois récemment séparés vivent des conflits élevés concernant trois dimensions principales, à savoir les litiges sur les plans juridique et judiciaire, les processus coparentaux et familiaux dysfonctionnels, ainsi que les enjeux pour la sécurité des parents et des enfants. Plus spécifiquement, l'Étude longitudinale du développement des enfants au Québec (1998-

2010) indique que 12 % des mères d'enfants âgés de six ans, qui sont aujourd'hui séparées, auraient exprimé que le climat avec leur ex-conjoint est soit mauvais ou très mauvais (Desrosiers et Simard, 2010).

En 2022-2023, au Québec, 18 % des signalements en protection de la jeunesse étaient retenus pour mauvais traitements psychologiques (Gouvernement du Québec, 2023b). Plus précisément, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 19,6 % des signalements sont retenus pour des motifs de mauvais traitements psychologiques. Il importe de souligner que ces situations ne réfèrent pas toutes à des conflits sévères de séparation, d'autres causes pouvant être liées aux mauvais traitements psychologiques. De ce nombre, 17,9 % ont statué sur la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant (SDC) et ont mené à la mise en place de services au sein de la région (Gouvernement du Québec, 2023a). Selon l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (2017), les conflits de séparation représenteraient la deuxième forme de mauvais traitements psychologiques la plus souvent signalée à la protection de la jeunesse, après l'exposition à la violence conjugale et familiale. D'ailleurs, les mauvais traitements psychologiques font l'objet d'une augmentation quant aux situations signalées à la DPJ (Institut national d'excellence en santé et services sociaux, 2017). Plus spécifiquement, le Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse soulignait, pour l'année 2015-2016<sup>2</sup>, que 15,7 % des évaluations effectuées l'avaient été en raison de mauvais traitements psychologiques. De ce nombre, 14,8 %

---

<sup>2</sup> Il s'agit du bilan le plus récent abordant spécifiquement la question des conflits sévères de séparation, les bilans ultérieurs se limitant aux données concernant les mauvais traitements psychologiques au sens large.

comportaient des conflits sévères de séparation (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2017).

### **1.3 Les conséquences des conflits sévères de séparation**

Plusieurs répercussions des conflits sévères de séparation ont été documentées dans les écrits scientifiques. Dans la présente section, ces conséquences sont détaillées d'abord chez les enfants, puis chez les parents.

En ce qui concerne les enfants, les recherches soulignent que ceux qui sont témoins des conflits de séparation entre leurs parents sont, en général, davantage à risque de développer, à court terme, des troubles de comportement extériorisés, de vivre un sentiment de culpabilité, de manifester de l'anxiété ou des symptômes dépressifs, de vivre un désinvestissement au niveau scolaire ou une diminution de leurs habiletés sociales, de même que des problèmes de santé physique (Godbout et al., 2017; Leclair et al., 2018; McIntosh, 2003). Sur le plan relationnel, ces jeunes sont plus susceptibles de développer un type d'attachement insécure et de vivre un renversement des rôles avec leurs parents (Latour, 2018). De plus, ils sont susceptibles de vivre un conflit de loyauté ou d'être victimes d'une dynamique de triangulation, soit le fait que leurs parents les utilisent pour exprimer leur colère envers leur ancien partenaire. Ce phénomène peut être voilé, dans le sens où l'enfant détient un rôle de messenger ou encore d'espion (Latour, 2018). Le risque de parentification de ces enfants est également élevé, compte tenu du fait que les parents peuvent aussi en venir à se confier à leur enfant sur ce qu'ils vivent (Denis et al., 2016).

À plus long terme, les enfants confrontés à des conflits sévères de séparation risquent de développer des difficultés liées à leur santé physique et psychologique, de même que sur le plan économique et social. Concernant leur santé, ces enfants sont plus à risque de faire usage de substances psychoactives, notamment la cigarette, l'alcool et la drogue (Johnston, 1997). Ils seraient aussi 2,5 fois plus susceptibles de recevoir de l'aide psychologique (Johnston, 1997). Sur le plan économique, ces jeunes seraient plus enclins à vivre dans un contexte de pauvreté (Funder, 1996). C'est aussi ce qui a été soulevé dans l'étude de Godbout et al. (2023), à l'effet que les familles vivant des conflits plus élevés ont des revenus plus faibles. Sur le plan social, en plus d'être à risque de fréquenter des pairs faisant usage de substances psychoactives, ces jeunes seraient plus nombreux à vivre une grossesse précoce (McLanahan, 1999). Ils auraient également tendance à se marier plus tôt et à vivre une séparation conflictuelle à l'âge adulte (McIntosh, 2003). En ce qui a trait à la qualité du lien entre l'enfant et son parent, plus le conflit est significatif, plus la relation parent-enfant présente des difficultés (Van Dijk, 2020). De plus, le rôle du parent est davantage diffus, moins structuré et moins soutenant pour l'enfant (Van Dijk, 2020).

Des écrits cliniques soulignent que chez les parents, les conflits de séparation engendrent aussi des conséquences. Tout d'abord, ce type de conflit vient entraver l'exercice de la coparentalité entre les deux parents, qu'il s'agisse de l'exercice de leurs droits et leurs devoirs dans leur vie quotidienne ou encore des sentiments et des émotions qui entourent leur rôle (Houzel et Dayan, 2001). Peu à peu, les parents peuvent perdre l'intérêt qu'ils portent à l'enfant et à la réponse à ses besoins (Denis et al., 2016; Le Run, 2012). Dans certains cas, les parents peuvent sombrer dans une

dépression devant la lourdeur du conflit et, ainsi, avoir plus de difficulté à exercer adéquatement leur rôle parental. Ils sont alors plus à risque de se désinvestir de ce rôle et, donc, de s'éloigner de leur enfant (Denis et al., 2016; Le Run, 2012).

Bien que des conséquences de ce type de maltraitance soient identifiées dans les études réalisées à ce jour, celles-ci demeurent difficiles à cerner. Dans certaines situations, bien que des problèmes soient clairement apparents chez l'enfant, ces derniers ne sont pas nécessairement associés à des conflits sévères de séparation, mais plutôt à un trouble attribuable au jeune lui-même, tel qu'un trouble du comportement ou un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (Malo et al., 2018). Dans un tel contexte, les conséquences des conflits sévères de séparation demeurent sous-estimées.

#### **1.4 Les facteurs de risque et de protection associés aux conflits sévères de séparation**

Dans leur recension des écrits portant sur la persistance des conflits post-rupture entre les parents, Drapeau et al. (2014) mentionnent que six principaux facteurs permettent de prédire la qualité des relations entre les parents séparés et, donc, d'anticiper un conflit de séparation. Ces facteurs concernent : (a) les processus familiaux présents avant la séparation, (b) le contexte de la rupture, (c) la perception des parents entourant la séparation, (d) les caractéristiques des parents, (e) les caractéristiques des enfants, ainsi que (f) la trajectoire familiale post-rupture. Ces facteurs peuvent représenter un risque ou, à l'inverse, agir comme une protection lorsqu'une rupture survient. Cependant, il est important de préciser que bien qu'un conflit ne soit pas toujours présent lorsqu'une rupture survient, il va de soi que le temps

est un élément clé qui influencera la qualité de la relation des parents à la suite de leur rupture. En effet, comme la séparation est en soi une transition et parfois une crise, elle peut demander du temps avant qu'une relation coparentale saine puisse s'installer (Stolnicu et Hendrick, 2017; Tremblay et al., 2013).

Tout d'abord, les processus familiaux présents avant la séparation, tels que la relation conjugale des parents, le fonctionnement familial, ainsi que les relations parent-enfant, peuvent expliquer le type de collaboration que les parents auront l'un avec l'autre à la suite de leur rupture (Drapeau et al., 2014). En effet, ces éléments contribuent à expliquer, du moins en partie, la façon dont les parents collaboreront à la suite de leur désunion. Ainsi, la façon de résoudre les conflits alors que les parents étaient toujours en couple pourrait prédire le type d'alliance parentale post-rupture (Lamela et Figueiredo, 2011). La capacité d'écouter le point de vue du partenaire et de s'exprimer respectueusement contribue donc au développement d'une relation coparentale saine (Lamela et Figueiredo, 2011). À l'inverse, une détérioration de la relation avant la séparation conjugale pourrait prédire une rupture hostile, caractérisée par un désengagement complet et une absence de soutien mutuel (Kamp Dush et al., 2011). Bien que la fin de l'union entre les parents ne désigne pas la fin de la coparentalité, un échec dans l'établissement des limites de la relation coparentale peut être un indicateur de nombreux conflits post-séparation (Madden-Derdich et al., 1999). Les processus familiaux présents avant la rupture peuvent aussi influencer les comportements de veille parentale privilégiés par les parents (Saini et al., 2016). En effet, la veille parentale comprend un ensemble d'opinions, de comportements et d'attitudes chez un parent qui sont liés à la relation de l'enfant avec son autre parent.

Cette veille contribue donc à influencer la durée des contacts entre l'enfant et son autre parent, le niveau d'investissement de ce dernier dans son rôle, ainsi que la qualité de leur relation (Trinder, 2008). Un exercice de veille parentale peut être souple, ne nuisant pas à la relation de l'autre parent avec son enfant, ou rigide, ce qui peut engendrer des problèmes et des conflits parentaux (Trinder, 2008). À cet égard, les mères éprouvant des sentiments positifs envers le père de leur enfant feraient en sorte que les conflits soient moins présents dans les situations de rupture conjugale, ce qui favoriserait l'engagement des pères auprès de leur enfant (Whiteside et Becker, 2000). Cependant, la présence d'une veille parentale restrictive est susceptible d'augmenter les niveaux de conflits concernant la garde en raison du contrôle que le parent tentera d'exercer (Saini et al., 2017). Cependant, Saini et al., (2016) soulignent la présence de comportements de veille parentale de restriction-protection ayant comme objectif d'adopter des attitudes et comportements limitant la relation de l'enfant avec l'autre parent dans le but d'assurer leur sécurité ainsi que leur bien-être. En d'autres mots, ces actions, exercées en limitant les contacts avec l'autre parent, peuvent être vécues dans des cas de violence conjugale par exemple, où le parent victime quittera le foyer avec l'enfant pour le protéger de la situation (Saini et al., 2016).

Dans un deuxième temps, le contexte entourant la rupture constitue aussi un facteur à considérer. Ce contexte comprend les conflits entourant la garde de l'enfant, la pension alimentaire, les soucis financiers, le type de garde privilégiée et tous les éléments entourant le divorce. En plus d'augmenter le niveau d'hostilité, ces facteurs peuvent prédisposer ou non à la présence d'un conflit. Ainsi, les parents optant pour une garde partagée démontreraient une relation coparentale davantage positive,

comparativement aux parents qui détiennent la garde exclusive de leur enfant (Bonach, 2005; Drapeau et al., 2014). En effet, dans les situations où une garde exclusive est observée, le tiers des parents auraient des relations conflictuelles avec l'ancien partenaire, tandis qu'un parent sur cinq développerait une coparentalité désengagée, consistant à moins solliciter ou consulter l'autre parent lorsque nécessaire (Bonach, 2005; Drapeau et al., 2014). Bien entendu, il est impossible de savoir si c'est véritablement le type de garde qui constitue un facteur de risque au développement d'un conflit sévère de séparation. En effet, il est aussi possible de croire que les parents vivant moins de conflits se tournent plus naturellement vers la garde partagée.

Ensuite, les perceptions des parents entourant la séparation peuvent agir comme facteurs de risque ou de protection en lien avec le développement de conflits sévères de séparation. La satisfaction des parents par rapport à la décision concernant la séparation, leurs perceptions quant à la situation et le sens qu'ils donnent aux événements vécus peuvent grandement influencer leur relation à la suite de la rupture (Drapeau et al., 2014). À l'inverse, la présence de ressentiment chez un parent lors de la rupture peut alimenter les conflits (Drapeau et al., 2014). Le parent qui accepte difficilement la rupture peut alors contribuer à maintenir un conflit en ce qui concerne les modalités de la garde ou encore la question de la pension alimentaire, et ce, dans le but conscient ou inconscient de conserver un lien avec l'autre parent, de même qu'un certain pouvoir sur celui-ci (Sbarra et Emery, 2008). Les conflits de séparation peuvent aussi être expliqués par la capacité à pardonner ou non à son ex-conjoint (Bonach, 2005). Ainsi, il peut également être question de la difficulté ou de l'impossibilité du parent à résoudre le deuil lié à la rupture. En effet, un parent peut grandement souffrir

de la séparation et un sentiment de haine envers l'autre parent peut alors survenir (Drapeau et al., 2014). Cette situation, qui peut prendre beaucoup d'ampleur, risque de diminuer la sensibilité du parent aux besoins de son enfant. Le parent peut aussi vivre une incapacité à se détacher de l'autre parent. Selon une étude menée par Le Run (2012), il s'avère que ces situations sont souvent perçues chez les personnes narcissiques, accentuant la douleur de la rupture. Ainsi, le parent dont la résolution du deuil est difficile peut chercher à avoir de l'emprise sur l'autre parent et difficilement comprendre que son ancien partenaire ne partage pas ses sentiments. Le deuil devient alors une cause des conflits lorsqu'il est question d'une situation d'une telle ampleur (Le Run, 2012). Bref, les parents qui présentent des sentiments négatifs vis-à-vis leur ex-conjoint ou de la rupture en elle-même, tels que de la colère, de l'hostilité, de la jalousie ou un sentiment d'injustice, assument difficilement la séparation et peuvent présenter des symptômes dépressifs (Le Run, 2012).

D'autre part, certaines caractéristiques des parents et des enfants peuvent diminuer ou amplifier le risque de conflits sévères de séparation. Pour ce qui est des parents, il semble que le temps écoulé depuis le divorce ait une incidence sur la qualité des relations entre les parents une fois séparés. En effet, les deux parents sont susceptibles de vivre une entente plus positive un certain temps après la rupture plutôt que lorsque celle-ci vient d'avoir lieu (Godbout et al., 2023; Maccoby et al., 1992). De plus, le style d'attachement d'un parent est susceptible d'influencer sa relation avec son ex-conjoint et la façon dont il pourra faire face aux défis associés à la redéfinition de son rôle parental (Drapeau et al., 2014). Selon Robertson et al. (2011), les parents ayant un style d'attachement anxieux-ambivalent seraient plus à risque d'entretenir une

relation conflictuelle, tandis que les parents de type évitant seraient plus enclins à vivre une relation coparentale désengagée, se caractérisant par la présence de conflits et une communication faible. Les traits de personnalité des parents représentent aussi un facteur pouvant influencer la relation coparentale à la suite d'une rupture et, par le fait même, contribuer à la présence de conflits sévères de séparation. En effet, les parents ayant des traits narcissiques ou qui ont de la difficulté avec l'autodifférenciation seraient plus enclins à développer des relations conflictuelles (Baum et Schnit, 2003). Un parent qui présente un type de personnalité semblable au parent aliénant ou qui a des comportements marginaux, des problèmes de santé physique ou mentale ou encore un problème de toxicomanie peut contribuer à la présence de facteurs favorisant un conflit. En effet, ces parents sont souvent instruits, très outillés, organisés et articulés dans l'argumentation ou, à l'inverse, ils peuvent présenter une immaturité émotionnelle et relationnelle ainsi que de l'impulsivité (Cashmore et Parkinson, 2011). Les différences des parents dans leur style parental ainsi que leur incapacité à avoir confiance en l'autre parent peuvent aussi être attribuées aux mésententes en ce qui concerne la garde de l'enfant (Cashmore et Parkinson, 2011). Finalement, selon un guide visant à orienter les interventions cliniques des intervenants en protection de la jeunesse, Malo et Riard (2013) soulignent que l'histoire familiale pendant l'enfance du parent ou encore une histoire conjugale antérieure pourrait favoriser ou empirer un conflit de séparation.

En ce qui a trait aux caractéristiques individuelles des enfants, l'âge, le sexe et les difficultés d'adaptation de ceux-ci peuvent influencer la relation entre les parents. En effet, dans les situations où l'enfant présente peu ou pas de difficultés, les conflits

et les mésententes entre les parents séparés sont moins fréquents, contrairement aux situations dans lesquelles les enfants présentent des problèmes d'adaptation engendrant un stress susceptible d'alimenter le conflit post-rupture (Drapeau et al., 2014; Drapeau et al., 2009). De plus, il semble que les parents séparés ayant un enfant de moins de six ans soient plus susceptibles d'entretenir des relations conflictuelles à la suite d'une séparation, tandis que les parents d'enfants plus âgés ont davantage tendance à se désengager l'un de l'autre (Godbout et al., 2023; Maccoby et al., 1990).

En dernier lieu, des facteurs liés à la trajectoire familiale post-rupture sont susceptibles d'influencer le type de relation entretenue entre les parents. On peut, par exemple, parler du fait que les parents forment une nouvelle union à la suite de leur séparation (Drapeau et al., 2014). La recomposition familiale peut, dans certains cas, être un facteur pouvant expliquer la présence des conflits post-séparation, lorsqu'elle est associée à une diminution des interactions entre les parents, du soutien mutuel ainsi que de l'implication parentale ou lorsqu'elle favorise une attitude plus négative en ce qui concerne l'autre parent (Adamsons et Pasley, 2006).

### **1.5 Les conflits sévères de séparation dans le contexte de la crise sanitaire**

À l'instar des autres pays du monde, le Québec a récemment été confronté à une crise sanitaire compte tenu de la propagation de la COVID-19 au sein de la population. Dans ce contexte, le Québec s'est vu dans l'obligation de déclarer l'état d'urgence sanitaire, mettant donc en place des mesures collectives de prévention qui ont pris la forme de « distanciation sociale » et de « confinement » (Gouvernement du Québec, 2020b).

Bien que les mesures prises aient pour objectif de freiner la propagation du virus, elles ont aussi entraîné leur lot d'inquiétudes pour les parents séparés. En effet, les parents ont vécu des situations stressantes et de l'inquiétude en lien avec leurs responsabilités parentales compte tenu des ajustements demandés concernant le confinement des enfants ainsi que la mise en place du télétravail au cours de cette période (Chartier et al., 2020; Prikhidko et al., 2020).

Parallèlement à ce stress vécu dans leur vie personnelle, familiale et professionnelle, les parents ont aussi été confrontés à une diminution des ressources pouvant leur venir en aide dans leur rôle parental (Marchetti et al., 2020). Ainsi, des modifications liées à l'organisation familiale ont été nécessaires pour plusieurs parents. Au Québec, 59 % des parents ont vécu des difficultés à encadrer les activités scolaires de leurs enfants, qui avaient alors lieu à distance (RQF, 2020). De surcroît, au cours de la période de confinement, l'étude de Pouliot et al. (2022) indique que les parents québécois s'imposaient beaucoup de pression en lien avec leur rôle parental et bon nombre d'entre eux rapportaient vivre des situations de conflit travail-famille plus importantes. Ces situations de stress sont susceptibles d'avoir engendré ou exacerbé les conflits au sein des familles, pouvant entraîner la triangulation des enfants dans certains cas (Günther-Bel et al., 2020). De plus, l'isolement social vécu en temps de pandémie a influencé négativement le niveau de sécurité des enfants, les rendant plus vulnérables à la négligence et aux mauvais traitements au sein de leur famille (Risser et al., 2022). En effet, les jeunes ne pouvaient plus fréquenter leur milieu scolaire, lequel constitue un milieu sécurisant, ce qui a augmenté le niveau de stress vécu dans les situations de violence familiale (Risser et al., 2022).

## 1.6 La pertinence du mémoire

À la lumière des éléments présentés précédemment, il semble donc pertinent de se pencher sur les conflits sévères de séparation dans le cadre de ce mémoire, surtout dans un contexte post-pandémique, alors que les conflits présents entre les parents séparés ont pu être amplifiés en ce qui concerne la garde, la surveillance, l'éducation et les soins des enfants (Günther-Bel et al., 2020). En effet, en raison des défis qu'elle implique, cette problématique récemment reconnue complexifie grandement l'intervention en contexte de protection de la jeunesse. Lorsque la situation de conflit est prise en charge par la Cour supérieure ou par la protection de la jeunesse, l'intervention peut être complexifiée pour les professionnels. En contexte de protection de la jeunesse, la présence de fausses allégations d'abus et la nécessité de rester centré sur les besoins de l'enfant malgré la complexité des cas rencontrés sont des enjeux souvent soulevés dans les écrits (Godbout et al., 2018; Latour, 2018; Malo et al., 2018; Malo et Rivard, 2013; Saini et al., 2012). Dans le même sens, les situations qui s'inscrivent dans une dynamique de violence demandent aussi une attention particulière aux intervenants, et ce, notamment dans la distinction à faire entre la violence et les conflits sévères de séparation (Godbout et al., 2018; Latour, 2018; Malo et al., 2018; Saini et al., 2012)<sup>3</sup>.

Ce mémoire est d'autant plus pertinent dans un contexte où les conflits sévères de séparation ne sont pas des phénomènes qui tendent à disparaître; ils semblent plutôt s'intensifier selon les intervenants (Malo et al., 2018). Ces derniers ont donc besoin

---

<sup>3</sup> Ces défis seront davantage détaillés dans la recension des écrits.

d'être davantage outillés afin de pouvoir offrir une aide efficace aux familles vivant ces situations, tout en demeurant centrés sur les enfants et leurs intérêts (Malo et al., 2018). Dans cette perspective, le présent mémoire vise à documenter le point de vue des intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation. Il propose de définir ce concept à travers le discours des intervenants, en décrivant leur point de vue quant aux facteurs facilitant ou entravant l'intervention auprès des familles vivant cette problématique, tout en identifiant les stratégies jugées efficaces pour intervenir dans ce contexte.

Finalement, ce mémoire s'inscrit dans les recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse, dont le rapport a été déposé en 2021. En effet, ce rapport souligne la pertinence de s'attarder aux dispositifs en matière de protection de la jeunesse, de même qu'aux enjeux et aux obstacles qui y sont associés (Gouvernement du Québec, 2021).

## **CHAPITRE 2**

### **RECENSION DES ÉCRITS**

Ce chapitre recense les connaissances actuelles en lien avec les objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce mémoire. Pour ce faire, trois principaux thèmes sont abordés, soit (a) la définition des conflits sévères de séparation ainsi que la description que les intervenants psychosociaux en font, (b) le point de vue de ces professionnels en ce qui concerne les facteurs facilitant ou entravant l'intervention auprès des familles vivant cette problématique et, finalement, (c) les stratégies utilisées par les intervenants psychosociaux qui sont jugées efficaces pour intervenir dans ce contexte particulier. À la lumière de cette recension des écrits, les limites actuelles des recherches menées sur ce sujet sont abordées.

#### **2.1 La rupture et les conflits de séparation**

Certes, des conflits peuvent survenir lors d'une rupture, puisque la fin d'une relation constitue une période de transition, voire de crise pour le couple. En effet, dans un processus de séparation, la rupture est chargée d'émotions et exige que de nombreuses décisions soient prises, tant sur le plan pratique que juridique. La séparation représente souvent la perte d'une importante relation et peut impliquer parfois, chez les parents, la résolution d'un deuil à la suite de cette rupture vécue différemment chez chaque individu. Ainsi, ce processus n'est pas nécessairement linéaire (Malo et al., 2018) et le deuil peut être vécu différemment d'une personne à l'autre (Latour, 2018).

À l'heure actuelle, les données scientifiques ne permettent pas d'identifier clairement ce qui distingue les conflits sévères de séparation de certains phénomènes qui peuvent s'y apparenter. Bien qu'elles ne fassent pas l'unanimité dans les écrits scientifiques, certaines caractéristiques sont associées aux conflits sévères de séparation, notamment l'enracinement du conflit, la communication faible ou hautement conflictuelle entre les parents, l'incapacité de ces derniers à collaborer en ce qui a trait à l'éducation de l'enfant, leur refus de faire des compromis, la présence de disputes en ce qui concerne la garde de l'enfant, la mise en doute des capacités parentales de l'autre parent, la centration des parents sur leurs propres besoins plutôt que sur ceux de l'enfant, les fausses allégations d'abus, l'hostilité, la colère et l'agressivité, un haut degré de réactivité émotionnelle, la présence de comportements violents et, finalement, les comportements de triangulation de l'enfant (Birnbaum et Bala, 2010; Godbout et al., 2017). Les conflits sévères de séparation impliquent une crise qualifiée de perpétuelle, sa persistance allant au-delà de deux ans suivant la rupture (Hetherington et Kelly, 2002; Saini et al., 2012). Le conflit présent entre les parents est d'une telle sévérité qu'il peut engendrer différentes répercussions chez l'enfant. Dans certains cas, la situation brime l'intérêt de l'enfant, qui vit un conflit de loyauté important, l'amenant à développer de la détresse face à la situation vécue (Latour, 2018).

## **2.2 Le concept d'aliénation parentale**

Bien qu'ils se distinguent de l'aliénation parentale, les conflits sévères de séparation peuvent tout de même représenter un risque d'aliénation pour l'enfant (Malo et Rivard, 2013). Selon Gagné et Lachance, (2014), l'aliénation parentale réfère à une

organisation relationnelle entre les membres d'une famille, qui peut se mettre en place avant, pendant ou après une séparation. Elle se caractérise par la participation active d'un ou de plusieurs enfants, sous l'influence du parent dit aliénant, au dénigrement, à la disqualification, à l'exclusion ou encore au bannissement de l'autre parent qui est aliéné. Le tout est réalisé sans motif valable et les conséquences amènent une perte de lien avec le parent aliéné ainsi que son réseau. Pour statuer sur la présence d'aliénation parentale, deux conditions sont essentielles. Tout d'abord, l'un des deux parents doit nécessairement faire usage de comportements aliénants dans le but d'exclure de façon définitive l'autre parent de sa vie et de celle de l'enfant impliqué. Contrairement à l'aliénation parentale, la veille parentale peut être adéquate et adaptée. En effet, ce phénomène peut être observé lorsqu'un parent prend volontairement la décision de restreindre et de contrôler l'accès à l'enfant lorsqu'il y a présence de problématiques chez l'autre parent, à savoir la consommation de drogues ou encore la présence de violence conjugale, d'abus ou d'activités criminelles (Sano et al., 2008). Ainsi, ce geste est posé de la part du parent dans le but d'encourager et de soutenir la présence d'un sentiment de sécurité et de bien-être chez l'enfant, afin qu'il puisse maintenir une relation avec l'autre parent dans un environnement sécuritaire (Saini et al., 2016). De plus, une autre condition essentielle afin de parler d'aliénation parentale est que l'enfant finisse par participer activement au conflit, et ce, sans culpabilité ni ambivalence (Gagné et al., 2005; Malo et Rivard, 2013). De plus, selon le manuel de référence réalisé par Gagné et Lachance (2014), la prévalence de ce phénomène est plutôt rare, mais il y a davantage situations présentant un risque d'aliénation parentale qui est directement associé aux comportements aliénants chez l'un des deux parents.

La confusion entre les concepts de conflits sévères de séparation et d'aliénation parentale peut toutefois renforcer les difficultés éprouvées par les intervenants lorsqu'ils tentent de comprendre les dynamiques systémiques en jeu dans de telles situations conflictuelles (Malo et Rivard, 2013). Malgré la distinction entre ces deux concepts, il importe de comprendre que les conflits sévères de séparation et l'aliénation parentale sont, au sens de la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), des formes de mauvais traitements psychologiques. Selon l'article 38 c) de la LPJ, l'enfant est considéré victime de mauvais traitements psychologiques :

Lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, du contrôle excessif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence familiale (Gouvernement du Québec, 2023c).

### **2.3 Les défis dans l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation**

Plusieurs défis sont identifiés, dans les écrits scientifiques, en lien avec les interventions mises de l'avant en contexte de conflits sévères de séparation. Ces défis sont associés à la présence (a) de litiges liés à la garde de l'enfant, impliquant parfois la Cour supérieure ou encore l'intervention de la protection de la jeunesse, (b) de comportements de manipulation et de fausses allégations d'abus, (c) de violence conjugale complexifiant la problématique de conflit, ainsi que (d) de caractéristiques et d'attitudes négatives chez les parents.

Tout d'abord, les litiges entourant la garde de l'enfant peuvent venir complexifier les interventions destinées aux familles étant donné les nombreux éléments qui doivent alors être considérés afin d'établir les modalités de la garde, notamment en ce qui concerne la sévérité des conflits, le degré d'exposition de l'enfant, de même que son stade de développement. Lorsqu'un dossier est pris en charge par la Cour supérieure ou encore par la protection de la jeunesse dans les cas de judiciarisation, la position des différents experts peut complexifier la décision à prendre en ce qui concerne la garde de l'enfant (Malo et al., 2018). À cela, les intervenants ajoutent aussi la pression ressentie de la part du système de justice à prendre position quant à la garde de l'enfant, malgré le manque de clarté de leur rôle dans ces situations (Godbout et al., 2018). Dans certains cas, les intervenants estiment, selon leur point de vue, que la facilité et l'aisance des parents à s'exprimer ainsi que leur grande crédibilité peuvent complexifier la situation, en alimentant le conflit et en réactivant certains débats qui peuvent durer pendant des mois, voire des années (Malo et al., 2018). Or, pendant tout ce temps, l'enfant est maintenu dans un conflit de loyauté alimenté par ses parents (Malo et al., 2018). Dans un tel contexte, l'intervenant nécessite davantage de soutien pour œuvrer dans ces situations qui demandent beaucoup de temps et d'énergie (Houston et al., 2017).

Plus spécifiquement, en contexte de protection de la jeunesse, les conflits sévères de séparation sont parfois associés à de fausses allégations d'abus physiques ou sexuels portées par un parent envers l'autre. Ces situations demandent une attention particulière en ce qui concerne l'analyse des signalements (Malo et al., 2018). Elles sont complexes et peuvent entraîner des répercussions importantes pour les parents, car

de telles allégations ouvrent souvent la voie à un processus d'enquête (Malo et al., 2018). D'autre part, il existe un risque que ces abus soient réels et qu'ils ne soient pas pris sérieusement en compte par les intervenants sociaux, notamment en raison du manque de crédibilité du déclarant lorsqu'il s'agit d'un ex-conjoint (Johnston et al., 2005). Dans un tel contexte, le besoin de protection de l'enfant risque d'être sous-estimé (Johnston et al., 2005) et les intervenants peuvent être victimes de tentatives d'alliance, de contrôle et de comportements de manipulation de la part des parents, en plus de vivre du harcèlement (Malo et al., 2018; Malo et Rivard, 2013; Saini et al., 2012). Ces derniers ne doivent pas devenir un outil de communication entre les parents en conflit, mais plutôt soutenir le rétablissement d'échanges sains entre ceux-ci (Malo et al., 2018; Malo et Rivard, 2013). En protection de la jeunesse, le mandat principal de l'intervenant demeure, d'abord et avant tout, d'assurer la sécurité et le développement de l'enfant.

De plus, un défi important, dans les situations de conflits sévères de séparation, concerne la présence de violence conjugale. Tout d'abord, il importe de bien définir ce qu'est ce phénomène. Selon la typologie de Johnson (2014), trois dynamiques de violence entre partenaires sont existantes, à savoir le terrorisme intime, la résistance violente ainsi que la violence situationnelle. En ce qui a trait au terrorisme intime, celui-ci se définit comme étant le fait qu'un des deux partenaires utilise la violence afin de contrôler l'autre personne avec qui il est en relation. Lorsque la victime répondra par la violence afin de se défendre, il sera alors question de résistance violente (Johnson, 2014). Finalement, pour ce qui concerne la violence situationnelle, on réfère à une dynamique qui inclut les situations dans lesquelles l'escalade des conflits provient d'un

ou des deux partenaires de la relation et entraîne l'utilisation de la violence (Johnson, 2014). Dans la violence situationnelle, ce sont donc les divers désaccords vécus plutôt que les rapports de pouvoir inégaux qui mènent vers l'utilisation de la violence (Johnson, 2014). Ainsi, ces trois types de rapports peuvent exister lorsque, dans les situations vécues, il y a instrumentalisation de l'enfant, peu importe le type de violence (physique, verbale, sexuelle, psychologique, économique, etc.) (Johnson, 2014). Compte tenu du fait que des comportements violents se produisent dans un bon nombre de séparations conflictuelles (Bala et Houston, 2015) et que celles-ci surviennent avant le moment même de la séparation, les intervenants sociaux doivent être vigilants et s'assurer de ne pas alimenter une situation dans laquelle un parent pourrait utiliser son pouvoir contre l'autre, comme c'est le cas dans le terrorisme intime. De plus, il faut aussi être soucieux de ne pas considérer une personne victime de violence conjugale comme ayant une implication à parts égales dans le conflit, tout en prévenant les situations pouvant reproduire une dynamique de violence (Buckley et al., 2011 ; Godbout et al., 2023, Godbout et al., 2018).

Enfin, certaines attitudes et caractéristiques observées chez les parents, et qui sont au cœur du conflit, peuvent entraver les interventions destinées aux familles en contexte de conflits sévères de séparation. En effet selon une étude menée par Saini et al. (2012), certains parents ont de la difficulté à entrer en communication avec l'autre parent, ce qui peut placer l'intervenant dans un rôle de messager, en venant entraver la possibilité de travailler sur le rétablissement d'une coparentalité positive. De plus, les comportements marginaux des parents, la présence de problèmes de santé mentale ou physique et de toxicomanie peuvent aussi faire obstacle à l'intervention (Malo et

Rivard, 2013). Les situations dans lesquelles les parents présentent une immaturité aux plans émotionnel et relationnel, en plus de faire preuve d'impulsivité et d'hostilité, complexifient aussi l'aide qui leur est offerte (Malo et Rivard, 2013). Selon Malo et Rivard (2013), la tendance, chez certains parents, à consulter divers professionnels dans le but de trouver des personnes qui s'ajusteront à leur discours et le fait de déposer des plaintes fréquemment lorsqu'ils ressentent une insatisfaction constituent des facteurs qui rendent la tâche de l'intervenant plus difficile dans la gestion des conflits.

#### **2.4 Les approches jugées efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation**

Afin d'intervenir auprès des familles en contexte de conflits sévères de séparation, certaines approches sont jugées particulièrement efficaces dans l'intervention psychosociale. Ainsi, l'utilisation de certaines approches semble à privilégier dans ce type de problématique, notamment l'approche systémique, l'approche de médiation ainsi que l'approche orientée vers les solutions.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'approche systémique<sup>4</sup>, celle-ci se distingue des autres approches d'intervention compte tenu du fait qu'elle s'intéresse au fonctionnement d'une famille en ce qui a trait particulièrement aux rôles, aux règles, aux frontières, aux triangles et à la communication entre chacun de ses membres, pour pouvoir donner un sens aux difficultés rencontrées par les familles et identifier les raisons pour lesquelles elles perdurent (Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire, 2013).

---

<sup>4</sup> Cette approche sera davantage détaillée dans le chapitre 3 portant sur le Cadre de référence.

L'approche de médiation représente, quant à elle, une application concrète de l'approche systémique et elle agit en complémentarité avec celle-ci. L'approche de médiation vise à mobiliser rapidement le jeune et ses parents tout en identifiant les besoins de ceux-ci à l'origine des problèmes vécus. Elle vise aussi à identifier les forces, les compétences et les ressources personnelles des membres de la famille, tout en favorisant un climat de respect mutuel, d'ouverture et d'équilibre des pouvoirs. Ainsi, cette approche implique une participation bien active de la famille dans les prises de décision et elle amène les membres à trouver des solutions à travers les problèmes rencontrés (Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire, 2013). L'approche de médiation telle qu'utilisée en protection de la jeunesse serait d'ailleurs connue des intervenants qui œuvrent dans ce contexte et intégrée aux services par le biais d'une formation offerte, bien qu'elle puisse parfois être contre-productive (Drapeau et al., 2014). En effet, il semble que dans les situations de séparation hautement conflictuelles et très cristallisées, cette approche s'avère inefficace compte tenu du fait que les situations sont trop complexes et rigidifiées (Cyr et al., 2017 ; Godbout et al., 2018).

Finalement, l'approche orientée vers les solutions tend à amener les parents à se centrer sur leurs ressources, leurs capacités ainsi que sur les actions qu'ils peuvent poser. Elle consiste à mettre de l'avant les réussites et les stratégies utilisées par les parents et ainsi repérer des situations d'exception ou de succès antérieurs afin de les amener à modifier leur perception du problème et à l'analyser sous un nouvel angle (Bergeron-Leclerc et al., 2021; Latour, 2018). Ainsi, plus leur rôle dans ces succès est reconnu, plus ils seront déterminés et se sentiront en confiance de répéter les stratégies qui sont efficaces pour eux. Les parents doivent sentir qu'ils sont impliqués dans les

solutions qui s'offrent à eux (Latour, 2018). À l'inverse, le fait de renforcer des comportements à modifier ou à changer tend à diminuer le degré d'espoir et de changement chez les personnes.

Bien que les approches recensées soient pertinentes, il importe de souligner que la situation des conflits sévères de séparation est parfois trop dégradée en contexte de protection de la jeunesse pour en faire usage efficacement (Godbout et al., 2019). Ainsi, celles-ci demandent encore à être évaluées dans les contextes de conflits sévères de séparation en contexte de protection de la jeunesse.

### **2.5 Les stratégies jugées efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation**

Afin que l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation soit efficace, certaines stratégies peuvent plus spécifiquement être mises de l'avant. Ces stratégies concernent, entre autres, les attitudes à privilégier par les intervenants dans ce type de contexte.

Tout d'abord, Latour (2018) souligne l'importance que l'intervenant adopte une attitude de neutralité et d'impartialité dans la relation d'aide. En effet, par la neutralité, l'on vise à ce que l'intervenant ne prenne pas parti dans les solutions proposées par l'un des deux parents, sauf dans le cas où la proposition irait à l'encontre des besoins de l'enfant. De plus, le fait de rester neutre contribue à éviter qu'un parent tente d'instrumentaliser l'intervenant ou encore de le discréditer (Malo et Rivard, 2013). Quant à l'impartialité, elle réfère à l'absence de prise de positions préétablies lors de négociation entre les parents (Noreau et Armor, 2004). De plus, il est important d'user

d'interventions éducatives auprès des parents non pas dans le but de leur donner des trucs, mais dans l'optique de les amener à trouver des manières davantage fonctionnelles de communiquer et de négocier ensemble. C'est ainsi que l'intervenant prend le rôle de soutien et de guidance (Latour, 2018). L'intervenant doit cependant être vigilant pour ne pas « faire à la place » des parents compte tenu de la déresponsabilisation dont ils pourraient faire preuve. Ce type d'intervention est intéressant, car il permet aux parents de retrouver un pouvoir d'agir, dans le but qu'ils identifient leurs propres solutions (Latour, 2018). Un programme de coparentalité a d'ailleurs été mis sur pied pour les familles bénéficiant d'un suivi en protection de la jeunesse afin de réunir les parents volontaires dans une approche de médiation pour mettre fin aux conflits de séparation et ainsi réduire la récurrence de cette problématique (Latour, 2018).

Des stratégies d'intervention spécifiques sont aussi à prôner dans ce contexte d'intervention. En effet, Latour (2018) souligne la nécessité de planifier des rencontres avec les deux parents le plus vite possible, ainsi que de reformuler les blâmes, les besoins et les intérêts des parents, tout en canalisant leurs émotions, comme la colère, pour en faire une source d'énergie mobilisatrice. Il est aussi important d'amener la remise en question chez les deux partis pour permettre un avancement positif dans l'intervention (Latour, 2018). Il va de soi qu'il faut également intervenir en évitant de créer une escalade de tensions entre les parents et miser sur les exceptions, à savoir les situations où il y a eu évitement du conflit et présence de réussites. En ce sens, l'utilisation du renforcement positif peut être une technique d'intervention pouvant s'avérer efficace en contexte de conflits sévères de séparation. Ainsi, le fait de valoriser

le moindre bon coup tend à augmenter la satisfaction personnelle du parent et, par le fait même, son estime de soi (Latour, 2018; Malo et Rivard, 2013). Cette technique constitue aussi un important levier pour amorcer le développement de nouvelles capacités parentales et, donc, susciter la mise en pratique de compétences chez le parent, ce qui engendre une meilleure alliance au plan thérapeutique (Latour, 2018; Malo et Rivard, 2013). Latour (2018) affirme aussi que le fait de favoriser l'*empowerment*, en misant sur les forces et le pouvoir que l'individu a sur sa vie, est susceptible d'amener le parent à atteindre les objectifs qu'il se fixe. Cela contribue aussi à mobiliser le parent, qui peut parfois avoir tendance à se désinvestir de la situation conflictuelle. On doit également favoriser un maintien et un équilibre des pouvoirs dans la relation coparentale, désamorcer les conflits et recadrer les perceptions des parents (Latour, 2018; Malo et Rivard, 2013).

De plus, il importe de ne pas perdre de vue l'objectif central de l'intervention, qui est l'intérêt de l'enfant. Pour ce faire, Malo et Rivard (2013) proposent que les forces et les limites des deux parents soient évaluées afin de voir la complémentarité de leurs différences pour mieux les aider à répondre aux besoins de leur enfant. Le travail doit alors être constamment recadré sur l'intérêt de l'enfant, en amenant les parents à voir les changements à mettre en place afin d'être en meilleure position pour assumer leur rôle parental adéquatement. Il est aussi pertinent d'observer le comportement de l'enfant en présence de ses deux parents afin de favoriser un regard critique de la situation. Bien que cela puisse être difficile, Malo et Rivard (2013) soulignent qu'il est aussi pertinent d'amener le parent dénigrant à être témoin des

interactions de l'enfant avec l'autre parent, afin qu'il puisse constater le bien-être que l'enfant peut ressentir lors de ces occasions.

En outre, comme chaque parent est influencé par sa propre histoire de vie, l'intervenant gagne aussi, dans son intervention, à s'informer de l'histoire conjugale de chacun des parents, et ce, avant l'apparition du conflit. Cette stratégie permet d'avoir des leviers d'intervention qui lui seront bénéfiques par la suite. De plus, l'intervenant ne doit pas craindre d'aborder le conflit en soi, puisque c'est ce conflit qui justifie sa présence dans la famille (Malo et Rivard, 2013).

Finalement, l'intervenant doit éviter de servir de courroie de transmission dans les communications entre les parents. Moins l'intervenant s'immisce dans les contacts entre les parents, moins les tensions entre ces derniers augmentent. Ainsi, l'usage d'un cahier de bord ou encore l'utilisation des courriels entre les parents favorise les échanges entre ceux-ci, en les amenant à développer des habiletés d'ouverture, de communication et de compromis l'un envers l'autre (Malo et Rivard, 2013).

## **2.6 Les forces et les limites des recherches actuelles**

Les études recensées sur les conflits sévères de séparation permettent de dégager certaines forces qu'il importe de souligner. D'une part, certaines études s'intéressent à des contextes spécifiques et encore méconnus, notamment par le biais du concept de veille parentale, ce qui permet de mieux comprendre les conflits sévères de séparation (Trinder, 2008). D'autres études, telle que celle de Perona et al. (2023), soulignent également la présence de violence conjugale, une réalité plus souvent qu'autrement reliée aux situations de conflits sévères de séparation. Certaines études

identifient aussi les difficultés vécues chez les intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse en lien avec les conflits sévères de séparation (Godbout et al., 2018).

Bien que les études recensées au sujet des conflits sévères de séparation comportent plusieurs forces, certaines limites peuvent également être identifiées. Au plan méthodologique, la nature rétrospective de plusieurs études peut engendrer certains biais, considérant qu'il est possible que les répondants ne se souviennent pas de tous les éléments spécifiques liés à leur rupture (Stolnicu et Hendrick, 2017; Tremblay et al., 2013). La taille limitée des échantillons ou leur manque d'hétérogénéité (p. ex. interroger seulement des femmes) peut aussi faire en sorte que les résultats de certaines études sont difficiles à généraliser à la population générale. De plus, certaines études identifient des limites conceptuelles associées à cet objet de recherche, en raison de son aspect novateur. Par exemple, peu d'études documentent certaines réalités, telles que la veille parentale paternelle ainsi que les effets liés à ce phénomène sur les enfants (Saini et al., 2016). Dans le même sens, en raison du flou conceptuel entourant la notion de conflits sévères de séparation, peu de données permettent de documenter l'ampleur de cette problématique. À ce jour, les défis liés à l'intervention en contexte de séparation ont été bien circonscrits, mais les approches et les stratégies efficaces demeurent peu documentées. Finalement, la plupart des études sur le sujet ont été menées dans les régions métropolitaines, ce qui fait en sorte que la réalité de cette problématique en milieu rural ou en région éloignée demeure peu documentée.

Le présent mémoire permet de pallier certaines limites associées aux recherches actuelles au sujet des conflits sévères de séparation. Spécifiquement, il permet de se pencher sur la situation des conflits sévères de séparation en contexte de protection de la jeunesse dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. De plus, il propose de ne pas seulement identifier les défis liés à cette problématique, mais aussi de nommer les stratégies jugées efficaces par les intervenants en protection de la jeunesse pour œuvrer dans ce contexte particulier. Ainsi, le présent mémoire vise à décrire le point de vue des intervenants concernant les pratiques à mettre de l’avant pour intervenir efficacement lors de conflits sévères de séparation en tenant compte du contexte pandémique.

## **CHAPITRE 3**

### **CADRE DE REFERENCE**

Le cadre de référence choisi pour ce mémoire repose sur l'approche systémique. Cette approche est désignée comme un cadre d'analyse inclusif, qui permet d'aborder la complexité de plusieurs phénomènes, en plus d'étudier la dynamique des activités d'un système dans son environnement (Massa, 2002). Avant de justifier la pertinence de cette approche dans ce mémoire, il importe tout d'abord de définir ses concepts de base.

#### **3.1 Les concepts centraux de l'approche systémique**

Plusieurs concepts associés à l'approche systémique sont utilisés dans le cadre de ce mémoire, notamment les notions de système, de sous-système, de frontière, de rétroaction, d'homéostasie, d'équifinalité et de métacommunication.

Tout d'abord, le concept de *système* réfère à l'idée que les organismes vivants forment un ensemble d'éléments, tous en interrelation et en contact avec leur environnement, qui évoluent dans le temps et qui sont organisés en fonction de l'environnement et des finalités qui y sont associées (Carignan, 2014; Latour, 2018). Dans cette perspective, la famille peut être identifiée comme un système dans lequel ses membres sont interdépendants et où chacun d'eux contribue au système qui influence leurs comportements. La modification d'un seul système peut donc avoir un impact sur tous les autres systèmes en les modifiant. Par exemple, en contexte de conflits sévères de séparation, si un parent décide de couper les contacts avec l'autre

parent, cette décision aura immédiatement des répercussions sur le système familial. Les systèmes sont donc interdépendants les uns des autres (Carignan, 2014). L'intervention systémique vise ainsi à garder les membres d'un même système en interaction, en évitant de les isoler (Latour, 2018). De plus, on doit considérer l'influence bidirectionnelle existante entre deux individus et le contexte dans lequel ceux-ci se situent (Latour, 2018). Ainsi, en contexte de conflits sévères de séparation, la collaboration d'un père aux rencontres et la non-collaboration de la mère entraînent immédiatement des difficultés dans le système familial compte tenu du manque de communication et d'interaction. En lien avec les objectifs de ce mémoire, l'approche systémique a donc permis d'identifier les stratégies jugées efficaces afin d'intervenir dans un contexte de conflits sévères de séparation en protection de la jeunesse et de voir dans quelle mesure ces stratégies tiennent compte de l'ensemble du système familial et des sous-systèmes qui le composent.

Le concept de *sous-système* fait, quant à lui, référence à ce qui se trouve à l'intérieur du système. Dans le cas d'une famille, plusieurs sous-systèmes peuvent être identifiés, tels que le couple, la fratrie, les alliances ou encore les coalitions (Morval, 2001). Dans le discours des intervenants, une attention particulière a été accordée à l'importance de ces différents sous-systèmes dans la définition des conflits sévères de séparation, de même que dans les cibles d'intervention jugées efficaces pour intervenir dans un tel contexte. L'intervenant au suivi de la famille est aussi désigné comme étant un sous-système qui est en interaction avec la famille. Dans le cadre de l'approche dont il est question, ce sous-système ne doit pas être ignoré, considérant l'importance de son rôle. En effet, le parent qui tente de faire alliance avec l'intervenant (sous-système) en

l'instrumentalisant peut faire obstacle à l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation (Malo et Rivard, 2013).

Ensuite, les *frontières* délimitent ce qui fait partie ou non du système. Elles indiquent qui participe au système et de quelle façon (Amato, 2002). Les frontières peuvent être claires (ouvertes), en référence à une communication claire et directe. À l'inverse, elles peuvent être rigides (fermées), impliquant un fonctionnement davantage strict et comportant peu de contacts avec les autres. Dans ce type de frontière, peu de changement est visible, car le système est fermé sur lui-même. Finalement, les frontières diffuses (enchevêtrées) caractérisent les situations dans lesquelles on retrouve une telle ouverture que l'identité des systèmes et des membres qui s'y trouvent est confuse, faisant en sorte que les rôles et les règles sont mal établis (Latour, 2018). En situation de conflits sévères de séparation, les frontières sont généralement mal établies, de sorte que l'enfant se mêle aux conflits ou peut jouer un rôle de messenger entre ses parents (Latour, 2018). À l'inverse, la clarification des frontières dans le cadre de l'intervention peut s'avérer positive afin de diminuer les conflits entre les membres de la famille. Ainsi, les frontières entre les membres de la famille, de même que celles entre la famille et le système de la protection de la jeunesse, peuvent entraver ou favoriser l'intervention lors de conflits sévères de séparation.

La *rétroaction* fait référence à une réaction à une entrée d'information qui peut être positive ou négative. Elle conduit à dépasser une conception linéaire ou de causalité en prenant en compte qu'une conséquence peut avoir un effet de retour sur une cause (Legendre, 2005). Lorsque positive, la rétroaction peut faire référence à des encouragements, à des compliments ou à de la reconnaissance. Lorsqu'elle est

négative, on l'associe alors à un blocage, à de la désapprobation ou à des comportements qui visent à restreindre un individu. Ainsi, ce concept correspond aux *feedbacks*, qu'ils soient positifs ou négatifs, envoyés par la famille à ses membres pour accepter ou refuser le changement (Legendre, 2005; Morval, 2001). Dans une situation de conflits sévères de séparation, il pourrait ainsi s'agir d'un parent n'acceptant pas les modalités de la garde ou désapprouvant que l'enfant soit fréquemment chez l'autre parent. En revanche, la rétroaction positive d'un intervenant pourrait entraîner un changement dans l'équilibre de la famille et, en ce sens, constituer une stratégie d'intervention efficace.

En ce qui a trait au concept d'*homéostasie*, celui-ci implique qu'un système cherche à se maintenir constamment en équilibre, et ce, même dans les périodes de perturbations (Carignan, 2014; Latour, 2018). Il peut ainsi arriver que le système tente de se maintenir dans un certain équilibre, en reproduisant des « *patterns* » qui ne sont pas forcément positifs. Donc, les conflits qui perdurent longtemps impliquent certains gains pour les membres de la famille, leur permettant de maintenir un certain équilibre à travers les interactions entre les membres, même si cet équilibre est associé à une dynamique familiale conflictuelle (Latour, 2018). Dans le cadre de ce mémoire, les intervenants ont partagé leur point de vue sur les pratiques qu'ils jugent efficaces dans un contexte de conflits sévères de séparation. Étant donné que ces interventions s'inscrivent dans un contexte de protection de la jeunesse, elles doivent généralement composer avec un état de déséquilibre dans le système familial, ce qui est d'autant plus vrai en contexte de crise sanitaire. Dans une perspective systémique, il a donc été intéressant de décrire les stratégies employées par les intervenants afin

d'éventuellement rétablir un équilibre plus sain dans la famille. À cet égard, Latour (2018) souligne que plus le conflit est élevé, plus l'intervention nécessite du temps.

L'*équifinalité* se rapporte au fait que chaque système a un but pouvant être atteint à travers certaines conditions. Plus spécifiquement, ce concept spécifie que des conditions de base différentes peuvent mener à un même résultat, tout comme différents effets peuvent avoir les mêmes causes. L'équifinalité vise ainsi à mettre l'accent sur la totalité des faits et des relations dans le présent, plutôt que de chercher à comprendre les causes menant à une telle situation (Carignan, 2014; Latour, 2018; Marc et Picard, 2000). Ainsi, en contexte de conflits sévères de séparation, les parents peuvent s'impliquer dans des démarches d'aide non pas dans le but que le problème se règle, mais bien dans l'objectif de faire ressortir des torts chez l'autre parent, faisant en sorte que le conflit perdurera plutôt que de prendre fin (Latour, 2018).

De son côté, le concept de *métacommunication* se définit comme les communications présentes, ainsi que les échanges d'informations qui ont lieu entre deux personnes. Dans cette perspective, il est impossible de ne pas « métacommuniquer », puisque nous transmettons constamment des messages, qu'ils soient positifs ou négatifs et que le tout soit verbal ou non (Carignan, 2014). Ainsi, en contexte de conflits sévères de séparation, le fait de ne pas communiquer avec l'autre parent envoie tout de même un message à ce dernier et peut constituer un indice que la relation coparentale est défailante. Dans les éléments mis de l'avant par les intervenants pour définir les conflits sévères de séparation, nous avons donc cherché à

cerner l'importance qu'ils donnent aux messages verbaux et non verbaux, en tenant compte à la fois du contenu de la communication et de la façon de communiquer.

Finalement, outre les concepts abordés précédemment, il importe de souligner certains éléments de la structure familiale lorsqu'il est question d'une approche systémique. En effet, la famille comporte différents éléments de structure permettant de mieux comprendre ses interrelations (Latour, 2018). L'analyse du système familial se fait généralement en lien avec différentes notions, notamment les règles, les rôles et les triangles (Latour, 2018). Dans le cadre du présent mémoire, ces éléments ont permis de remettre en question la façon dont les rôles peuvent être rétablis au sein du système familial en situation de conflits sévères de séparation, lorsque ceux-ci deviennent flous et difficilement définis. De plus, les intervenants ont pu identifier les stratégies qu'ils jugent efficaces ou inefficaces pour intervenir lors de conflits sévères de séparation, tout en tenant compte du contexte de la pandémie.

### **3.2 La pertinence de l'approche systémique dans l'étude des conflits sévères de séparation**

Dans le cadre du présent mémoire, l'approche systémique a semblé particulièrement pertinente, puisqu'elle s'intéresse au contexte social de la personne, tout en prenant en compte les tentatives inefficaces de cette dernière afin de résoudre ses difficultés (Marc et Picard, 2000). Étant donné que les conflits sévères de séparation impliquent des difficultés relationnelles et communicationnelles, l'approche systémique permet d'aborder la problématique en lien avec ces manifestations de dysfonctionnement dans le système familial, tout en impliquant les membres de la famille afin de solliciter des changements en lien avec leurs comportements ainsi que

leurs modes relationnels inadaptés (Cyr et al., 2021; Marc et Picard, 2000). L'approche systémique convient donc pour modifier une dynamique familiale dysfonctionnelle en impliquant les membres d'une famille afin de solliciter des changements dans leurs comportements ainsi que leurs modes relationnels dans le but de rétablir des frontières saines entre les sous-systèmes impliqués et de les amener à développer une capacité à porter un regard sur eux-mêmes plutôt que de blâmer l'autre (Cyr, 2020). Elle vise aussi une amélioration de la régulation émotionnelle et une diminution des conduites impulsives chez les personnes impliquées (Cyr, 2020). Dans le cadre du présent mémoire, il a été intéressant de voir dans quelle mesure les éléments avancés par les intervenants afin de définir les conflits sévères de séparation s'inscrivent ou non dans une perspective systémique. Dans le même sens, l'utilisation de ce cadre de référence a permis d'identifier les facteurs faisant obstacle ou facilitant l'intervention, et ce, en tenant compte de différents systèmes et sous-systèmes en présence (relations entre les parents, relations parent-enfant, relations intervenant-parent, etc.). La pertinence d'une approche systémique pour aborder les conflits conjugaux en contexte de séparation est d'ailleurs soulignée par Lachance et Gagné (2014), qui proposent une trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale. Bien que les conflits sévères de séparation se distinguent de l'aliénation parentale, cette trousse, qui repose sur des constats tirés de recherches scientifiques, rappelle que chaque acteur impliqué dans le conflit contribue à le maintenir, voire à l'aggraver. Ainsi, la personnalité d'un parent influence les comportements de l'enfant et, à leur tour, ces comportements influencent la façon dont le parent exerce son rôle parental. Dans cette perspective, la problématique peut être vue sous un angle systémique, considérant que tous les membres de la famille peuvent participer à la dynamique conflictuelle, en étant pris

dans diverses situations, que ce soit celle de l'enfant pris dans un conflit de loyauté, du parent victime du conflit ou encore de celui qui l'initie ou contribue à l'amplifier (Lachance et Gagné, 2014).

# **CHAPITRE 4**

## **METHODOLOGIE**

Ce chapitre porte sur la méthodologie qui a été utilisée dans ce mémoire portant sur les conflits sévères de séparation en contexte de protection de la jeunesse. D'abord, les objectifs du mémoire sont précisés, puis sont décrits le type de recherche privilégié, la population et l'échantillon à l'étude, les méthodes de collecte et d'analyse des données, de même que les principales considérations éthiques.

### **4.1 Le but et les objectifs du mémoire**

Le but général de ce mémoire est de documenter le point de vue des intervenants psychosociaux œuvrant en contexte de protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation. Pour ce faire, trois objectifs spécifiques ont été poursuivis :

- Définir les conflits sévères de séparation selon la vision des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse;
- Recueillir le point de vue de ces intervenants quant aux facteurs facilitant ou entravant l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation;
- Identifier les stratégies que ces intervenants jugent efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.

## **4.2 Le type de recherche**

Cette étude qualitative est de type exploratoire-descriptive. Elle vise à recueillir le point de vue des intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse en ce qui a trait à la problématique des conflits sévères de séparation. Selon Deslauriers (1999), l'utilisation d'une étude qualitative permet aux intervenants sociaux d'améliorer les démarches d'intervention par la systématisation des activités de collecte et d'analyse des informations. De plus, bien que les conflits sévères de séparation aient fait l'objet de recherches dans les régions métropolitaines, cette problématique demeure peu documentée à ce jour dans les régions éloignées, comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui justifie la pertinence de privilégier une recherche de type exploratoire. En effet, dans ce type de région, il est davantage observé que les habitants sont limités en termes de transport et d'accès aux services ainsi qu'au voisinage, ce qui pourrait avoir une influence négative sur la situation des personnes qui y vivent, faisant en sorte qu'elles soient plus à risque d'avoir recours à une intervention de la protection de la jeunesse (Haas et al., 2018).

## **4.3 La population et l'échantillon à l'étude**

Dans ce mémoire, la population à l'étude se compose des intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse dans la région du Saguenay Lac-Saint-Jean. Bien que plusieurs secteurs d'intervention puissent être confrontés à la problématique des conflits sévères de séparation, le présent mémoire s'est plus spécifiquement centré sur le secteur de l'application des mesures (AM), et ce, compte tenu du fait que la durée du suivi dans ce secteur peut s'étaler de quelques mois à quelques années. Étant donné les ressources temporelles et financières limitées dans le

cadre d'un mémoire de maîtrise, l'échantillon est composé de huit intervenants psychosociaux de la région œuvrant dans le secteur de l'application des mesures. Les participants devaient travailler en contexte de protection de la jeunesse et avoir une expérience dans ce domaine depuis au moins deux ans pour s'assurer qu'ils avaient suffisamment d'expériences auxquelles se référer au cours de l'entrevue. Cette expérience a permis de documenter davantage l'état de la situation en ce qui a trait aux conflits sévères de séparation en protection de la jeunesse.

Les participants à la recherche ont été recrutés selon une méthode non probabiliste, en sollicitant la participation de volontaires. Cette méthode permet d'obtenir des informations détaillées en ce qui a trait aux expériences vécues des participants ainsi qu'en lien avec leurs perceptions individuelles (Mayer et Ouellet, 2000). Pour ce faire, un courriel a été acheminé par la direction du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean aux intervenants correspondant aux critères de sélection de ce projet. Cette communication a permis de décrire le projet de recherche et d'inviter les participants potentiels à contacter l'étudiante-chercheuse afin de lui poser leurs questions et éventuellement participer à l'étude.

Afin de procéder au recrutement des intervenants psychosociaux, une affiche a été réalisée (voir annexe A), laquelle a été envoyée par courriel par les chefs de services du secteur visé, soit l'application des mesures. Par la suite, les personnes intéressées sont entrées en contact avec l'étudiante-chercheuse afin de prévoir un moment pour

réaliser l'entrevue semi-dirigée. Au total, huit intervenants ont manifesté leur intérêt à participer à l'étude.

#### **4.4 La méthode et technique de collecte de données**

La collecte des données s'est effectuée par le biais d'entrevues semi-structurées d'une durée d'environ 60 minutes chacune. Au cours de celles-ci, l'entrevue a été conduite dans l'objectif de recueillir le point de vue des participants, ce qui a parfois nécessité un réajustement des questions selon les réponses données (Deslauriers, 1991). Ces entrevues se sont déroulées via l'application Teams, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur à ce moment. Avant de procéder à l'entrevue, chaque participant a dû remplir un questionnaire sociodémographique (voir Annexe B) qui a permis, par la suite, de brosser un portrait général des répondants, notamment en ce qui concerne leur sexe, leur âge, leur nationalité, leur niveau d'étude et le diplôme obtenu, ainsi que le nombre d'années d'expérience en intervention et, plus spécifiquement, en contexte de protection de la jeunesse. Un guide d'entrevue (Annexe C) a également été utilisé afin de structurer la collecte des données autour de thèmes et de sous-thèmes centraux. Ces thèmes et sous-thèmes sont présentés brièvement dans le tableau 1. Si un intervenant n'était pas à l'aise de répondre à certaines questions, il pouvait refuser de le faire et mettre fin à sa participation à la recherche à tout moment, sans avoir à justifier sa décision. Par la suite, chacun des participants a pris connaissance du formulaire d'information et de consentement (voir Annexe F) et a signé ce dernier avant de procéder à l'entrevue semi-dirigée.

**Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes du guide d’entrevue**

<b>Thèmes</b>	<b>Sous-thèmes</b>
<b>Définition des conflits sévères de séparation (CSS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Éléments de définition des CSS.</li> <li>— Exercice d’association libre : 3 mots-clés qui viennent spontanément à l’esprit en lien avec le concept de CSS.</li> <li>— Différences entre le CSS et des concepts connexes (ex. aliénation parentale).</li> <li>— Sources de connaissances entourant les CSS (ex. formation, articles scientifiques, etc.).</li> </ul>
<b>Facteurs facilitant ou entravant l’intervention en contexte de CSS</b>	<p>Vision des intervenants sur les facteurs facilitant l’intervention en contexte de CSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Facteurs liés aux jeunes</li> <li>➤ Facteurs liés aux parents</li> <li>➤ Facteurs liés à l’entourage de la famille</li> <li>➤ Facteurs liés aux intervenants</li> <li>➤ Facteurs organisationnels</li> <li>➤ Facteurs législatifs</li> <li>➤ Facteurs liés à la pandémie</li> </ul> <p>Vision des intervenants sur les facteurs entravant l’intervention en contexte de CSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Facteurs liés aux jeunes</li> <li>➤ Facteurs liés aux parents</li> <li>➤ Facteurs liés à l’entourage de la famille</li> <li>➤ Facteurs liés aux intervenants</li> <li>➤ Facteurs organisationnels</li> <li>➤ Facteurs législatifs</li> <li>➤ Facteurs liés à la pandémie</li> </ul>
<b>L’intervention en contexte de CSS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Stratégies d’intervention jugées efficaces et inefficaces par les intervenants.</li> <li>— Approches à préconiser et à éviter pour intervenir lors de CSS.</li> <li>— Outils d’intervention disponibles et pertinence de ces outils.</li> </ul>
<b>Recommandations des intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Recommandations aux parents qui vivent ce problème.</li> <li>— Recommandations aux intervenants en protection de la jeunesse.</li> <li>— Recommandation aux partenaires.</li> <li>— Recommandations aux chefs de service et à la direction de l’établissement.</li> </ul>

#### **4.5 L'analyse des données**

Une fois que les données ont été recueillies, elles ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique à l'aide du modèle de Mucchielli (2006). Ce modèle propose de rassembler et de recueillir un corpus d'informations en ce qui a trait au sujet de la présente recherche, de le trier selon sa pertinence et d'analyser le contenu en fonction de ses ressemblances, et ce, en se basant sur les thèmes et les sous-thèmes à l'étude. Précisément, chaque entrevue a été enregistrée en format numérique et retranscrite intégralement sous forme de *verbatim*. Le contenu des *verbatim* a ensuite été classé en différentes catégories, créées pour ce mémoire, à savoir les thèmes et les sous-thèmes du guide d'entrevue. Un tableau d'analyse a été créé afin de faciliter cette étape. Ainsi, ces éléments regroupés et ordonnés dans des classes conceptuelles ont permis d'étudier les relations existantes entre ces éléments pour, finalement, donner une description compréhensive de l'objet d'étude (Deslauriers, 1991). L'analyse inductive et l'interprétation des résultats ont donc permis de faire ressortir des données se ressemblant et se différenciant (Deslauriers, 1991) afin de bien mettre en lumière l'opinion des intervenants psychosociaux en ce qui a trait à l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation. Pour illustrer les propos des participants, des extraits de *verbatim* ont été utilisés afin de faciliter la compréhension du lecteur. Ces constats issus de la pratique nous permettent d'identifier des pistes de solution et des recommandations aux organismes d'aide en conclusion de ce mémoire.

#### **4.6 Les considérations éthiques**

Afin de s'assurer que la présente recherche soit éthique et conforme aux règles en vigueur, une demande de certification éthique (2020-025) a été effectuée et obtenue

au Comité d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS) (voir Annexe D). Cette certification éthique a ensuite été reconnue par le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'UQAC (2021-561) (voir Annexe E). De plus, tout au long de la réalisation de cette recherche, la confidentialité des propos recueillis auprès des participants a été assurée. Préalablement aux entrevues, nous avons communiqué avec les intervenants qui ont manifesté leur intérêt à participer à la recherche, par courriel ou par téléphone, afin de planifier les rencontres. Lors de la transcription des entrevues, toute information identificatoire a été retirée des *verbatim*. Si un intervenant n'était pas à l'aise de répondre à certaines questions, il pouvait refuser de le faire et mettre fin à sa participation à la recherche à tout moment, sans avoir à justifier sa décision. Par la suite, chacun des participants a pris connaissance du formulaire d'information et de consentement (voir Annexe F) et a signé ce dernier avant de procéder à l'entrevue semi-dirigée.

## **CHAPITRE 5**

### **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

Ce chapitre présente les résultats de l'étude et expose le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation. Une description des caractéristiques sociodémographiques des participants est d'abord présentée. Par la suite, l'analyse des entrevues effectuées auprès des huit intervenants psychosociaux permet de mettre en lumière les définitions qu'ils donnent aux conflits sévères de séparation, de même que leur point de vue en ce qui a trait aux facteurs facilitant et entravant l'intervention auprès des familles vivant cette problématique. Ensuite, les stratégies que les intervenants utilisent et jugent efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation sont abordées, en plus des éléments entourant leurs connaissances associées à cette problématique. Finalement, les recommandations formulées par les participants sont exposées.

#### **5.1 Les caractéristiques sociodémographiques des participants**

Au total, huit entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès d'intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse au Saguenay–Lac-Saint-Jean. De ce nombre, six sont des femmes et deux sont des hommes. Au moment de l'entrevue, ces intervenants provenaient de divers secteurs, soit Jonquière (n=3), Chicoutimi/La Baie (n=3) et Roberval (n=2).

La plupart des participants avaient complété une formation universitaire, soit un baccalauréat en travail social (n=4) ou en criminologie (n=1), ou encore une maîtrise en psychoéducation (n=2). Un participant détenait, quant à lui, une technique en travail

social. Au sein de leur organisation, les intervenants interrogés occupaient différents titres d'emploi, soit celui de travailleurs sociaux (n=3), d'agents de relations humaines (n=2), de psychoéducateurs (n=2) ou de technicien en travail social (n=1). Tous ces professionnels travaillaient à temps plein, à raison d'un minimum de 56 heures sur une période de 14 jours. Les participants comptaient entre 5 et 15 ans d'expérience en intervention auprès des jeunes et des familles, dont entre 2 et 10 ans d'expérience en protection de la jeunesse, au secteur de l'application des mesures.

**Tableau 2 : Les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants (n=8)**

<b>Caractéristiques</b>	<b>n</b>
<b>Sexe</b>	
Masculin	2
Féminin	6
<b>Titre d'emploi</b>	
Travailleur social	3
Psychoéducateur	2
Agent de relations humaines	2
Technicien en travail social	1
<b>Formation</b>	
Baccalauréat en travail social	4
Baccalauréat en criminologie	1
Maîtrise en psychoéducation	2
Techniques en travail social	1
<b>Lieu de pratique</b>	
Chicoutimi/La Baie	3
Jonquière	3
Roberval	2

## 5.2 La définition des conflits sévères de séparation

Au cours de la collecte de données, les participants ont été invités à définir les conflits sévères de séparation afin de documenter leur vision de cette problématique. Cette section permet donc, d'une part, de synthétiser les principaux éléments de

définition avancés par les répondants à ce sujet. Ensuite, les réponses fournies par les intervenants lors d'un exercice d'association libre permettent d'identifier les mots-clés qu'ils associent spontanément au concept de conflits sévères de séparation. Des termes connexes, soit le conflit de loyauté et l'aliénation parentale, sont également définis par les participants. Finalement, les sources des connaissances sur lesquelles les intervenants s'appuient pour définir les conflits sévères de séparation sont précisées.

### ***5.2.1 Les éléments de définition identifiés***

D'abord, tous les répondants (n=8) mentionnent que les enfants sont placés au centre des conflits sévères de séparation. Plus précisément, ils sont d'avis que les conflits sévères de séparation se caractérisent par l'implication de l'enfant dans le conflit, ce qui engendre des conséquences pour la sécurité et le développement de ce dernier.

*Bien écoute, dans mes mots le conflit sévère de séparation, c'est un conflit qui perdure depuis longtemps, qui met l'enfant au centre du problème et ça a des répercussions sur le développement et le sentiment de sécurité de cet enfant-là. (Diane)*

Plus spécifiquement, certains participants (n=4) soulèvent que des manifestations doivent être visibles chez les enfants pour qualifier une séparation de « hautement conflictuelle ». Ces manifestations réfèrent au fait que l'enfant se positionne dans le conflit, qu'il s'isole ou qu'il présente des comportements anxieux ou perturbateurs. Exposés régulièrement aux conflits entre leurs parents ou confrontés au fait que ces derniers refusent de se parler, les enfants trouvent alors difficilement une réponse adaptée à leurs besoins.

*Quand les enfants sont au courant de tous les détails, que ce soit au niveau de l'argent, que ce soit au niveau de la garde, on a des parents qui ne sont vraiment pas capables de préserver les enfants de ça. Alors conflits sévères, c'est quand tu as un enfant justement comme je disais tantôt, qui peut développer de l'anxiété, là on va se rendre compte dans ses différents milieux de vie que ça va mal. Ça va mal à la maison, ça va mal à l'école, ça va mal. (Gabrielle)*

Outre les manifestations présentes chez l'enfant lui-même, certains participants (n=4) associent les conflits sévères de séparation à des problèmes individuels chez les parents, tels que la rigidité et l'immaturation affective. Centrés sur leurs propres besoins, les parents sont alors peu sensibles aux besoins de l'enfant et peu conscients des conséquences que leurs conflits peuvent avoir sur lui.

*Des conflits sévères de séparation c'est difficile de s'en sortir je dirais, parce qu'il y a une rigidité et il y a une incompréhension de la part des parents. Et il y a de l'immaturation affective qui fait en sorte qu'ils ne sont pas capables d'aller au-delà de ça. Donc, ça démolit l'enfant et c'est très difficile à défaire, parce qu'il faut faire comprendre des affaires à des parents qui ne comprennent pas et qui n'ont pas la capacité de comprendre. (Fanny)*

*Donc ce sont deux adultes qui sont incapables de mettre le besoin de l'enfant en premier, mettant leurs problèmes personnels et conjugaux et antécédents de couple de l'avant, ce qui fait que l'enfant est atteint par cette problématique de communication et de compréhension. (Eric)*

Finalement, certains participants (n=2) définissent les conflits sévères de séparation en s'appuyant sur le motif de compromission lié aux mauvais traitements psychologiques. Dans cette perspective, ils mentionnent que les conflits sévères de séparation correspondent à la situation d'un enfant dont la sécurité ou le développement est compromis pour ce motif. Selon eux, les conflits doivent être graves et persistants, causant ainsi préjudice à l'enfant. En effet, selon l'article 38.2 de la Loi sur la

protection de la jeunesse (LPJ), la situation doit présenter une récurrence, une chronicité, un certain niveau de gravité et une nature préoccupante.

*Lorsqu'un enfant subit de façon grave ou continue des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. L'indifférence, dénigrement, rejet affectif, isolement, menace, ça, c'est sûr que ça peut englober comme j'ai nommé... menace, tout ça, mais ça peut être aussi de dire ça devant l'enfant. (Bianca)*

### 5.2.2 Les mots-clés associés aux conflits sévères de séparation

Lors de l'entrevue, les participants ont été appelés à identifier trois mots-clés qui leur venaient spontanément en tête lorsqu'il est question des conflits sévères de séparation. Au total, 24 mots ont pu être identifiés dans les propos des répondants et sont résumés dans le nuage de mots présenté à la Figure 1.



Figure 1 : Synthèse des mots-clés associés aux conflits sévères de séparation

D'une part, cette figure permet de constater l'importance des mots-clés liés à la complexité des interventions menées en contexte de conflits sévères de séparation. En effet, cinq participants ont identifié des thèmes permettant de qualifier leur travail dans

ce contexte particulier d'intervention, soit : « énergivore », « lourdeur », « déception », « complexité » et « intensité ».

De leur côté, certains participants (n=4) ont plutôt exprimé des mots-clés se rapportant à ce qu'ils ressentent vis-à-vis de la problématique des conflits sévères de séparation, tels que : « incohérence », « incompréhension », « déchirement » ainsi que « tristesse ».

Le mot « communication » a, quant à lui, été nommé spontanément par trois participants pour définir les conflits sévères de séparation. En effet, ces derniers ont justifié le choix de ce terme en expliquant que des difficultés de communication sont généralement centrales dans cette problématique.

En outre, le concept de « santé mentale » a été identifié dans les propos de deux répondants, qui soulignent que certains traits de personnalité ou certains troubles mentaux peuvent contribuer aux conflits sévères de séparation. En ce sens, un participant a aussi fait mention de la présence de « rigidité » chez les parents, alors qu'un autre a souligné l'« immaturité ».

Finalement, deux participants ont soulevé des concepts liés à la maltraitance psychologique, en associant les conflits sévères de séparation à la « manipulation » et à la « violence ». Cette maltraitance, qu'ils qualifient essentiellement de psychologique, est utilisée dans les rapports que les parents entretiennent avec leurs enfants et les intervenants qui tentent de leur venir en aide.

### 5.2.3 *Les principaux concepts associés aux conflits sévères de séparation*

Afin de clarifier le sens qu'ils donnent aux conflits sévères de séparation, les participants ont été invités à les distinguer de deux concepts connexes, soit le conflit de loyauté et l'aliénation parentale.

Tout d'abord, les participants (n=7) associent le conflit de loyauté au fait que l'enfant se sente inconfortable d'aimer ou d'éprouver du plaisir avec son autre parent. L'enfant se sent « pris » ou « coincé » entre ses deux parents, lui donnant l'impression qu'il doit faire un choix. Il peut alors développer un sentiment de culpabilité ou une impression d'être déloyal envers l'un de ses parents. En ce sens, certains répondants (n=4) estiment que le concept de conflit de loyauté se distingue du concept de conflits sévères de séparation par le fait qu'il finit par se dissiper dans les situations de ruptures harmonieuses. À cet égard, un participant souligne la possibilité que le conflit de loyauté se produise même lorsqu'une séparation est exempte de conflits, précisant que ce dernier se résorbera rapidement si l'enfant est bien accompagné par ses parents lors de la transition familiale.

*Le conflit de loyauté général en fait, c'est que mettons quand la séparation se passe bien de façon générale, ça peut arriver que le conflit de loyauté soit là pareil, parce que c'est une adaptation pour l'enfant. Et si c'est adressé rapidement et qu'on dit... on permet à l'enfant d'être bien avec l'autre personne, bien ça va se placer. Au même titre que justement si l'enfant, ses deux parents ils s'entendent bien, mais quand il va chez un, chez l'autre, il peut se sentir coupable l'enfant de se dire... bien là, moi j'ai du plaisir chez papa et en même temps maman elle, elle est toute seule à la maison. (Alice)*

En revanche, lors de conflits sévères de séparation, les répondants (n=4) estiment que les comportements des parents vont exacerber le conflit de loyauté de l'enfant. Par exemple, l'enfant peut se sentir mal d'exprimer ou de vivre des

expériences positives avec un parent, sachant que l'autre est susceptible d'en être affecté. Il peut alors être parentifié, en tentant de protéger le parent qui lui semble plus vulnérable. Ainsi, le conflit de loyauté peut exister indépendamment des comportements des parents, bien qu'il puisse être exacerbé en contexte de conflits sévères de séparation.

*C'est quand l'enfant il devient mal d'aimer son autre parent ou quand il devient mal à l'aise, il sent qu'il n'a pas le droit de passer du temps de qualité avec l'autre parent, quand il se fait questionner, surquestionner quand il revient de chez l'autre parent, quand le père ou la mère a des réactions quand il parle en bien ou quand il revient de chez l'autre.* (Diane)

*C'est comme si on va le rendre coupable de vivre des beaux moments, on ne va pas vouloir l'entendre parce qu'on n'est pas capable, mais au final ça provient de l'immaturité du parent, qui n'est pas capable de se lever au-dessus du fait que son enfant, c'est un individu à part entière. C'est vraiment ça. Alors on va culpabiliser l'enfant de son propre bonheur, culpabiliser l'enfant de ses propres émotions négatives reliées au fait qu'il s'investit positivement chez l'autre parent. Et on va lui demander de faire des choix.* (Fanny)

Concernant le concept d'aliénation parentale, trois participants soulèvent des caractéristiques spécifiques à ce phénomène. En effet, des signes précis, à savoir le fait qu'un enfant se soit entièrement positionné du côté d'un parent ou qu'il refuse catégoriquement d'être avec l'un de ses deux parents, sont associés à cette problématique dans leur discours. D'une part, cinq répondants mentionnent que l'aliénation parentale est un processus initié par un parent et validé par l'autre parent, souvent de façon inconsciente. Régulièrement exposé à des croyances erronées envers le parent aliéné, l'enfant en vient à le rejeter, sans raison valable. En ce sens, l'aliénation parentale est perçue comme un point culminant chez l'enfant vivant des

conflits sévères de séparation. Il met alors fin à son sentiment d'ambivalence en rejetant l'un de ses parents.

*L'aliénation parentale c'est quand un enfant est tellement imprégné du conflit entre les parents, qu'il a adhéré aux propos d'un des deux parents. Ça veut dire que si un des deux parents parle tellement en mal et raconte des histoires qui sont fausses ou peu importe, bien l'enfant il a adhéré à ça et il le croit. (Hugo)*

#### **5.2.4 Les sources de connaissances entourant les conflits sévères de séparation**

Les connaissances des professionnels œuvrant en protection de la jeunesse en lien avec les conflits sévères de séparation peuvent provenir de diverses sources. À cet effet, quatre participants nomment que leurs connaissances sur le sujet proviennent de la formation en approche de médiation qui est offerte en centre jeunesse. De leur côté, trois participants utilisent la Trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale de Lachance et Gagné (2014). Un autre se base plutôt sur une formation qu'il a reçue concernant le guide de Steinhauer sur les capacités parentales.

*C'est la trousse de l'aliénation parentale et sinon c'est vraiment par expérience. (Hugo)*

*On a toute la trousse d'aliénation parentale avec le guide d'entrevue. Bien c'est pas mal ça, je pense, dans le fond. (Alice)*

*De certaines formations que j'ai acquises au cours des années. Formations... bien surtout sur les capacités parentales, Steinhauer. (Éric)*

Ces connaissances acquises de façon plus formelle sont complétées, pour certains participants, par des supervisions cliniques (n=3) et des processus d'intervention clinique (PIC) (n=2) qui les soutiennent lorsqu'ils ont à faire face à cette problématique. Selon eux, la présence de supervision clinique peut les aider à prendre

des décisions, notamment lors de situations de violence initiées par les parents envers les intervenants. Le chef de service peut alors être sollicité pour accompagner les intervenants dans leurs suivis. La présence d'une psychologue à la disposition des intervenants pour des questions cliniques est également jugée utile par un répondant.

*On a la possibilité d'avoir une psychologue du Centre jeunesse qui peut nous rencontrer quand on arrive face à des problématiques particulières ou des obstacles qu'on ne peut franchir [...] Les rencontres régulières avec notre consultante clinique qui peut nous stimuler et nous guider dans nos interventions. (Éric)*

*Je n'ai eu aucune formation. Et c'est de la consultation de coordonnateurs, collègues. (Gabrielle)*

Bien que les répondants s'appuient sur différentes sources de connaissances entourant les conflits sévères de séparation, certains participants (n=6) estiment avoir dû eux-mêmes créer leur expertise en lien avec cette problématique. Ainsi, ils mentionnent que les formations suivies à ce sujet n'ont pas toujours été offertes sur leurs heures de travail, les obligeant à développer leurs connaissances lors de leurs temps libres ou au fil de leurs expériences avec des familles vivant cette problématique. Afin de développer leurs connaissances et de s'outiller davantage en lien avec cette problématique, des participants (n=3) ont fait des lectures sur internet.

*On doit prendre de la formation, mais ça va être sur nos heures, c'est vraiment du personnel. Alors moi en fait mon expertise je ne l'ai pas créé grâce au Centre jeunesse là, je l'ai créé par mon propre chef, parce que moi je suis allée me chercher de la formation. (Alice)*

*Mais c'est sûr que par rapport aux conflits de séparation, je pense qu'il manque un petit peu de formation, genre un petit peu, beaucoup. Parce que tu apprends un peu sur le tas, parce qu'honnêtement, des fois tu te mets la main dans l'eau chaude et tu ne sais même pas trop c'est quoi un conflit de séparation. (Bianca)*

Pour pallier ce manque de formation, des participants (n=3) jugent pertinent d'aller chercher de l'aide et du soutien auprès de leurs collègues lorsqu'ils sont confrontés à des conflits sévères de séparation. À cet égard, une participante exprime que les stratégies l'aidant dans ses interventions en contexte de conflits sévères de séparation proviennent de l'expertise des autres intervenants qu'elle côtoie. C'est le cas, par exemple, d'éducateurs spécialisés avec qui les dossiers sont parfois partagés lorsque les familles doivent avoir recours au service d'aide éducative. Elle souligne aussi l'expertise des intervenants travaillant à l'organisme communautaire Le Transit, un milieu se spécialisant dans l'intervention familiale, de même que ceux œuvrant pour le programme d'intervention en négligence provenant du CIUSSS, l'Effet Papillon.

*Les référer à des organismes. Genre Le Transit pour la communication parentale et tout ça, ils ont des beaux services aussi. Et l'aide éducative, des fois quand on a l'occasion avec l'effet papillon, tout ça, voir c'est quoi l'impact de la discipline et tout ça, que tout soit cohérent dans les deux milieux. Ça empêche des fois de se chicaner. (Diane)*

Finalement, trois participants ont également mentionné qu'ils utilisent parfois les documents partagés par leurs collègues ayant réalisé des formations ou ayant des expériences pertinentes en lien avec les conflits sévères de séparation dans leurs emplois antérieurs.

*Il y avait aussi certaines collègues qui pouvaient avoir peut-être une expertise au niveau de la médiation familiale pour celles qui avaient fait du privé. Mais sinon, on n'avait rien. (Gabrielle)*

### **5.3 L'intervention en contexte de conflits sévères de séparation**

L'intervention en contexte de conflits sévères de séparation demande un certain niveau d'habiletés, de connaissances et d'aisance. Plusieurs stratégies et approches sont

donc mises de l'avant par les participants afin de faciliter l'intervention. À l'inverse, ces derniers estiment que certaines stratégies et approches sont plutôt inefficaces dans ce contexte particulier. Cette section fait donc une synthèse des stratégies et des approches jugées efficaces et inefficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.

### ***5.3.1 Les stratégies d'intervention jugées efficaces par les intervenants***

En ce qui a trait aux stratégies d'intervention jugées efficaces par les intervenants, trois participants font ressortir la nécessité de mettre l'enfant au centre de l'intervention lors de conflits sévères de séparation. Pour ce faire, certaines stratégies sont centrées sur l'enfant lui-même et visent à l'amener à extérioriser ses émotions, que ce soit par l'écrit, par le dessin ou encore par le biais d'un suivi en psychologie parallèle aux interventions de la protection de la jeunesse. D'autres stratégies impliquent plutôt les parents et visent à les informer des impacts à court ou moyen termes des conflits sévères de séparation ou encore à les rediriger vers les séances de coparentalité dispensées par le Palais de justice.

*Je vais faire aussi des échanges de garde supervisée dans des cas où c'est vraiment problématique, quand on est en potentielle rupture de lien; ça, j'utilise beaucoup ça aussi. Sinon, je fais de l'intervention individuelle avec les enfants pour les faire parler de leurs conflits et tout ça. (Alice)*

Par ailleurs, deux participants expriment la pertinence, lorsque possible, de réaliser des rencontres en présence des deux parents, et ce, malgré les conflits. Dans le même sens, deux autres participants soulignent aussi l'importance d'effectuer des rencontres familiales, combinées avec des rencontres individuelles dans des milieux

neutres avec les enfants. Selon eux, les rencontres familiales donnent la possibilité de faire du *modeling* auprès des membres de la famille et de réaliser les échanges de garde supervisée en présence des autres membres de la famille, dans le souci d'éviter les frictions possibles. Lors de ces rencontres, les intervenants suggèrent de s'immiscer le moins possible dans la situation et de ne pas se substituer à la famille dans la prise de décisions. Par exemple, ils suggèrent d'amener les parents à réaliser eux-mêmes un calendrier d'échange de garde lorsque la situation le permet. Lorsque les échanges sont plus difficiles, il peut aussi être envisageable de procéder par courriel, en plaçant l'intervenant en copie conforme de manière que les parents interagissent entre eux, sans pour autant que l'intervenant ne s'implique dans les discussions. La possibilité d'utiliser un cahier de communication entre les parents, qui suit l'enfant lors des échanges de garde, est également une stratégie jugée efficace pour que les parents puissent communiquer dans un contexte neutre.

*De moins possible s'ingérer là-dedans et de prendre des décisions à la place des parents, ce sont eux les parents, c'est à eux à prendre les meilleures décisions, c'est à eux de faire leur calendrier, c'est à eux de... Alors ça, je pense que c'est bon. J'aime bien les courriels en copie conforme, que les parents s'échangent des courriels et qu'ils me mettent en copie conforme. (Christina)*

*Après ça d'instaurer aussi un cahier de communication entre les parents. Ça quand tu as des parents qui ne sont pas capables d'échanger de manière verbale, ça peut être une bonne chose. Le défi là-dedans c'est qu'un moment donné ils viennent qu'ils oublient le cahier, ils ont perdu le cahier, bon. Alors ça, ça fait partie de la game. (Gabrielle)*

Deux participants mentionnent aussi la pertinence des interventions basées sur l'approche de médiation en contexte de conflits sévères de séparation. Selon eux, il

s'agit d'une stratégie qui permet à l'intervenant d'exercer un rôle neutre, tout en offrant une structure à l'intervention.

*La médiation. La médiation est une bonne façon de trouver une zone neutre et une structure de travail qui est intéressante. J'irais pour ça.*  
(Éric)

Dans les autres pratiques d'intervention à privilégier, un professionnel fait mention de la co-intervention afin de faciliter les échanges avec les familles et pour s'assurer qu'il n'existe pas d'autres interprétations possibles provenant des parents.

*Faire de la co-intervention. Quand justement on a... moi à [nom de la ville], j'avais un parent qui me devançait, il prenait des décisions, des fois il faisait des annonces aux enfants, genre un deuxième coucher. Je ne lui avais même pas autorisé officiellement, c'est sûr que c'était un monsieur très narcissique, justement aucune reconnaissance, aucune introspection et c'est ça. Un moment donné, il a fallu faire de la co-intervention avec ce monsieur-là, parce que c'était sa parole contre la mienne. Alors c'est sûr que d'avoir quelqu'un qui est témoin des échanges, bien c'est toujours très aidant.* (Gabrielle)

Finalement, un participant souligne que de simples techniques générales d'intervention peuvent faire une différence en contexte de conflits sévères de séparation. À titre d'exemple, il mentionne l'intérêt d'utiliser le reflet afin de favoriser des prises de conscience chez les parents.

*Beaucoup de reflet. Des fois si le parent savait ça, comment tu te sentirais... Je te dirais... des stratégies d'intervention... bien boucler nos actions.* (Hugo)

### **5.3.2 Les stratégies d'intervention jugées inefficaces**

Bien que certaines stratégies puissent être pertinentes lors de conflits sévères de séparation, d'autres sont jugées inefficaces par les intervenants dans ce contexte d'intervention particulier. Une intervenante fait mention que lorsque les professionnels

adhèrent au discours d'un parent ou qu'ils tentent de se substituer aux familles dans la résolution de problèmes, la situation peut rapidement devenir problématique. Le fait de toujours écouter les parents sans diriger minimalement les échanges vient aussi complexifier l'intervention et le contexte thérapeutique. Dans le même sens, une répondante mentionne que les interventions qui ne permettent pas au parent de se remettre en question et de faire un travail d'introspection demeurent inefficaces.

*La non-remise en question du parent, je dirais que c'est ça. (Bianca)*

*Bien, quand tu embarques dans le discours des parents, quand tu essaies de régler tous leurs problèmes, quand tu ne les fais pas patienter, quand tu réponds à toutes leurs mille et une demandes. Quand tu t'installes en entrevue et qu'à la fin de ton entrevue, tu n'as jamais passé tes points à toi parce que tu as fait qu'écouter le parent, ça ce n'est pas efficace pantoute. (Alice)*

### **5.3.3 Les approches à privilégier et à éviter**

Au-delà de l'efficacité de certaines stratégies d'intervention dans un contexte de conflits sévères de séparation, les intervenants ont identifié des approches qui, selon eux, sont à privilégier ou à éviter. D'une part, quatre participants mentionnent la pertinence d'utiliser l'approche de médiation en ce qui concerne les conflits sévères de séparation. Selon eux, cette approche est la plus pertinente à utiliser dans ce contexte particulier, car l'intervenant ne prend pas position dans la situation qui oppose les parents, mais les amène plutôt à trouver leurs propres solutions en devenant des agents de changement.

*Quand on joue comme médiateur, on ne prend pas du tout part et c'est vraiment eux qui ont à se modérer [...] En conflits de séparation, quand on est capable de les asseoir ensemble, quand ils sont capables de nommer... parce que souvent ce qu'on se rend compte, un dit ça, l'autre a dit complètement le contraire, on pense qu'on n'est pas dans la même histoire. Mais c'est sûr que si on est capable de les asseoir ensemble et de les centrer sur leurs besoins à eux et sur le besoin de l'enfant, bien c'est toujours gagnant, mais ce n'est pas évident. (Christina)*

*Bien moi je pense que... je vais te dire qu'à part l'approche de médiation, je n'en connais pas vraiment d'autres utilisables en contexte de conflits de séparation. Moi je pense qu'elle est très efficace, parce que justement elle responsabilise les parents dans leurs difficultés et que les solutions viennent d'elles-mêmes. (Fanny)*

De plus, trois participants soulignent la pertinence de l'approche écosystémique. Selon eux, en contexte de conflits sévères de séparation, il est important d'impliquer les différents systèmes concernés par la situation et qui entourent l'enfant et sa famille. Cette façon de voir la problématique permet, selon eux, de développer un filet de sécurité autour du jeune tout en identifiant, dans son environnement, des forces et des éléments à travailler.

*C'est vraiment important de travailler le conflit sur tous les écosystèmes, parce qu'on essaie toujours de travailler, de tempérer les deux côtés, mais ça ne veut pas dire que le conflit est réglé, ça veut juste dire qu'ils sont capables un peu de se doser, mais plus tard quand il va en ravoir un, bien ils vont peut-être être autant en colère et autant impliquer leur enfant. Alors c'est vraiment de désamorcer le conflit dans toutes les sphères de vie, je pense que c'est le plus efficace. (Hugo)*

*C'est sûr que l'écosystémique... on travaille avec tous les milieux et avec toutes les sphères de la vie de l'enfant, alors c'est plus facile d'avoir l'heure juste, c'est plus facile aussi d'avoir des partenaires, d'essayer de se sortir de ça et que l'enfant ait un réseau autour de lui et de se sentir moins seul aussi. (Christina)*

De leur côté, trois participants soulignent la pertinence de l'approche orientée vers les solutions dans un contexte de conflits sévères de séparation. Ils estiment que

cette approche responsabilise les parents vis-à-vis de leur situation, tout en reconnaissant leurs forces et leur pouvoir d'agir. Positionnés comme les experts de leurs propres problèmes, les parents, par cette approche, sont amenés à se mettre en action par des moyens concrets afin de mettre fin au conflit.

*Et l'approche centrée sur les solutions, bien c'est vraiment qu'eux, ils trouvent des solutions, parce que ce n'est pas nous autres qui en ont des solutions à arrêter le conflit, c'est à eux à nommer des solutions et qu'est-ce qu'ils veulent, de se nommer des objectifs, qu'est-ce qu'on veut atteindre et ça va être quoi les solutions, comment on va faire pour y arriver. (Christina)*

À l'inverse, bien que leur utilité soit reconnue dans d'autres contextes, certaines approches sont jugées moins adaptées, voire nuisibles, lors de conflits sévères de séparation. À ce sujet, un intervenant mentionne que l'approche féministe, souvent privilégiée en contexte de violence conjugale, peut amener les intervenants à prendre parti pour un parent dans l'intervention lors de conflits sévères de séparation, ce qu'il juge de façon défavorable.

*Je vous dirais que l'approche féministe selon moi est probablement une approche qui est dévastatrice dans ces moments-là, parce que souvent ça fait prendre un parti pour un ou l'autre des parents. Souvent quand on voit aussi sur tout ce qui est sur l'approche versus la violence conjugale, quand on traite un conflit de séparation versus un père violent et qu'on traite le père violent pour traiter le conflit de séparation, je trouve que là ça peut devenir problématique. (Éric)*

De façon plus générale, une participante mentionne que les approches traditionnelles, qui s'inscrivent dans un rapport autoritaire avec les familles, peuvent être nuisibles à l'intervention lors de conflits sévères de séparation. Elle estime que ces approches se centrent davantage sur les défaillances des familles à aider, en plaçant

l'intervenant dans un rôle d'expert, ce qui ne donne pas suffisamment de pouvoir aux parents, voire provoque une attitude de fermeture chez ceux-ci.

*Je n'ai pas le nom d'approche nécessairement, mais je pense que ce qui est inefficace c'est quand tu te mets en position d'autorité par rapport aux deux parents et que c'est de même, c'est tout, tu ne prends pas leurs opinions, tu ne prends pas... parce que c'est vrai que des fois il peut avoir de la vraie souffrance de la personne et elle ne fait pas ça pour mal faire. Alors si tu décides que c'est de même et c'est tout et ça ne marche pas, je ne veux pas vous entendre, c'est la pire façon. (Bianca)*

#### **5.3.4 Le niveau d'aisance des intervenants en contexte de CSS**

La problématique des conflits sévères de séparation comporte son lot de défis, faisant en sorte que les participants estiment se sentir plus ou moins confortables d'intervenir dans ce contexte. À cet effet, lorsqu'ils ont été invités à indiquer leur niveau d'aisance vis-à-vis des conflits sévères de séparation sur une échelle de zéro à cinq, certains participants (n=5) l'ont évalué à 3/5. Bien qu'ils soient conscients de posséder certaines connaissances sur le sujet, ces derniers ressentaient le besoin de les approfondir compte tenu de la complexité de cette problématique.

*Je ne pourrais pas aller totalement à l'aise parce que c'est tellement vague, c'est tellement imprécis, c'est tellement changeant d'une situation à l'autre, que c'est difficile d'être toujours à l'aise. Et ce sont des personnes qui sont tellement souffrantes et tellement axées sur le conflit qui existe, que nous comme intervenants, souvent c'est très facile de se perdre. (Éric)*

*Et pourquoi un 3 ? Bien je veux dire... un moment donné, tu t'organises pour te renseigner toi-même, il faut que tu sois débrouillarde, dans le sens où tu vas chercher de l'info. Alors c'est sûr que je n'étais pas la meilleure, mais je n'étais pas la pire, je pense. (Gabrielle)*

De leur côté, deux participants évaluent leur niveau d'aisance à 4/5 en ce qui a trait à l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation. Ils estiment avoir un

niveau d'aisance élevé, qu'ils associent à leurs connaissances de cette problématique. Ces connaissances reposent sur leur longue expérience comme intervenants ou encore sur les formations qu'ils ont suivies au fil des années. Malgré tout, un de ces répondants juge que ces interventions sont épuisantes professionnellement, car elles impliquent de nombreux malaises et un degré de complexité élevé.

*Bien moi je dirais 4, parce que je suis à l'aise, parce que je comprends comment ne pas rentrer là-dedans. Par contre, ce sont des dossiers qui sont extrêmement épuisants, parce que tu gères tout le transfert... les parents, ils transfèrent tout ce malaise-là, mais ils ont tous les deux des malaises et ils te transfèrent ça et même si on est capable, on a un niveau d'aisance qui est quand même suffisant, je veux dire pour se détacher de ça et s'élever au-dessus de tout ça, il reste qu'ils nous sèment quand même des doutes et qu'on en prend des malaises, malgré qu'on... c'est ça. Alors je suis à l'aise, mais ce sont des dossiers qui sont très, très épuisants professionnellement. (Fanny)*

*Écoute, je dirais quand même 4 parce qu'après huit ans et demi, c'est sûr que je suis quand même à l'aise de travailler avec ça, ce n'est pas quelque chose qui me stresse, ce n'est pas quelque chose qui... Et justement, depuis que j'ai eu la formation médiation, ça aide beaucoup aussi. (Christina)*

Finalement, une participante a exprimé ressentir un niveau d'aisance moindre pour travailler lors de conflits sévères de séparation, soit de 2/5. Cette participante estime qu'elle manque de formation et, par le fait même, de connaissances associées à cette problématique, faisant en sorte qu'elle ne se sentait pas suffisamment outillée pour y faire face.

*Mais dans mon niveau d'aisance, je ne te dirais pas plus que 2 là, parce que je trouve qu'on pourrait être plus outillé, avoir les formations... (Diane)*

## 5.4 Les facteurs qui facilitent ou entravent l'intervention en contexte de CSS

En contexte de conflits sévères de séparation, plusieurs facteurs peuvent faciliter l'intervention, tandis que d'autres y font plutôt obstacle. Dans les propos des intervenants interrogés, ces facteurs réfèrent aux jeunes, aux parents, à l'entourage et aux intervenants. Ils réfèrent également à différents contextes dans lesquels l'intervention a lieu, notamment en ce qui concerne le contexte organisationnel, légal et pandémique, de même que les particularités des situations impliquant de la violence conjugale.

### 5.4.1 Les facteurs liés aux jeunes

En ce qui concerne les facteurs liés aux jeunes, la plupart des intervenants (n=6) ont mentionné leur âge. D'une part, trois participants considèrent que l'âge est un facteur facilitant l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation lorsque les jeunes se situent près ou dans la période de l'adolescence. Selon eux, les jeunes ont alors davantage de maturité et sont plus en mesure de comprendre la situation de façon nuancée, tout en considérant leurs propres besoins et en ayant les outils cognitifs et langagiers pour les nommer.

*Un jeune de 17 ans qui a toute sa tête, que papa, maman se sont séparés, mais qu'il est moindrement allumé et tout ça et il dit... non, moi j'ai du fun chez papa, je veux y aller, il y a moins d'impact de ça. (Bianca)*

*L'âge, c'est sûr que plus il est vieux... et c'est le degré de compréhension du conflit qui va être différent, le comportement va être différent, la façon d'actualiser ses désirs ou de le nommer va être différent aussi. Alors plus il est vieux, pour moi le risque est moindre. (Diane)*

Dans le même sens, quatre participants estiment que les enfants plus jeunes vivent plus difficilement les conflits sévères de séparation. Ces derniers sont jugés plus

influençables et plus faciles à manipuler, ce qui les rend plus vulnérables à vivre des répercussions négatives en lien avec ces conflits.

*Et on voit souvent chez les jeunes enfants, ils ont plus tendance à croire les histoires exagérées, tout ça; tandis que les adolescents par exemple, ils sont plus capables de se détacher et faire la part des choses. (Hugo)*

*C'est sûr que l'âge un moment donné, plus l'enfant est vieux, plus il a de maturité, plus il est en mesure de comprendre certaines affaires. Mais c'est sûr que le conflit de séparation, quand l'enfant a 5, 6 ans, ce n'est pas évident. (Gabrielle)*

À l'inverse, une participante est d'avis que les jeunes enfants sont moins susceptibles de vivre des conséquences liées aux conflits sévères de séparation, car ils n'en comprennent pas la portée réelle. De son point de vue, ces situations sont surtout dangereuses pour les jeunes enfants lorsqu'elles impliquent de la violence physique. Cependant, selon elle, les adolescents vivraient davantage de répercussions négatives lors de situations de conflits de séparation, car ils sont davantage conscients des enjeux qui en découlent et peuvent même être impliqués dans les litiges.

*En fait quand ils sont petits, comme là j'en ai une, on a un conflit de séparation et je veux dire... elle a 2 ans, elle ne se rend compte de rien, c'est juste qu'elle... parce que moi le conflit il est plus ouvert physiquement entre les deux parents, ils se chicanent. C'est pour ça que ça la place en situation de compromission, mais sinon, son âge ferait en sorte qu'elle ne comprendrait pas toutes les nuances des chicanes. À partir de 12 ans, bien là ils comprennent et en plus ils comprennent qu'ils ont le droit de dire... ils se font dire par leur avocat qu'ils ont le droit de dire... où tu veux rester à la Cour Supérieure. Alors là ça... ça a vraiment des répercussions sur eux quand ils ont 12, 13, 14, 15 ans. C'est sûr qu'ils comprennent plus, alors ça, ça a un impact. (Diane)*

Certains participants (n=4) soulignent que des problématiques ou des diagnostics chez les enfants constituent des facteurs entravant l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation, et ce, peu importe leur âge. En effet, ces

participants estiment que les conflits sévères de séparation sont susceptibles d'exacerber les vulnérabilités présentes chez ces jeunes, en amplifiant les manifestations de leurs troubles ou de leurs difficultés.

*Quand on a des enfants qui ont des problématiques de santé mentale, Gilles de la Tourette, trouble d'opposition ou des personnes qui ont des problèmes de santé mentale comme la boulimie, ça devient difficile parce que ça entremêle les impacts et leurs problématiques de santé qu'ils vivent déjà. (Christina)*

*Les jeunes plus anxieux moi je pense, parce que quand ils sont anxieux, ils sont dans le contrôle de l'environnement, alors ils se rendent compte de tout ce qui passe. (Fanny)*

Finalement, bien que deux répondants mentionnent que le sexe de l'enfant n'ait aucun impact quant à l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation, une participante souligne que les filles seraient avantagées comparativement aux garçons, ces derniers ayant moins de facilité à exprimer leurs émotions lors des interventions, surtout chez les adolescents.

*Le sexe aussi je le mettrais, parce que les garçons, les filles n'ont pas les mêmes caractéristiques, c'est plus facile, je pense, pour les filles de s'exprimer, les garçons sont plus intériorisés, c'est plus difficile les rencontres en général avec les garçons, les ados. (Christina)*

#### **5.4.2 Les facteurs liés aux parents**

En ce qui concerne les facteurs liés aux parents, quatre participants sont d'avis que la capacité d'introspection, la reconnaissance de la situation et la capacité de se remettre en question facilitent l'intervention. Selon eux, les parents qui possèdent ces capacités seraient plus ouverts au changement, faisant en sorte que l'intervention aurait davantage de répercussions positives sur ceux-ci et leur dynamique familiale. Ces

qualités aideraient aussi les parents à se centrer sur les besoins de l'enfant, ce qui les amènerait à se détacher du conflit de séparation.

*Bien je te dirais le niveau d'introspection, parce qu'il y en a qui n'en ont pas du tout. Alors des fois, il y a des parents qui sont plus fluides aussi, moins rigides, qui sont capables de se remettre en question, alors ça, ça a vraiment un impact sur... mon discours va-t-il avoir une répercussion positive sur le parent. (Bianca)*

*Les parents qui ont beaucoup de capacité d'introspection, qui sont capables de se détacher du conflit pour se centrer sur l'enfant et que ça facilite le travail. (Hugo)*

Plus spécifiquement, deux participants insistent sur la capacité des parents à se centrer sur les besoins de l'enfant, ce qui peut aider à l'intervention en contexte de conflits de séparation. Animés par le bien-être de leur enfant, ces parents auraient plus de facilité à mettre de côté leurs rancœurs personnelles et à unir leurs forces, et ce, malgré les conflits en présence.

*Quand on a un parent qui souhaite le bien de son enfant, qui est capable de mettre de côté sa situation personnelle et vouloir s'en sortir, c'est très aidant. C'est aidant aussi, quand on a une communication qui reste quand même saine, qu'on a des adultes qui, malgré le conflit, sont capables d'être en présence l'un de l'autre lors des interventions, c'est très aidant. (Éric)*

D'autre part, certains facteurs liés aux parents peuvent complexifier l'intervention en contexte de conflits de séparation. À cet égard, six participants soulèvent que la présence de traits de personnalité ou d'un problème de santé mentale chez le parent peut nuire à l'intervention. Ainsi, le fait d'avoir une personnalité rigide, immature ou égocentrique, voire un trouble de la personnalité, peut alimenter les distorsions cognitives du parent, l'amener à se considérer comme la victime d'une injustice et diminuer son ouverture au changement. Ces difficultés peuvent également

être amplifiées par l'isolement, des problèmes de consommation ou des difficultés financières, selon une répondante.

*Les parents qui ont des personnalités très, très rigides, limite d'avoir des traits de trouble de personnalité, c'est sûr que là ça vient complètement entraver, parce qu'ils sont dans leur distorsion et ils prennent un élément du discours que tu as dit et ils vont tout le distorsionner dans leur tête pour que ça fasse du sens, alors... Oui, ça, c'est sûr que ça devient très difficile. (Fanny)*

*Les parents qui sont plus centrés sur eux-mêmes, c'est vraiment plus difficile parce que souvent ils sentent de l'injustice, ils sont moins capables de préserver les enfants de leurs propres émotions. Je te dirais que les parents qui ont une maturité affective plus faible, c'est vraiment plus difficile de travailler en contexte de conflit, puisqu'ils ont moins de capacité de se détacher émotionnellement de tout ça pour ne pas exposer leur enfant à ça. (Hugo)*

À ce sujet, un participant précise que la présence de troubles mentaux chez les deux parents contribue à envenimer les conflits, tout en complexifiant l'intervention.

*S'il y a un trouble de santé mentale, bien là si tu as un parent qui... un moment donné j'avais une mère qui était très anxieuse, si tu as un parent qui est narcissique, si tu as une mère qui est anxieuse, tu as un parent qui est TPL, ça... ça vient vraiment complexifier la situation. (Gabrielle)*

En outre, dans certains cas, les intervenants mentionnent que les problèmes antérieurs des parents, qui n'ont pas été réglés ou pris en charge, peuvent nuire à l'intervention. Par exemple, les antécédents de violence et d'abus peuvent entraver de manière négative l'aide à procurer aux familles vivant des conflits de séparation.

*La capacité d'ouverture, le degré de compréhension, la santé mentale. Dépendamment si on a des diagnostics comme les troubles de personnalité limite ou narcissique, etc., c'est sûr que ça va être plus difficile de l'amener ailleurs que ce qu'il fait présentement. Alors la capacité de changement, la capacité de s'autocritiquer, comme moi, comme parent, moi comme... qu'est-ce que je veux pour mon enfant. (Diane)*

### 5.4.3 *Les facteurs liés à l'entourage*

Parfois, l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation peut faire en sorte que des proches sont impliqués dans la situation et, donc, dans le processus d'intervention. Dans d'autres situations, les proches s'impliquent d'eux-mêmes, sans qu'ils soient sollicités. Selon les participants, certains facteurs reliés aux proches peuvent donc faciliter ou entraver l'intervention.

En ce qui a trait aux facteurs pouvant nuire à l'intervention, cinq participants sont d'avis que des proches qui se positionnent dans le conflit, en appuyant un parent au détriment de l'autre, peuvent envenimer la situation. En effet, il peut arriver que des proches ne comprennent pas la situation vécue par les parents et, pensant que leur soutien peut être aidant, nuisent plutôt à la dynamique familiale. Le parent ainsi soutenu peut alors se sentir validé dans ses pensées erronées face à la situation, ce qui limite sa capacité de se remettre en question et de reconnaître sa responsabilité face au problème.

*Si l'entourage favorise le conflit et qu'il alimente le conflit et qu'il va dans le même sens... Bien tout ça, ça va nuire. (Alice)*

*C'est difficile d'avoir un milieu familial qui est neutre et objectif, ils vont souvent prendre parti parce qu'ils sont dans l'affectif avec le membre de leur famille, alors ils ne vont pas objectiver tout ça. (Fanny)*

En revanche, quatre participants affirment que la présence des proches peut parfois exercer une influence positive sur l'intervention. En plus d'offrir un soutien positif et d'aider chacun des parents dans le processus de séparation, les proches peuvent aussi les amener à réfléchir aux conséquences négatives des conflits sur l'enfant.

*Un oncle, tout ça, un moment donné c'est déjà arrivé dans un cadre de médiation, j'ai fait venir un oncle qui était l'ancien beau-frère de la mère, mais qui était très à l'écoute. Il a dit... là vous allez vous centrer sur le besoin de l'enfant, vous arrêtez vos petites querelles, ça n'a pas de bon sens, cet enfant-là il ne sait pas s'il a le droit d'aller chez papa, chez maman. Ça les a comme brassés, ce n'est pas un intervenant, c'est quelqu'un du milieu et ça peut aider. (Bianca)*

*C'est sûr que le réseau, l'entourage, la famille, le soutien c'est sûr que... plus ils ont un bon réseau, ça fait partie de nos facteurs de protection, le réseau des amis, l'entourage qui est sain. (Christina)*

#### **5.4.4 Les facteurs liés aux intervenants**

Les participants ont aussi été appelés à se positionner quant aux facteurs liés aux intervenants susceptibles d'exercer une influence positive ou négative en contexte de conflits sévères de séparation.

En ce qui a trait aux facteurs facilitant l'intervention, trois participants soulignent les connaissances et les expériences des intervenants en lien avec la problématique. Ils mentionnent en effet l'importance de la capacité d'intervenir face à cette problématique et le fait d'avoir développé un sentiment d'efficacité en ce sens. À leurs yeux, ce sentiment de compétence se développe surtout au fil des expériences, après avoir tiré des apprentissages des erreurs du passé.

*Bien l'expérience, c'est sûr que quand tu intervies pour la première fois dans une situation versus ça fait plusieurs années que tu intervies dans le même genre de situations, l'expérience peut aider oui. (Diane)*

*Ça prend de l'expérience, dans le sens qu'il faut en avoir eu et avoir fait des erreurs et comprendre comment se positionner par la suite. Alors ça prend de l'expérience, je pense. (Gabrielle)*

Dans un autre ordre d'idées, il est aussi rapporté par trois professionnels que la personnalité des intervenants et l'approche qu'ils privilégient pour entrer en contact

avec les familles sont des facteurs qui facilitent grandement l'intervention. À cet égard, les participants mentionnent des qualités liées au savoir-être des intervenants, notamment l'empathie, l'écoute et la souplesse. Ces qualités doivent se déployer dans une approche cohérente, permettant d'établir un cadre et une structure à respecter dans l'intervention.

*C'est sûr que c'est la manière d'intervenir, c'est la personnalité de l'intervenant aussi, je pense l'empathie, la manière de confronter aussi, je pense que c'est vraiment dans le style d'intervention. Et je pense que c'est vraiment... c'est ça, l'approche que l'intervenant va utiliser, la manière de le faire, l'attitude de l'intervenant aussi, sa capacité à soutenir les gens, à être à l'écoute, mais pas trop non plus. (Christina)*

*Ce qui peut être aidant, je vous dirais un discours et une approche cohérente, ça c'est très aidant. Je dirais un entre-deux... une personne cadrante, structurante : très aidant, mais c'est facile de tomber dans la rigidité et devenir très négatif. Donc, il faut quand même démontrer une souplesse et un ajustement dans les interventions pour que la personne nous comprenne et ne se sente pas attaquée. Donc, ça prend une souplesse de ce côté-là, donc ne pas tomber dans la rigidité, mais rester avec une structure et un cadre très clair et précis. (Éric)*

Pour sa part, une participante mentionne la capacité de l'intervenant à aller chercher de l'aide et du soutien auprès de ses pairs lorsque nécessaire, afin de ventiler ou encore de solliciter un avis neutre et externe.

*Alors la capacité d'aller chercher de l'aide, d'aller chercher du soutien, d'aller se valider. Parce qu'avec ces dossiers-là, il faut vraiment beaucoup se valider, s'objectiver, partager avec des pairs pour être capables de tout le temps se garder la tête hors de l'eau, parce qu'ils peuvent être vraiment drainants. Alors ça serait ça. (Alice)*

Les participants identifient aussi des éléments liés aux intervenants, qui peuvent nuire à l'intervention. Ainsi, trois participants mentionnent que si l'intervenant n'est pas à l'aise de travailler dans ce contexte particulier, en raison d'un manque de

connaissance, d'expertise, d'intérêt ou d'énergie, il risque de ne pas être aidant pour la famille.

*Bien les limites personnelles de l'intervenant, s'il n'est pas à l'aise avec ça, au même titre que si tu n'aimes pas travailler avec de l'abus sexuel, tu ne travailles pas avec de l'abus sexuel, ça fait partie de tes limites, ça fait partie de notre code de déontologie aussi. (Alice)*

*Notre degré de fatigue. Parce que pour moi ça a complètement un lien. Si tu es fatigué, si tu en as plein la tête, tu n'auras pas l'énergie à régler les conflits des autres ou ça va juste être une chose de plus à gérer et non comment je peux aider le client. Alors notre degré de fatigue va vraiment influencer sur ce qu'on peut leur apporter ou pas là. Mais encore une fois, quand on a moins d'expérience, bien on se réfère à nos collègues, on en discute, on vérifie, on fait ce qu'on a à faire quand même. Mais encore une fois, notre degré de fatigue va intervenir là-dedans. (Diane)*

#### **5.4.5 Les facteurs organisationnels**

En ce qui a trait aux facteurs organisationnels, les intervenants se sont aussi positionnés sur les éléments qui facilitent ou entravent l'intervention. D'une part, des participants (n=2) soulignent que la présence de spécialistes en activités cliniques, par leur soutien et leur expertise, constitue un élément favorable à l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation. Le fait de bénéficier d'autres sources de soutien dans leurs tâches quotidiennes, que ce soit de leurs gestionnaires ou d'autres membres de leur équipe de travail, est aussi perçu positivement par ces participants.

*Bien c'est ça, formations offertes, le soutien de la spécialiste en activités cliniques, le soutien de l'équipe aussi, de la chef de service, les réunions d'équipe, la disponibilité de... c'est ça, du soutien quotidien. (Christina)*

À l'inverse, en ce qui a trait aux facteurs entravant l'intervention, trois répondants soulèvent le manque de formation et la difficulté à être libérés pour y participer lorsqu'elles sont disponibles. Ils déplorent en outre un manque au niveau de

l'offre de formations entourant les conflits sévères de séparation. Dans un contexte de surcharge de travail, l'impossibilité d'avoir des moments pour se ressourcer et s'outiller vient, de leur point de vue, directement nuire à la qualité de l'intervention dispensée aux familles.

*L'organisation, en fait, peut faire obstacle en nous donnant plus de tâches à faire, en ayant peu de considération pour nous. (Diane).*

*Le nombre de dossiers que nous avons est un facteur qui nous empêche de pouvoir intervenir de façon suffisante, adéquate et intéressante en conflits de séparation. Donc, l'organisation en nous « bookant » plein de dossiers, plein de structures, plein de choses « administrato-poches, » fait que souvent on doit délaissé certaines interventions, passer plus rapidement vers l'impact et ne pas approfondir le conflit de séparation. (Eric)*

Dans le même sens, deux participants précisent qu'une meilleure gestion des tâches « clinico-administratives » permettrait aux intervenants de consacrer plus de temps aux familles ayant des besoins complexes, comme c'est le cas en contexte de conflits sévères de séparation. En ce sens, le nombre élevé de dossiers et les tâches administratives qui y sont associées diminuent, selon eux, l'ampleur des services offerts aux familles et la possibilité de développer des expertises en lien avec certaines problématiques. De plus, il est précisé que plus de temps offert aux intervenants pour travailler la problématique ou la présence d'équipes spécialisées à cet égard leur permettrait de venir en aide plus efficacement aux familles.

*Bien c'est sûr que plus on avait de temps, plus ça faciliterait le travail en conflit de séparation ça c'est sûr. Bien moi je rêve d'équipes qui ont comme des spécialités, dans le sens où j'aimerais ça qu'il y en ait spécialisées en négligence, qu'il y en ait spécialisées en abus sexuel ou en violence conjugale, peu importe. Alors c'est sûr que si on avait des équipes ou plus de dossiers, on deviendrait meilleurs et on aurait plus de techniques, etc. Alors d'avoir des équipes spécifiques et plus de temps, je pense que ça serait favorable. (Hugo)*

#### 5.4.6 *Les facteurs liés au contexte légal*

L'intervention en contexte de conflits sévères de séparation s'inscrit parfois dans un contexte légal, qui peut soit faciliter ou entraver la relation d'aide. En ce qui concerne les facteurs facilitant l'intervention, deux participants soulignent la présence d'une garde clarifiée sur le plan légal, soit en Cour supérieure. Lorsque les conditions sont claires, les intervenants ont le sentiment d'être mieux outillés pour faire respecter certaines balises aux parents. À l'inverse, l'absence d'une ordonnance de garde légale peut complexifier leur rôle, car ils bénéficient alors de peu de leviers afin de faire respecter des ententes plus informelles.

*Quand on est capable d'avoir un tribunal en Cour Supérieure qui met des conditions claires, précises, qui donne la possibilité aux parents d'éviter de s'écarter dans le conflit, c'est très aidant. Quand on a une bonne ordonnance de la Cour supérieure là, c'est très facilitant. (Éric)*

Trois participants soulèvent aussi des avantages liés à la judiciarisation des dossiers en protection de la jeunesse lorsqu'il est question des conflits sévères de séparation. En effet, la présence d'un avocat pour le parent ou la possibilité de suivre une formation au tribunal favorise une meilleure compréhension de la LPJ. En effet, les intervenants peuvent bénéficier d'une formation offerte par la protection de la jeunesse afin de mieux saisir le contexte lié à la judiciarisation et les enjeux qui en découlent. De plus, le fait de pouvoir diriger les parents vers un avocat permet également aux intervenants de recentrer leur rôle sur les dimensions psychosociales de la situation. Dans le même sens, les décisions prises par le tribunal donnent des balises à l'intervention et peuvent augmenter la motivation au changement chez les parents.

*Je te dirais que des conflits sévères de séparation, on en vient souvent à judiciaireiser parce que les deux parents voient l'injustice et voient le conflit et ils ne sont pas capables d'accepter ce qu'on leur propose comme mesure. Parfois ça aide avoir un tribunal qui tranche, comme ça on peut se rabattre sur... écoute, c'est le tribunal qui a rendu cette décision-là, il faut travailler avec. Alors ça, ça aide. (Hugo)*

*Bien, quand tu as un parent qui est représenté, premièrement ça va bien. Un moment donné moi j'avais un parent qui se représentait lui-même, c'était quelque chose, c'était tout un théâtre. Alors un moment donné, moi j'avais un parent qui m'a dit... bien là, si je ne vais pas reconduire les enfants le dimanche à telle heure, il arrive quoi ? Bien moi j'avais répondu... écoutez, référez-vous, posez cette question-là à votre avocat. Un moment donné aussi il y a plein de questions que... c'est au légal, c'est au contentieux que ça appartient, alors c'est de les référer. Ça, ça peut être bien là. (Gabrielle)*

D'autre part, certains facteurs légaux sont plutôt perçus comme des obstacles à l'intervention dans le discours de deux répondants. Tout d'abord, ils rapportent que le manque de concertation entre le milieu juridique, à savoir les juges et les avocats à la Chambre de la jeunesse et à la protection de la jeunesse, complexifie parfois leur travail. Une meilleure communication entre ces acteurs permettrait, par exemple, de pouvoir clarifier des notions liées aux contacts, d'éviter la présence de clivage ou encore d'interprétations parfois erronées. Ils soulignent également qu'un manque de connaissance en ce qui a trait à la problématique peut se faire ressentir chez certains juges et avocats représentant les parents, nuisant ainsi à l'intervention psychosociale.

*Au niveau législatif, c'est sûr dans le fond... comme tantôt je l'ai un peu nommé, mais il faut que le psychosocial parle avec le juridique. Alors c'est sûr que ça, il faut que ce soit comme vraiment une intervention psychojuridique pour que ce soit efficace. Et là les recherches c'est pas mal dans ça qu'elles vont aussi. Le fait d'avoir un seul juge, qu'on aille comme... c'est sûr que le fait que la Cour Supérieure versus la Cour de la Protection de la Jeunesse c'est dans deux affaires différentes, ça des fois, c'est vraiment ardu. Mais ça serait peut-être ça, comme avoir accès aux avocats, il faut être capable de pouvoir se parler et... ça, c'est vraiment aidant. (Alice)*

*Mais au niveau légal, si le juge en tant que tel... si les juges et les avocats avaient une formation aussi en lien avec le conflit sévère de séparation et des impacts que ça a sur l'enfant, qu'on remette l'intérêt de l'enfant au centre de tout ça, ça pourrait être aidant là. Parce qu'en ce moment, on est à nous autres démontrer qu'est-ce qu'on a fait ou qu'est-ce qui ne va pas, plutôt que se dire c'est quoi l'impact pour l'enfant et vers où on pourrait se diriger. (Diane)*

Finalement, une participante ajoute que la LPJ balise bien les interventions en ce qui a trait aux conflits sévères de séparation. Toutefois, selon elle, lorsque ces situations se transforment en aliénation parentale, la loi manque de précision, car elle n'inclut pas la définition claire de ce concept qui peut être difficilement observable.

*Mais en effet je trouve que pour ce qui est de l'aliénation parentale, on manque de nuance dans la loi. (Fanny)*

#### **5.4.7 Les facteurs liés au contexte de la pandémie de COVID 19**

La collecte de données liée à ce mémoire a eu lieu dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ce contexte particulier a engendré des obstacles dans l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation. En premier lieu, quatre participants ont souligné l'isolement des familles en contexte de pandémie, ainsi que la difficulté de leur offrir un suivi régulier. Ainsi, les mesures de distanciation sociale ont complexifié la communication entre les familles et les intervenants, en limitant les services offerts pour leur venir en aide.

*C'est sûr qu'aussi au niveau des parents, bien tous les autres suivis ont été ralentis, arrêtés ou en attente de. Je pense aux groupes qu'on devrait donner ici, on ne pouvait plus donner de groupes, on ne pouvait pas donner de services parce qu'on ne pouvait pas être ensemble dans une même pièce. Alors c'est sûr que ça a vraiment fait en sorte que ça a ralenti. (Alice)*

*C'est sûr que mettons quand on rencontre moins les gens, c'est plus difficile, je pense, par téléphone, justement quand on les voit moins, de démêler tout ça et c'est plus facile, je pense, pour les parents quand ils ont juste à nous appeler, que de venir nous rencontrer, de se plaindre, de nous appeler plus facilement. (Christina)*

En outre, deux participants sont d'avis que l'effritement du réseau social a pu, dans certains cas, augmenter la vulnérabilité des enfants qui vivaient dans un contexte de conflits sévères de séparation. L'école, la famille élargie, le voisinage et les organismes communautaires ne pouvaient alors plus jouer le rôle de filet de protection pour les enfants, ce qui suscitait de nombreuses inquiétudes chez les intervenants.

*La seule différence en contexte de COVID, c'est vraiment que le réseau social est restreint, alors l'enfant est confronté souvent dans le conflit et il y a peu de place à aller ailleurs ou faire autrement. (Diane)*

*Mais la première vague avec toutes les suspensions des contacts, dans le fond, les enfants qui ne voyaient plus leurs parents, les écoles fermées, c'est sûr qu'on a été mis un peu sur pause. Je veux dire... la situation a fait en sorte qu'on gérait les urgences, alors on était plus dans l'intervention. (Fanny)*

Finalement, un participant mentionne que la pandémie de la COVID-19 a engendré une augmentation des conflits sévères de séparation. En effet, selon lui, cette situation inédite est venue ajouter du stress chez certaines familles, ce qui a pu entraîner davantage de conflits conjugaux et familiaux.

*Parce que la pandémie a quand même amené à augmenter le facteur conflits de séparation, parce que c'est un acteur de plus qui joue entre les deux adultes, donc ce qui amène encore plus à augmenter le défi. Donc on doit de plus en plus être clair, de plus en plus être cohérent et encadrer davantage dans les situations, pour éviter justement que ça dégénère dans des situations de conflits. (Éric)*

## 5.5 Les particularités liées aux situations de violence conjugale

La violence conjugale est un phénomène pouvant être observé avant, pendant et après une séparation. Ainsi, lors d'une rupture, la violence peut être présente au sein du noyau familial et apporter son lot d'enjeux. Les participants ont ainsi été questionnés quant aux situations impliquant de la violence conjugale. L'analyse de leur discours permet d'identifier trois grandes tendances chez les intervenants interrogés, à savoir que les situations de violence conjugale peuvent souvent engendrer des conflits sévères de séparation, que certaines situations de violence conjugale ne comprennent pas toujours des rapports inégalitaires et, finalement, que la relation conjugale est totalement distincte de la relation parent-enfant.

D'abord, certains participants (n=4) semblent considérer que les conflits sévères de séparation peuvent se produire dans un contexte de violence conjugale. Dans ces situations, l'enfant peut être instrumentalisé pour atteindre l'autre parent ou maintenir une forme de contrôle sur celui-ci. Ces situations, qui correspondent à des conflits sévères de séparation aux yeux des participants, se caractérisent par des communications plus difficiles, l'absence d'une relation égalitaire et la présence d'une dynamique relationnelle malsaine.

*En fait, un coup qu'on est en conflit de séparation, qu'ils ne sont plus ensemble, moi je pense qu'on voit beaucoup plus... ça va être de la violence psychologique ou ça va être du contrôle ou justement de se servir des enfants pour atteindre l'autre parent. Alors c'est plus dans ce sens-là et écoute... Lors des échanges aussi, il peut avoir de la violence qui est dite ou qui est faite lors des échanges. On espère que non, il n'y a personne qui se bat là, mais au niveau verbal aussi, ça arrive lors des échanges parce que les parents ils ont à se voir aussi, alors je pense que oui. (Christina)*

En deuxième lieu, certains participants (n=2) nuancent cette idée, en disant que la violence conjugale ne prend pas toujours place dans une dynamique de rapports inégalitaires. Ils soulignent que certains parents sont plutôt impliqués dans une dynamique de violence situationnelle, dans laquelle des actes de violence sont perpétrés de la part des deux conjoints. L'enfant est donc au cœur du conflit et chaque parent tente, en quelque sorte, de se l'approprier.

*Bien, souvent la dynamique de violence conjugale, elle demeure un peu après la séparation. Dans le sens que tu as toujours une maman qui ne va pas mettre ses limites, qui va pallier, qui va... alors la dynamique malsaine continue un peu. [...] Moi je trouve vraiment que c'est quand la violence conjugale est symétrique, que c'est là qu'on fait face à des conflits sévères de séparation. (Fanny)*

Finalement, certains participants (n=3) semblent distinguer complètement la relation conjugale de la relation parent-enfant. Dans ce contexte, les craintes de la personne victime de violence sont qualifiées d'injustifiées, car le conjoint violent n'est pas perçu comme un danger pour l'enfant. En effet, selon ces répondants, la violence conjugale prend fin avec la séparation. Ainsi, trois participants soulignent que le parent ayant été victime antérieurement de violence conjugale peut avoir tendance à adopter des comportements d'hypervigilance en ce qui concerne les contacts entre l'enfant et l'ex-conjoint violent, et ce, en raison des traumatismes liés à la violence vécue. Selon eux, même si la relation entre l'enfant et le parent est exempte de violence, des soupçons demeurent chez la personne victime, ce qui peut compromettre la qualité de la relation entre les deux parents et accentuer les conflits en présence. Dans certains cas, le conjoint victime de violence de la part de son ex-partenaire peut alors être identifié comme étant à l'origine des conflits sévères de séparation.

*Surtout lorsque les deux parents sont séparés et que l'enfant il est amené à faire un choix et que mettons le parent il s'est sorti de ça et il est encore en colère contre l'autre personne, dans la violence conjugale, bien là l'enfant va être impliqué et là il va y avoir un conflit de séparation [...] « Il [le père] a travaillé sur ses affaires, il a fait le Groupe Courage, ça va et il est très à l'écoute de la jeune. Mais à chaque fois que mettons la petite, son père lui dit non ou un refus ou genre... « tu pourrais donner un coup de main dans la maison, tu es un peu vache », qu'il utilise des termes de même, bien sa mère elle dit... « As-tu vu ? Il t'a traitée de vache, il te fait de la violence aussi ». Elle transpose ses problématiques dans sa fille. Mais sa fille, elle ne vit pas ça, alors par l'intermédiaire de la mère, elle a l'impression qu'elle vit ça, mais ce n'est pas ça du tout. (Bianca)*

*En fait c'est que quand on est rendu en conflit de séparation, c'est que les parents sont séparés, alors je te dirais que c'est vraiment dans l'approche, parce que quand on travaille en violence conjugale, c'est que souvent la séparation n'est pas encore faite, alors c'est vraiment de travailler le processus de réaliser qu'il y a de la violence, de trouver des solutions, de les appliquer. [...] Alors je te dirais que souvent en contexte de conflit de séparation, on ne doit pas mettre fin à la violence conjugale parce que c'est déjà fait, mais on doit travailler l'acceptation de la situation et guérir le tout pour être en mesure d'établir un climat de confiance entre les deux parents. (Hugo)*

## **5.6 Les recommandations des intervenants**

Comme les intervenants sont confrontés régulièrement aux conflits sévères de séparation, ils sont en mesure de poser un regard critique sur la situation et, donc, de faire des recommandations en lien avec l'intervention psychosociale. Les recommandations dont il est question dans cette section sont centrées sur les parents, les intervenants œuvrant auprès des familles, ainsi que les gestionnaires.

### **5.6.1 Les recommandations pour les parents vivant des conflits sévères de séparation**

Tout d'abord, les participants (n=4) mentionnent l'importance que les parents entreprennent un travail sur eux-mêmes, afin d'accepter la séparation, de gérer des deuils non résolus et de mieux comprendre les impacts négatifs que peuvent engendrer

les conflits sévères de séparation sur l'enfant. Ce travail d'introspection peut, selon eux, être réalisé par le biais d'un suivi individuel ou encore en participant à des formations.

*De se prendre des suivis personnels pour aller parler de la séparation, parce que souvent ils ont des deuils non résolus. (Alice)*

*Moi, je leur recommanderais d'avoir immédiatement un suivi personnel, donc d'entamer une démarche personnelle, justement pour ventiler, pour faire un travail, parce que ce n'est pas facile. Alors moi... pour eux, je m'organiserais d'avoir ça assez tôt dans le processus. Je leur recommanderais aussi justement de se renseigner par eux autres mêmes par rapport à toutes les conséquences, les séquelles que ça peut avoir chez un enfant qui est pris dans un conflit de séparation. Et ça va loin là, c'est des séquelles qui perdurent à l'âge adulte, il y a de la dépression, il y a de l'anxiété, il y a toutes sortes d'affaires. Alors c'est sûr que de se renseigner, que ce soit des professionnels ou bon... Ce que je leur recommanderais c'est justement de faire la séance d'informations sur la parentalité après la rupture aussi. De tout prendre ce qu'ils peuvent prendre au niveau des outils, des formations, parce qu'ils y ont accès plus que nous autres là. Alors de tout prendre ce qu'ils peuvent. Vite comme ça, c'est ça que je ferais. (Hugo)*

Dans le même sens, certains participants (n=3) recommandent aux parents de mettre l'intérêt de leur enfant au centre de leurs priorités et de leurs décisions. Cette vision centrée sur l'enfant implique, selon eux, d'exercer leur coparentalité de façon collaborative, en trouvant des stratégies afin de maintenir une communication saine et exempte de conflits.

*Bien, en fait c'est de se dire... On peut être des anciens amants, mais pas des anciens parents. Probablement qu'on peut travailler en équipe dans le sens de l'enfant, sans nécessairement être physiquement ensemble. Alors c'est d'accepter l'autre comme il est et de toujours avoir l'intérêt de l'enfant au centre de leurs préoccupations. Et ce n'est pas long que si on met l'enfant au centre, on est capable de trouver des points d'entente. (Diane)*

*De se centrer sur leurs enfants, de travailler à être coparents, de faire en sorte d'avoir une communication fonctionnelle. (Alice)*

De plus, une participante souligne la pertinence de la médiation afin d'améliorer la relation coparentale : *Bien, je pense que d'aller en médiation, mais avec un vrai médiateur, je pense que ça, c'est vraiment gagnant. (Christina)*

Finalement, un participant suggère de relancer un groupe d'intervention qui existe déjà, mais qui n'est pas présentement actif au sein de l'organisation. Il est ici question du groupe Confidences, qui est centré sur la gestion des émotions des enfants dans les situations de conflits de séparation.

*Moi je mettrais une formation de plusieurs semaines, une structure, une façon. Il y avait le groupe qui était... comment ça s'appelait... ce groupe-là est tellement trippant, parce qu'à la fin de ce groupe-là, les enfants font une pièce de théâtre de leur réalité et ils la présentent aux parents, de ce que le conflit leur fait vivre. Moi je les obligerai ces parents-là à aller assister à quelque chose qui leur permettrait de se recentrer sur ce que ça fait vivre à l'enfant. Je trouve que ça serait une obligation selon moi. (Éric)*

### **5.6.2 Les recommandations pour les intervenants travaillant auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation**

Pour les intervenants, les situations de conflits sévères de séparation s'avèrent complexes. Pour y faire face, quatre participants soulignent l'importance de ne pas s'impliquer dans la situation de conflit. Selon eux, il importe que les intervenants demeurent neutres, et ce, surtout lorsque plusieurs acteurs sont impliqués dans la situation.

*Vraiment de ne pas prendre part, de vraiment responsabiliser, de ne jamais s'impliquer dans un conflit de séparation, parce que ça va vraiment être pire. (Christina)*

*Utiliser la communication commune et de vraiment faire attention de pas s'impliquer dans le conflit. (Diane)*

Ensuite, trois répondants mentionnent la nécessité de s'informer sur la problématique et de suivre des formations afin de développer des connaissances et des compétences pour intervenir dans ce contexte particulier.

*Écoute, je dirais à moi il y a deux ans... calme-toi un peu, va te chercher de l'information, ne prends pas tout pour du cash ce que les parents te disent, informe-toi, fais des rencontres avec les deux parents. (Bianca)*

*Bien les recommandations c'est de faire de la recherche aussi au niveau des écrits, pas sur n'importe quel site évidemment, mais de se trouver une plateforme justement où on a des écrits valides là. De demander de l'aide aussi, de pas hésiter à poser des questions, justement avec le manque de formation qu'on a, bien c'est d'aller chercher de l'info, d'aller chercher de l'expertise. (Hugo)*

Finalement, deux participants font valoir la nécessité de ne pas intervenir en urgence dans ce contexte et expriment que bien qu'il soit important de travailler le conflit, il est nécessaire d'intervenir à la base de ce qui l'anime.

*Il n'y a pas d'urgence dans un conflit de séparation, c'est ça qu'il faut comprendre. Souvent pour eux c'est une urgence, mais ce n'est pas une urgence, l'enfant il est nourri, il est logé, on n'est pas dans un placement immédiat. (Bianca)*

### **5.6.3 Les recommandations aux gestionnaires**

En ce qui concerne les recommandations faites aux gestionnaires œuvrant en protection de la jeunesse, cinq participants insistent sur le besoin de formations spécifiques en ce qui a trait à la problématique des conflits sévères de séparation. En effet, ils estiment qu'une formation spécifique est nécessaire, car l'intervention dans ce contexte est difficile.

*Ça prend une formation spécifique qui est offerte. C'est trop large, ce n'est pas assez concret pour que tu n'aies pas de formation parce que ce n'est pas tangible, c'est difficile. Chaque situation est différente. En conflit de séparation, l'intensité n'est pas la même, les raisons pourquoi il y a un conflit ne sont pas les mêmes, les dynamiques ne sont pas les mêmes, l'entourage n'est pas le même. Ça, c'est à prendre en considération. Alors je pense qu'il manque un petit peu de formation là-dessus. (Bianca)*

Au-delà des formations spécifiques, quatre participants soulèvent la pertinence, voire la nécessité, que les intervenants soient davantage formés à différentes approches afin d'augmenter leur sentiment de compétence et d'offrir une aide plus efficace aux familles.

*D'offrir des formations, de travailler fort sur le fait qu'il faut mettre des formations en place, ça nous prend des outils, ça nous prend de l'info. (Diane)*

Plus spécifiquement, deux intervenants recommandent aux chefs de service de mettre en place des outils, du *coaching* et de l'accompagnement pour soutenir les intervenants qui œuvrent dans ce contexte particulier.

*Alors c'est donner des outils, les accompagner et avoir un suivi qui est intensif, c'est ça qui fonctionne bien. De la formation et du coaching auprès des intervenants. (Alice)*

Par ailleurs, une répondante propose aux chefs de service de diminuer ou encore d'équilibrer les charges de cas afin de faciliter l'intervention à effectuer et être en mesure d'offrir une aide de plus grande qualité aux usagers.

*Alors c'est sûr qu'au niveau des chefs de service, bien c'est d'équilibrer les charges de cas, parce que comme je te disais au début, c'est tellement énergivore, un moment donné tu deviens comme plus capable de la situation. Alors ça serait justement de faire en sorte qu'un intervenant ne se ramasse pas avec cinq conflits de séparation dans sa charge. (Diane)*

Finalement, un participant mentionne l'importance de mettre en place un service de médiation interne, de même que la nécessité de relancer les groupes d'intervention dédiés aux parents et aux enfants vivant des conflits sévères de séparation.

*On devrait avoir un service de médiation familiale pour nos clients comme ça se fait ailleurs, avec un suivi vraiment serré, avec le fait que les parents quand ils rentrent, il y a vraiment le psychojuridique qui se parle de façon très, très, très, très serrée. Qu'il y ait les groupes de confiance pour les enfants et qu'il y ait le groupe de communication pour que les parents puissent avoir des outils concrets. (Alice)*

# **CHAPITRE 6**

## **DISCUSSION**

Ce dernier chapitre a pour but de discuter les résultats de ce mémoire, et ce, à la lumière des écrits recensés et du cadre de référence privilégié, soit l'approche systémique. Il s'organise autour des trois objectifs de ce mémoire, à savoir : (a) définir les conflits sévères de séparation selon la vision des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse, (b) recueillir leur point de vue quant aux facteurs qui facilitent ou entravent l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation et (c) identifier les stratégies que ces intervenants jugent efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation. Par la suite, les forces et les limites de la présente étude sont présentées, de même que les recommandations concernant les recherches futures ainsi que la pratique du travail social en contexte de conflits sévères de séparation.

### **6.1 La définition des conflits sévères de séparation**

Les intervenants psychosociaux interrogés dans le cadre de cette étude définissent les conflits sévères de séparation conformément au cadre légal en vigueur, soit la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et aux écrits scientifiques disponibles. Dans cette perspective, ils mentionnent que les conflits sévères de séparation correspondent à la situation d'un enfant dont la sécurité ou le développement est compromis (SDC) pour mauvais traitements psychologiques. Selon eux, les conflits doivent être graves et persistants, causant ainsi préjudice à l'enfant. En effet, selon l'article 38.2 de la LPJ, les mauvais traitements psychologiques doivent présenter une

réurrence, une chronicité, un certain niveau de gravité et une nature préoccupante. Dans le même sens, les écrits scientifiques recensés associent les conflits sévères de séparation à une situation dans laquelle l'enfant est exposé à des relations très chargées émotionnellement, impliquant une hostilité entre les parents et dont l'enfant est témoin d'une façon dite permanente et persistante ou encore dans lesquelles l'enfant est utilisé comme un moyen négatif de communication ou de pression au profit d'un des deux parents (Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire, 2013; Malo et al., 2018). Les intervenants définissent donc les conflits sévères de séparation selon une vision systémique, dans laquelle chaque membre du système familial influence les autres. Ainsi, chacun d'eux peut être mis à contribution afin de contrer la problématique dont il est question.

Au-delà des aspects légaux, les définitions avancées par les intervenants placent les enfants au centre des conflits sévères de séparation, en insistant sur les conséquences qui en découlent pour leur sécurité et leur développement. Cette vision converge avec une approche systémique des difficultés familiales, selon laquelle les interactions entre les parents, qui forment le sous-système parental, influencent l'enfant et entraînent des conséquences dans la vie de ce dernier (Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire, 2013). En ce sens, des participants soulèvent que les conflits sévères de séparation entraînent des manifestations, parfois invisibles chez l'enfant, qui constituent les symptômes de la séparation conflictuelle. L'enfant peut alors se positionner dans le conflit, s'isoler ou encore présenter des comportements anxieux ou perturbateurs. À la lumière de cette définition, il convient donc, selon le point de vue des intervenants, de s'attarder au fonctionnement des familles en contexte de conflits

sévères de séparation, et ce, en portant une attention particulière aux rôles, aux frontières ainsi qu'à la communication. Il est ainsi possible, selon Cyr et al. (2021), de donner un sens aux difficultés rencontrées, de cibler les causes de leur maintien et de mettre à contribution les membres de la famille afin d'engendrer des modifications de leurs comportements. Par exemple, au regard de l'approche systémique, la présence de frontières diffuses entre l'enfant et l'un de ses parents peut engendrer un conflit de loyauté. Cette alliance parent-enfant sert à retrouver une homéostasie, bien que celle-ci soit dysfonctionnelle.

En outre, les participants associent les conflits sévères de séparation à des caractéristiques personnelles chez les parents, notamment la rigidité et l'immaturation affective. Centrés sur leurs propres besoins, les parents sont alors peu sensibles aux besoins de l'enfant et peu conscients des conséquences que leurs conflits peuvent avoir sur lui. Ce résultat converge avec ce qui est rapporté dans les écrits cliniques recensés, qui soulignent que les parents ayant des traits narcissiques ou de la difficulté avec l'autodifférenciation seraient plus enclins à développer des relations conflictuelles à la suite d'une rupture conjugale (Baum et Schnit, 2003; Latour, 2018; Malo et Rivard, 2013). Toutefois, à ce jour, peu de recherches sont accessibles sur le sujet, les connaissances disponibles découlant surtout de points de vue de cliniciens (Blais et Bouchard, 2019).

De plus, conformément à l'étude de Godbout et al. (2018), la présente recherche souligne que les conflits sévères de séparation s'apparentent, dans le discours des intervenants, à d'autres concepts similaires. Dans le même sens, Godbout et al. (2018)

soulignent que la définition des conflits sévères de séparation et des concepts qui y sont associés comporte encore un flou conceptuel. En revanche, la notion de conflit de loyauté semble plus facile à distinguer des conflits sévères de séparation dans le discours des répondants. Ces derniers mentionnent que le conflit de loyauté réfère au fait que l'enfant se sente inconfortable d'aimer ou d'avoir du plaisir avec son autre parent, qu'il se sente « pris » ou « coincé » entre ses deux parents, lui donnant l'impression qu'il doit faire un choix. Les participants précisent que le conflit de loyauté peut être présent dans les ruptures exemptes de conflits, mais qu'il finira alors par se dissiper avec le temps. Les éléments rapportés par les participants sont donc en concordance avec les écrits mentionnant que le conflit de loyauté est un sentiment inconfortable et nuisible, que l'enfant peut ressentir en ayant l'impression de devoir prendre parti ou encore faire un choix entre ses deux parents (Fillion, 2022; Malo et Rivard, 2013).

## **6.2 Les facteurs facilitant ou entravant l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation**

En lien avec le deuxième objectif du présent mémoire, les intervenants ont émis leur point de vue quant aux facteurs qui facilitent ou entravent l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation. À cet égard, ils se sont exprimés sur les facteurs liés aux jeunes, à la famille, à l'entourage de la personne et au milieu organisationnel, ainsi qu'en ce qui concerne certaines particularités liées aux situations de violence conjugale.

En ce qui a trait aux caractéristiques spécifiques chez les divers acteurs pouvant interférer de près ou de loin dans les conflits sévères de séparation, force est de

constater que les caractéristiques des parents demeurent centrales dans les propos des participants. En effet, les intervenants interrogés mentionnent que des conduites et des caractéristiques chez les parents en situation de conflits sévères de séparation nuisent directement aux interventions qui leur sont destinées. Ils précisent que des problèmes de santé mentale chez le parent ou encore la présence de certains types de personnalités, plus rigides, immatures ou égocentriques, peuvent nuire à l'intervention. Les participants soulignent que de tels facteurs alimentent les distorsions cognitives des parents et les amènent à se considérer comme des victimes d'injustices, ce qui diminue leur potentiel de changement. Ces constats convergent avec les écrits recensés, qui mentionnent que le fait que les parents vivent des problèmes personnels, notamment liés à leur santé mentale, peut faire entrave à l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation (Malo et Rivard, 2013; Saini et al., 2012). Tout comme la nôtre, ces études se sont intéressées à la vision des intervenants psychosociaux. À ce jour, il existe donc encore peu de recherches ayant documenté la présence de problème de santé mentale ou de trouble de la personnalité chez les parents impliqués dans des conflits sévères de séparation. Malgré tout, Malo et Rivard (2013) mentionnent que les situations dans lesquelles les parents présentent une immaturité sur les plans émotionnel et relationnel, en plus de faire preuve d'impulsivité et d'hostilité, complexifient l'aide qui leur est offerte. Finalement, les participants à la présente recherche soulignent que les problèmes antérieurs des parents, qui n'auraient pas été réglés et pris en charge par une ressource d'aide, peuvent nuire à l'intervention. Plus spécifiquement, les antécédents de violence et d'abus chez les parents sont identifiés comme des facteurs susceptibles d'influencer négativement l'aide à procurer aux familles vivant des conflits sévères de séparation. Ces antécédents n'ont toutefois pas

été mentionnés, dans les écrits recensés, comme des facteurs susceptibles de faire obstacle à l'intervention lors de conflits sévères de séparation.

À l'inverse, les participants sont d'avis que certains facteurs peuvent faciliter l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation. En ce qui concerne les parents, la capacité d'introspection, la reconnaissance de la situation ainsi que la capacité à se remettre en question facilitent l'intervention psychosociale. Les participants soulèvent que les parents possédant ces capacités démontrent plus d'ouverture aux changements, ce qui influence positivement l'intervention et la dynamique familiale. Ces parents sont ainsi en mesure de se centrer davantage sur l'intérêt de l'enfant, tout en se détachant plus facilement du conflit. Ces éléments sont également identifiés, dans les écrits scientifiques disponibles, comme un facteur de protection lors d'une séparation conjugale afin d'éviter les conflits sévères de séparation (Stolnicu et Hendrick, 2017; Tremblay et al., 2013). Selon Drapeau et al. (2014), les processus familiaux présents avant la séparation, à savoir la relation conjugale des parents, le fonctionnement familial ainsi que les relations parent-enfant, peuvent expliquer le type de collaboration que les parents auront l'un avec l'autre à la suite de leur rupture. Cet aspect ressort d'ailleurs des propos des participants à l'étude, qui soulignent que la qualité de la relation entre les parents ainsi que le contexte dans lequel se produit la rupture influencent nécessairement la façon dont se produira la séparation.

En ce qui a trait aux caractéristiques individuelles des enfants, certains facteurs précis, tels que l'âge, le sexe ou encore les difficultés d'adaptation des jeunes, ont été

mentionnés par les intervenants comme exerçant une influence sur l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation. Les participants expriment majoritairement que les adolescents vivent plus facilement la situation que les jeunes enfants. Dans le même sens, Malo et Rivard (2013) mentionnent que les adolescents peuvent avoir plus de facilité à se dissocier du conflit, tandis que les jeunes enfants risquent de se sentir davantage pris entre leurs deux parents. À l'inverse, selon les participants, les jeunes enfants, ayant une compréhension plus sommaire de la situation, peuvent être moins atteints par les conflits, comparativement aux adolescents qui auraient davantage conscience de la dynamique en présence. Bien que les participants s'entendent majoritairement à ce sujet, Johnston (1993) observe plutôt que plus l'enfant avance en âge, plus celui-ci peut ressentir une pression et, donc, s'allier à l'un ou à l'autre de ses parents. Par ailleurs, les participants précisent que la présence de problématiques ou de diagnostics chez les enfants constitue un facteur entravant l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation, car ces difficultés peuvent exacerber leurs vulnérabilités. Dans le même sens, certaines études soulèvent que plus les difficultés sont présentes chez l'enfant, plus le stress est susceptible d'augmenter chez les parents, pouvant alimenter les conflits sévères de séparation (Drapeau et al., 2014; Drapeau et al., 2009).

En dernier lieu, des facteurs liés à la trajectoire familiale post-rupture sont susceptibles d'influencer le type de relation entre les parents. C'est le cas, par exemple, des situations dans lesquelles les parents forment une nouvelle union à la suite de leur séparation (Drapeau et al., 2014). La recomposition familiale est un facteur pouvant contribuer à la présence des conflits post-séparation, puisqu'elle est parfois associée à

une diminution des interactions entre les parents, du soutien mutuel ainsi que de l'implication parentale, en plus de pouvoir favoriser une attitude plus négative envers l'autre parent (Adamsons et Pasley, 2006). C'est aussi ce qui est soulevé par les participants à notre étude, qui soulignent que le parent peut être réactif vis-à-vis la présence d'une nouvelle union de la part de son ex-conjoint lorsque le deuil de la relation n'est pas complété.

En ce qui concerne les facteurs liés à l'entourage de la personne, les participants soulèvent que des proches peuvent s'impliquer dans la situation et, par le fait même, dans le processus d'intervention. Les intervenants ayant participé au projet de recherche croient que des facteurs précis peuvent nuire à l'intervention, lorsque des proches qui se positionnent dans le conflit enveniment la situation. Selon l'approche systémique, les proches constituent eux-mêmes un sous-système pouvant influencer la qualité de la communication ou encore avoir une incidence sur le système familial, qu'elle soit positive ou négative. C'est d'ailleurs ce qui est souligné par Cyr (2020) à l'effet que cette approche, qui vise l'implication des membres d'une famille, peut solliciter des changements dans les comportements des personnes et donc, entre autres, rétablir de saines frontières et amener les membres de la famille à porter un regard critique sur eux-mêmes plutôt que de jeter le blâme sur les autres.

Pour ce qui est des facteurs organisationnels, des participants s'entendent pour dire que la présence de soutien clinique est aidante en contexte de conflits sévères de séparation et que les sources de soutien à cet effet sont nécessaires. À l'inverse, ils soulignent que le manque de formation et la difficulté à y avoir accès constituent des

facteurs entravant l'intervention. Dans le même ordre d'idées, Lafortune et al. (2020) mentionnent que les situations de conflits sévères de séparation comportent une lourdeur sur le plan organisationnel, car elles nécessitent du temps et une expertise spécifique en raison de leur complexité pour l'intervention psychosociale. Les mêmes constats émergent de l'étude de Godbout et al. (2018), qui souligne que le mandat des intervenants psychosociaux en ce qui a trait à cette problématique est mal défini, de même que le rôle et les limites imposées par la LPJ. Toutefois, la réforme apportée à la LPJ en 2007 en lien avec l'ajout d'un motif de compromission référant directement aux mauvais traitements psychologiques a permis de s'attarder davantage à cette problématique. Plus d'attention est accordée aux mauvais traitements psychologiques depuis ce temps. Par contre, les intervenants en protection de la jeunesse, peuvent être davantage partagés entre leur mandat, qui est de protéger les enfants, tout en accordant de l'aide aux parents afin qu'ils puissent régler leurs conflits (Godbout et al., 2018).

En ce qui a trait aux facteurs liés spécifiquement à la violence conjugale, trois principaux points de vue émergent des propos des intervenants psychosociaux ayant participé à l'étude. D'abord, certains participants considèrent que les conflits sévères de séparation peuvent se produire dans un contexte de violence conjugale par des situations où l'enfant est instrumentalisé pour atteindre l'autre parent ou encore pour exercer une forme de contrôle sur celui-ci. Ces situations qui impliquent l'absence d'une relation égalitaire et la présence d'une dynamique relationnelle malsaine où un parent tente de garder la mainmise sur un parent en utilisant les enfants s'apparentent au terrorisme intime décrit par Johnson (2014) ou encore au concept de contrôle coercitif décrit par Stark (2007), sans toutefois avoir été explicitement nommés de cette

façon par les participants. Malgré les indices en présence, le type de dynamique rapporté par les participants est néanmoins vu comme faisant partie de conflits sévères de séparation. Il demeure que la distinction à faire entre les conflits sévères de séparation et ce type de violence est cruciale. De ce fait, à l'instar de Buckley et al. (2011), les intervenants de notre étude soulèvent qu'il est malgré tout difficile d'intervenir quand une personne est victime de violence conjugale dans une situation signalée pour conflits sévères de séparation, car en plus d'intervenir sur le conflit, il ne faut pas minimiser la situation de violence vécue. En deuxième lieu, certains participants mentionnent que des actes violents qui leur sont rapportés ne prennent pas toujours place dans une dynamique de rapports inégalitaires. Ils semblent souligner que certains parents sont plutôt impliqués dans une dynamique de violence situationnelle (Johnson, 2014), dans laquelle la violence est perpétrée de la part des deux conjoints sans tentative de domination d'un conjoint envers l'autre. En effet, dans ce type de violence, les comportements de violence employés découlent de la présence d'une escalade des conflits entre les partenaires, ce qui est relativement typique des situations liées aux conflits sévères de séparation. Cette dynamique est à distinguer de la violence conjugale où les rapports de pouvoir sont inégaux (Anderson et al., 2010). C'est d'ailleurs ce que soulèvent Lapierre et al. (2015) quant à la présence de symétrie dans les comportements violents, expliquant que les deux partenaires puissent en être responsables, amenant les enfants à vivre dans une dynamique familiale dite dysfonctionnelle. L'enfant est donc au cœur d'un conflit menant à des débordements violents et chaque parent tente, en quelque sorte, de se l'approprier. Finalement, le dernier point de vue exprimé par certains participants est à l'effet qu'il existe une distinction entre la relation conjugale et la relation parent-enfant et que cela doit être

pris en compte lors de l'évaluation des impacts de la violence conjugale. Ceux-ci mentionnent que les craintes de la personne victime de violence sont parfois injustifiées puisque le conjoint violent n'est pas perçu comme un danger pour l'enfant. Les répondants soulèvent donc que la violence conjugale prend fin avec la séparation et mentionnent que le parent ayant été victime antérieurement de violence conjugale peut avoir tendance à adopter des comportements d'hypervigilance en ce qui concerne les contacts entre l'enfant et l'ex-conjoint violent, en raison des traumatismes vécus. Selon eux, même si la relation entre l'enfant et le parent est exempte de violence, des soupçons demeurent chez la personne victime, ce qui peut compromettre la qualité de la relation entre les deux parents et accentuer les conflits en présence. Dans certains cas, le conjoint victime de violence de la part de son ex-partenaire peut alors être identifié comme étant à l'origine des conflits sévères de séparation. Ce point de vue questionne et nous apparaît problématique puisqu'il va à l'encontre des connaissances sur la violence conjugale post-séparation, soit en lien avec le niveau de dangerosité accru pour les victimes à la suite de la séparation et par la présence d'une violence s'exprimant davantage à travers les enfants durant la période post-séparation (Hardesty et al., 2023). De plus, la période de séparation doit faire l'objet d'une attention particulière des intervenants, puisqu'elle implique davantage de risques en matière de passage à l'acte, à savoir de blessures, d'homicides ou encore de familicides (Campbell et al., 2007 ; Dubé, 2011 ; Ellis et al., 2015 ; Lindsay, 2014). À l'instar de Bala et Houston (2015), les intervenants soulèvent que les enjeux entourant la violence complexifient la tâche des intervenants, car la nature de la dynamique violente est souvent difficile à saisir de prime abord et elle a généralement comme conséquence que l'enfant est utilisé comme mentionné précédemment. De plus, les participants ont

souligné que les comportements de violence pouvaient être visibles dans les contextes de séparations hautement conflictuelles, ce qui concorde avec les écrits sur la question à l'effet que les comportements violents surviennent dans un bon nombre de ces séparations (Bala et Houston, 2015; Buckley et al., 2011). À cet égard, Godbout et al. (2023) mentionnent que les allégations de violence conjugale sont courantes lors de séparations hautement conflictuelles et que des enjeux de sécurité de nature et de sévérité différentes peuvent alors se poser. Ainsi, lorsque des indices de violence ou des allégations de violence sont rapportés dans un contexte qui, à première vue, en est un de conflits sévères de séparation, il est nécessaire d'identifier les situations où la protection des victimes devrait être la première considération et éviter de confondre conflits sévères de séparation et la violence conjugale (Jaffe et al., 2008). Plusieurs éléments alors à considérer demandent de la vigilance de la part des intervenants. Par exemple, un parent peut s'opposer aux contacts avec l'ex-conjoint dans le but de protéger son enfant, ce qui constitue un comportement de veille parentale adapté. À l'instar de Buckley et al. (2011), les intervenants de notre étude soulèvent aussi qu'il est difficile d'intervenir quand une personne est victime de violence conjugale dans une situation signalée pour conflits sévères de séparation, car en plus d'intervenir sur le conflit, il ne faut pas minimiser la situation de violence vécue. Les résultats obtenus par Perona et al. (2023) incitent à faire preuve de vigilance vis-à-vis de la violence potentiellement vécue après la séparation. En effet, 12 % des parents ayant récemment vécu une séparation et dont la coparentalité est dégradée, ont rapporté la présence de violence répétée dans le temps, de même que l'utilisation de services de protection de la personne (p. ex. police, hébergement). Dans ce sous-groupe, les femmes en situation de vulnérabilité (faible revenu, sans emploi ou en congé de maternité) sont

surreprésentées. Finalement, bien que les participants soient en mesure de décrire des situations de violence situationnelle, de contrôle coercitif ou de terrorisme intime dans les situations de conflits sévères de séparation, sans pour autant nommer ces termes précisément, il demeure préoccupant que ces derniers ne fassent pas état de la nécessité d'une évaluation permettant de différencier la violence conjugale à travers les situations de conflits sévères de séparation et que les risques de violence conjugale post-séparation soient minimisés ou encore ignorés.

### **6.3 Les stratégies jugées efficaces dans l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation**

Afin que l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation soit efficace, certaines stratégies doivent être mises de l'avant selon les intervenants interrogés. Ces stratégies sont principalement liées aux attitudes à privilégier par les intervenants dans ce type de contexte ainsi qu'à la pertinence quant à l'usage de certaines approches psychosociales.

Tout d'abord, les participants mentionnent que l'impartialité de l'intervenant est de mise dans ce type d'intervention, en raison de son niveau de complexité. Ce même constat est également effectué par Latour (2018), qui souligne que l'intervenant ne doit pas prendre parti dans les solutions proposées aux parents, sauf dans les situations où la proposition irait à l'encontre des besoins de l'enfant. En ce sens, les intervenants de la présente étude soulignent l'importance de garder l'enfant au centre de l'intervention afin qu'elle soit efficace. Cette préoccupation est également partagée par Malo et Rivard (2013), qui proposent que le travail à effectuer avec les parents soit

recadré sur l'intérêt de l'enfant, en amenant ces derniers à voir les changements à mettre en place pour diminuer le conflit présent.

De plus, les intervenants soulignent la pertinence d'effectuer des rencontres en co-intervention dans les situations de conflits sévères de séparation ou encore de laisser les deux parents guider les rencontres dans la mesure où elles se déroulent dans le respect et la non-violence. En effet, ils expliquent que cette stratégie d'intervention permet de favoriser des échanges et de mettre en place un cadre plus précis au cours des rencontres, qui peuvent demander beaucoup d'intensité et d'énergie. À ce sujet, Latour (2018) mentionne qu'il ne faut pas tarder à réaliser des rencontres réunissant les deux parents et inciter ces derniers à reformuler leurs blâmes en besoins. Cette stratégie favorise ainsi la mobilisation chez chacun des parents (Latour, 2018).

Dans cette même lignée, les participants soulignent la pertinence de considérer les parents comme étant les experts de leur situation, en les amenant à identifier eux-mêmes des solutions et en les responsabilisant par rapport à la situation vécue. Les écrits recensés vont d'ailleurs dans le même sens, en précisant notamment que l'utilisation du renforcement positif peut être une technique s'avérant efficace lors de conflits sévères de séparation, car elle permet de valoriser les forces des parents et, par le fait même, d'augmenter leur satisfaction quant à la situation vécue et leur estime personnelle (Latour, 2018; Malo et Rivard, 2013).

En outre, tel que rapporté par les participants, étant donné que chaque parent est influencé par sa propre histoire de vie, l'intervenant gagne, dans son intervention, à s'informer de l'histoire conjugale de chacun des parents, et ce, avant l'apparition du

conflit. C'est d'ailleurs ce que suggèrent Malo et Rivard (2013), qui soulignent l'importance de s'informer de l'histoire conjugale des parents afin d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique du conflit pour, ainsi, identifier des leviers d'intervention permettant de venir en aide plus facilement à la famille.

Finalement, l'intervenant doit éviter de servir de courroie de transmission dans les communications entre les parents. Moins l'intervenant s'immisce dans les contacts entre les parents, moins les tensions augmentent entre eux. Ainsi, comme le mentionnent Malo et Rivard (2013), les intervenants interrogés estiment que l'usage d'un cahier de bord ou encore l'utilisation des courriels entre les parents favorise les échanges entre eux, en les amenant à développer des habiletés d'ouverture, de communication et de compromis l'un envers l'autre. Ces solutions peuvent toutefois être difficiles à appliquer lorsque les conflits entre les parents sont cristallisés et perdurent (Latour, 2018).

En ce qui a trait aux approches, les participants soulèvent la pertinence de l'approche de médiation lorsqu'il est question de conflits sévères de séparation. En effet, ceux-ci expliquent que l'intervenant qui ne se positionne pas dans la situation peut davantage aider les parents dans la recherche de solutions. À cet égard, certains écrits recensés mentionnent également l'intérêt de l'approche de médiation, qui représente une application concrète de l'approche systémique, tout en agissant en complémentarité avec celle-ci (Centre jeunesse de Québec — Institut universitaire, 2013; Latour, 2018). L'approche de médiation vise à mobiliser rapidement le jeune et ses parents, tout en identifiant les besoins à l'origine des problèmes vécus (Latour,

2018). Elle vise aussi à identifier les forces, les compétences et les ressources personnelles des membres de la famille, en favorisant un climat de respect mutuel, d'ouverture et d'équilibre des pouvoirs (Latour, 2018). Ainsi, cette approche implique une participation active de la famille dans les prises de décision et elle amène les membres à trouver des solutions à travers les problèmes rencontrés (Lachance et Gagné, 2018). L'approche de médiation serait d'ailleurs connue des intervenants en protection de la jeunesse et intégrée aux services par le biais d'une formation offerte, bien qu'elle puisse parfois être contre-productive (Drapeau et al., 2014). En effet, il semble que dans les situations de séparations hautement conflictuelles et très cristallisées, cette approche s'avère inefficace tout en représentant un danger compte tenu du fait que les situations sont trop complexes et rigidifiées (Drapeau et al., 2014; Godbout et al., 2018). C'est d'ailleurs ce qu'ont soulevé les participants de la présente étude, à l'effet que lorsque le conflit est trop ancré, l'approche de médiation ne peut être appliquée.

En outre, des participants se sont positionnés, indiquant que l'approche orientée vers les solutions est pertinente en contexte de conflits sévères de séparation, puisqu'elle tend à responsabiliser les parents quant à la situation vécue, tout en soulignant leurs forces afin de leur redonner le pouvoir d'agir pour changer la situation. Selon Bergeron-Leclerc et al. (2021), l'approche centrée sur les forces tend effectivement à amener les parents à se centrer sur leurs ressources, leurs capacités ainsi que sur les actions qu'ils peuvent poser. Elle consiste à mettre de l'avant les réussites et les stratégies utilisées par les parents (Latour, 2018). Dans un contexte de conflits sévères de séparation, cette approche permet d'inciter les parents à travailler

des éléments entourant la rupture sur lesquels ils ont un certain contrôle et les amène à lâcher prise sur divers aspects reliés au conflit. Ainsi, dans une approche centrée sur les forces et les solutions, plus le rôle des parents dans les succès est reconnu, plus ils seront déterminés et se sentiront en confiance de répéter les stratégies qui sont efficaces pour eux (Bergeron-Leclerc et al., 2021). Les parents doivent sentir qu'ils sont impliqués dans les solutions qui s'offrent à eux (Latour, 2018). À l'inverse, le fait de renforcer des comportements à modifier ou à changer tend à diminuer le degré d'espoir et de changement chez les personnes (Latour, 2018).

#### **6.4 Les forces et les limites de la recherche**

La recherche dont il est question dans ce mémoire porte la voix d'intervenants ayant tous une expérience dans l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation en protection de la jeunesse. Bien que les résultats soient fort pertinents pour l'avancement des connaissances en lien avec cette problématique, cette étude comporte aussi certaines limites qu'il importe de soulever.

Tout d'abord, en ce qui a trait aux forces, cette étude permet de documenter une réalité en hausse en protection de la jeunesse, et ce, en recueillant le point de vue des intervenants qui œuvrent en contexte de conflits sévères de séparation. Comme il s'agit d'un type de mauvais traitements psychologiques enchâssé plus récemment dans la LPJ, ce mémoire apporte donc un éclairage sur les défis rencontrés par les intervenants, de même que les stratégies qu'ils jugent efficaces pour venir en aide aux familles qui vivent cette situation. En effet, cette étude permet de répertorier des difficultés vécues par les intervenants dans un contexte de conflits sévères de séparation, notamment en

ce qui concerne la définition de ce phénomène qui demeure parfois imprécis. En outre, l'étude met en relief que l'intervention en contexte de conflits sévères de séparation demande beaucoup d'énergie et de temps aux intervenants. Bien que les intervenants interrogés se sentent généralement appuyés par leurs collègues et leurs superviseurs cliniques pour intervenir dans ce contexte et qu'ils n'hésitent pas à les solliciter, un seul intervenant a mentionné avoir recours à l'aide d'organismes partenaires. Or, en raison de la complexité que comportent les situations de conflits sévères de séparation, la collaboration entre différents services semble souhaitable, voire nécessaire.

En ce qui a trait aux limites associées à la présente étude, il importe de mentionner qu'elle se base uniquement sur le point de vue d'un petit nombre d'intervenants qui œuvrent au sein d'une seule région, soit celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le nombre de participants est donc limité et porte sur un contexte organisationnel spécifique, ce qui peut influencer les résultats. En effet, une étude menée sur un plus grand échantillon, par exemple à l'échelle provinciale, permettrait de brosser un portrait plus complet des défis rencontrés par les intervenants en contexte de conflits sévères de séparation. En outre, cette recherche ne permet pas de documenter le point de vue des familles ou des jeunes ayant bénéficié d'un suivi en protection de la jeunesse pour ce motif de compromission.

Par ailleurs, la réalisation de ce mémoire a eu lieu dans un contexte particulier, à savoir celui de la pandémie de COVID-19. Des défis supplémentaires étaient alors vécus par les intervenants, notamment en ce qui concerne le respect des mesures sanitaires et la suspension ou la limitation des contacts avec les familles suivies, ce qui

a eu un impact direct sur leurs tâches et, possiblement, leurs discours. À ce sujet, Simard et al. (2022) soulignent d'ailleurs que la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires en découlant ont fait en sorte que certains services liés aux jeunes ainsi qu'aux familles ont été suspendus ou ralentis afin de protéger les professionnels, mais aussi pour éviter la propagation du virus. Bien que le télétravail ait permis le maintien de certaines interventions, un délestage de services a eu lieu, engendrant de la peur chez les intervenants, tout en nuisant à la réalisation de leurs tâches (Simard et al., 2022). De plus, des sentiments d'impuissance et d'incompétence ont été vécus par les professionnels, de même qu'une augmentation des tensions au sein des équipes de travail, un manque de communication, de la surcharge ainsi que de la fatigue (Simard et al., 2022). Ainsi, dans le cadre de cette étude, le stress et la fatigue engendrés chez les intervenants au cours de cette période de crise pourrait avoir influencé les réponses exprimées par ceux-ci, rendant ces derniers peut-être moins disposés à participer à cette recherche.

En outre, le fait que cette étude ait été réalisée auprès de professionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean permet aussi d'identifier des aspects spécifiques liés à l'intervention en région éloignée, tels que le nombre de dossiers pouvant être plus restreint qu'en grand centre malgré la surcharge déjà présente en région, un contexte moins multiethnique ainsi qu'un milieu économique davantage précaire. C'est d'ailleurs ce qui est soulevé par Esposito et al. (2023), qui mentionnent que les personnes demeurant en région éloignée et dans une situation de précarité sont plus susceptibles de recevoir des services de la protection de la jeunesse. Ce constat s'expliquerait notamment en raison de fait que ces personnes seraient plus nombreuses

à présenter des besoins chroniques qui ne sont pas satisfaits par les services déjà en place (Trocmé et al., 2014). Cette précarité varie d'une région à l'autre et est inégale (Esposito et al., 2023).

Dans un autre ordre d'idées, l'utilisation d'un échantillon de volontaires peut faire en sorte que les intervenants les plus sensibles à la problématique étudiée ont pu se sentir interpellés davantage par l'étude. C'est aussi un sujet sensible à la désirabilité sociale, ce qui a pu influencer le discours des répondants. Il aurait pu être intéressant, pour réduire ces limites, de faire de la triangulation de différentes sources de données, en combinant, par exemple, les entrevues à une étude de dossiers cliniques ou encore en questionnant les familles ayant reçu des services antérieurement en lien avec cette problématique.

### **6.5 Les pistes de recherches futures**

En ce qui concerne les pistes de recherches futures, il semble pertinent d'évaluer les retombées des interventions réalisées en contexte de conflits sévères de séparation. En effet, étant donné que les interventions mises en place demeurent hétérogènes, il serait pertinent de mieux les documenter, en recueillant notamment le point de vue des familles aidées en ce qui concerne les approches et stratégies utilisées par les intervenants dans ce contexte particulier, de même que les retombées perçues.

De plus, d'autres études doivent être menées en contexte de conflits sévères de séparation, afin de mieux comprendre les différentes dynamiques relationnelles pouvant influencer l'intervention psychosociale. C'est notamment le cas lorsque les conflits sévères de séparation se révèlent être plutôt de la violence conjugale. Il pourrait

être pertinent de documenter le point de vue de familles ou de jeunes ayant été suivis dans ce contexte particulier en vertu de la LPJ ou encore le point de vue d'intervenants œuvrant dans des organismes partenaires, notamment des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Les connaissances ainsi recueillies permettraient d'améliorer les interventions et de développer des formations pertinentes en collaboration avec des organismes communautaires ayant des expertises complémentaires. Il semble également pertinent de mieux documenter les situations des mères vivant une situation économique précaire, de l'isolement ou en congé de maternité en raison de l'augmentation de leur isolement et de la diminution de leur réseau social, qui les exposent à un plus grand risque de vivre des situations de violence au cours de cette période (Perona et al., 2023).

Enfin, bien que les conflits sévères de séparation soient définis comme une forme de maltraitance psychologique, le flou entourant ce concept demeure présent. Ainsi, de plus amples recherches sont nécessaires afin de définir ce concept de manière plus explicite dans le but de faciliter le travail des intervenants psychosociaux à cet effet. En ce sens, il serait pertinent de mieux documenter les représentations sociales des conflits sévères de séparation chez différents acteurs, tels que les parents et les jeunes suivis en protection de la jeunesse, les intervenants qui y œuvrent, de même que leurs partenaires des milieux institutionnels et communautaires. Des études à cet égard permettraient de développer un langage commun entre ces différents acteurs, tout en clarifiant les interventions à privilégier dans des contextes particuliers, notamment en présence de violence conjugale.

## **6.6 Les implications pour l'intervention sociale**

En ce qui a trait aux implications pour l'intervention en travail social, il va de soi que certains mythes sont toujours présents entourant les conflits sévères de séparation et que ces derniers doivent être déconstruits afin d'améliorer l'intervention dans ce contexte particulier. Par exemple, le mythe selon lequel la séparation met fin aux comportements violents peut faire en sorte que les intervenants minimisent les situations de violence post-séparation pouvant être présentes lors d'un signalement reçu en lien avec une situation de conflits sévères de séparation. Des formations et des activités permettant de sensibiliser et d'informer les professionnels œuvrant dans le domaine pourraient donc contribuer à améliorer les interventions dispensées en contexte de protection de la jeunesse.

Dans le même sens, nous ne pouvons ignorer le besoin de formation chez les intervenants, qui a été clairement exprimé dans leurs propos. En effet, les intervenants interrogés dans le cadre de la présente étude mentionnent ne pas avoir reçu de formation pour intervenir auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation. Ces derniers s'inspirent principalement des conseils et des expériences de leurs collègues, qui possèdent, eux aussi, peu de formation sur le sujet. Ainsi, le besoin de formation semble nécessaire afin de s'assurer que les intervenants développent des connaissances et des compétences spécifiques afin d'aider et de soutenir ces familles. En ce sens, il pourrait être pertinent d'identifier des spécialistes cliniques ou des experts afin de bien orienter et former les intervenants à œuvrer dans ce contexte particulier.

Finalement, il va de soi que d'impliquer davantage les ressources partenaires, notamment celles issues du milieu communautaire, serait un apport favorable afin

d'améliorer la qualité de l'intervention et de l'uniformiser. Par exemple, lorsqu'il est question de violence conjugale, les intervenants en protection de la jeunesse ne doivent pas hésiter à solliciter les professionnels œuvrant en maison d'hébergement. Par ailleurs, la référence à divers services d'aide pouvant toucher les parents aux prises avec d'autres problématiques, comme la toxicomanie ou encore les problèmes de santé mentale, pourrait être particulièrement utile.

## CONCLUSION

Toute relation post-rupture n'est pas nécessairement conflictuelle, bien que la séparation constitue une importante transition au sein d'une famille. Toutefois, lorsque des conflits sévères sont présents, de nombreuses conséquences peuvent être observées chez l'enfant ainsi que chez ses parents. Or, peu d'écrits scientifiques permettent d'identifier les interventions efficaces pour venir en aide aux familles en contexte de conflits sévères de séparation et les intervenants psychosociaux se retrouvent rapidement à court de moyens vis-à-vis de ces situations particulières et floues.

Dans un tel contexte, ce mémoire porte sur le point de vue des intervenants en protection de la jeunesse au sujet des conflits sévères de séparation. Il a été réalisé par le biais d'entrevues semi-dirigées menées auprès de huit intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse qui se sont portés volontaires pour participer à la recherche. Les données recueillies ont été analysées à l'aide de l'approche systémique, le cadre de référence privilégié dans le cadre de cette étude.

Les résultats de ce mémoire ont donc permis de souligner la présence de certains outils facilitant l'intervention, à savoir le choix de certaines approches ou stratégies d'intervention ou encore le soutien clinique permettant aux professionnels d'intervenir tant bien que mal dans ces situations complexes. Spécifiquement en lien avec les trois objectifs, il en ressort, en ce qui a trait à la définition des conflits sévères de séparation, que le concept est flou, à l'instar de ce qui a été soulevé dans des études antérieures. Les participants s'entendent sur le fait que pour désigner une situation comme étant un conflit de séparation aux yeux de la LPJ, celle-ci doit durer dans le temps et engendrer

des répercussions sur la sécurité ou le développement de l'enfant. En ce qui concerne le deuxième objectif, en lien avec l'intervention en conflits sévères de séparation, les résultats soulignent que l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être placé au centre de l'intervention, en privilégiant une approche de médiation lorsque les conditions sont favorables. Il faut garder en tête que certaines stratégies sont à laisser de côté, comme se positionner et prendre parti pour l'un ou l'autre des parents. En dernier lieu, en ce qui concerne les facteurs qui facilitent ou entravent l'intervention, des caractéristiques spécifiques peuvent influencer l'intervention de manière positive ou négative, en ce qui concerne l'enfant, ses parents, l'entourage qui s'y implique et, parfois, l'intervenant, l'organisation ou encore le contexte légal. Par exemple, la présence d'un diagnostic ou d'une limitation chez l'enfant ou les parents peut influencer négativement l'intervention. En ce qui concerne l'organisation, il peut être question d'un manque de main-d'œuvre ou encore d'une formation insuffisante qui risque de venir influencer négativement l'intervention.

En somme, les situations de conflits de séparation sont complexes et doivent être documentées davantage pour mieux intervenir auprès des jeunes et des familles. Il semble donc nécessaire de poursuivre le développement des connaissances à ce sujet. En ce sens, ce mémoire met en lumière la nécessité de bien former les intervenants sociaux qui se sentent rapidement pris au dépourvu dans les situations de conflits sévères de séparation, d'autant plus que ceux-ci sont rapidement limités face à la présence d'outils cliniques pouvant être utilisés pour les soutenir dans de telles situations. D'autre part, force est d'admettre que les situations de violence conjugale

entourant les conflits sévères de séparation demeurent, à ce jour, sous-estimées et méritent qu'on s'y attarde davantage afin d'accorder une aide pertinente à ces familles.

## RÉFÉRENCES

- Adamsons, K. et Pasley, K. (2006). Coparenting following divorce and relationship dissolution. Dans M. A. Fine et J. H. Harvey (dir.), *Handbook of divorce and relationship dissolution* (p. 241-261). Lawrence Erlbaum.
- Amato, A. (2002). Vers un changement systémique des organisations. *Cahiers de l'Actif*. (308-309, p. 47-65).
- Anderson, S. R., Anderson, S. A., Palmer, K. L., Mutchler, M. S. et Barker, L. K. (2010). Defining high conflict. *The American journal of family therapy*, 39(1), 11-27. <https://doi.org/10.1080/01926187.2010.530194>
- Bala, N. C. et Houston, C. (2015). The challenge of high-conflict family cases involving a child protection agency: A review of literature and an analysis of reported Ontario cases. *Queen's University Legal Research Paper*, 84. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2887634>
- Baum, N. (2003). Divorce process variables and the coparental relationship and parental role fulfillment of divorced parents. *Family Process*, 42(1), 117-131. <https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.2003.00117.x>
- Bergeron-Leclerc, C., Pouliot, E. et Gargano, V. (2021). Le travail social centré sur les forces : diversités et possibilités dans la pratique contemporaine. *Intervention*, 153. [https://revueintervention.org/wpcontent/uploads/2021/06/ri\\_153\\_2021.2\\_Bergeron-Leclerc\\_Pouliot\\_Gargano.pdf](https://revueintervention.org/wpcontent/uploads/2021/06/ri_153_2021.2_Bergeron-Leclerc_Pouliot_Gargano.pdf)
- Birnbaum, R. et Bala, N. (2010). Towards the differentiation of high-conflict families: An analysis of social science research and Canadian case law. *Family Court Review*, 48(3), 403-416. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01319.x>
- Bohnert, N., Milan, A. et Lathe, H. (2014). *Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/91f0015m/91f0015m2014011-fra.pdf?st=Fe6ZNZeJ>
- Bonach, K. (2005). Factors contributing to quality parenting: Implications for family policy. *Journal of Divorce and Remarriage*, 43(3/4), 79-103. [https://doi.org/10.1300/J087v43n03\\_05](https://doi.org/10.1300/J087v43n03_05)
- Buckley, H., Whelan, S. et Carr, N. (2011). “Like waking up in a Franz Kafka novel”: Service users' experiences of the child protection system when domestic violence and acrimonious separations are involved. *Children and Youth Services Review*, 33(1), 126-133. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.08.022>

- Campbell, J., Glass, N., Sharps, P., Laughon, K. et Bloom T. (2007). Intimate partner homicide: Review and implications of research and policy. *Trauma, violence and abuse*. Vol. 8, p. 246-269.
- Carignan, L. (2014). Principales approches en travail social. Dans D. Turcotte et J-P. Deslauriers (dir.), *Méthodologie de l'intervention sociale*. (1<sup>er</sup> éd., vol. 1, p.141-161). Presses de l'Université Laval.
- Carobene, G., Cyr, F., Cyr-Villeneuve, C. et Bergeron, É. (2009). Influence du processus de coping de l'enfant d'âge scolaire sur son adaptation à la séparation parentale et aux conflits entre ses parents. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 41(2), 67-83. <https://doi.org/10.1037/a0014490>
- Cashmore, J. et Parkinson, P. (2011). Reasons for disputes in high conflict families. *Journal of Family Studies*, 17(3), 186-203. <https://doi.org/10.5172/jfs.2011.17.3.186>
- Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. (2013). *Guide de pratique : l'approche de médiation en contexte de protection de la jeunesse*.
- Charette, L. (2018). *Le traitement des conflits sévères de séparation : enjeux et défis du système judiciaire* [conférence]. Laboratoire de psychologie légale, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Chartier, S., Delhalle, M., Baiverlin, A. et Blavier, A. (2021). Parental peritraumatic distress and feelings of parental competence in relation to COVID-19 lockdown measures: What is the impact on children's peritraumatic distress? *European Journal of Trauma & Dissociation*, 5(2). <https://doi.org/10.1016/j.ejtd.2020.100191>
- Cyr, F., Poitras, K., Godbout, E. et Macé, C. (2017). *Évaluation du protocole de gestion psychojudiciaire axé sur la parentalité, les conflits et leur résolution (PCR)*. Ministère de la Justice du Québec.
- Cyr, F. (2020). *La psychothérapie auprès des familles séparées hautement conflictuelles : cadre pratique et enjeux éthiques pour le psychologue*. *Psychologie Québec*. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/la-psychoth%C3%A9rapie-aupr%C3%A8s-des-familles-s%C3%A9par%C3%A9es-hautement-conflictuelles-cadre-pratique-et-enjeux-%C3%A9thiques-pour-le-psychologue>
- Cyr, F., Poitras, K., Godbout, É. et Baude, A. (2021). Parentalité-conflit-résolution : un modèle d'intervention psychothérapeutique et interdisciplinaire. *Revue québécoise de psychologie*, 42(2), 145–166. <https://doi.org/10.7202/1081259ar>
- Denis, C., Cengiarotti, J., Du Fays, B. et Regout, L. (2016). Restaurer la parentalité dans les situations de séparation parentale conflictuelle : un travail sous mandat. *Thérapie Familiale*, 37(1), 73-93. <https://doi.org/10.3917/tf.161.0073>

- Dekeseredy, W., Dragiewicz M. et Schwartz, M. (2017). *Abusive endigns: Separation and divorce violence against women*. Oakland, University of California Press.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative : guide pratique*. McGraw-Hill.
- Desrosiers, H. et Simard, M. (2010). Diversité et mouvance familiales durant la petite enfance - Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998- 2010) – De la naissance à 6 ans (vol. 4). Institut de la statistique du Québec. [https://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/publications/fascicule\\_famille\\_fr.pdf](https://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/publications/fascicule_famille_fr.pdf)
- Desrosiers, H., Tétreault, K. et Ducharme, A. (2018). *Les trajectoires familiales diversifiées des jeunes nés au Québec à la fin des années 1990 – Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ)*. Septembre 2018. (publication no 23). <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-23-les-trajectoires-familiales-diversifiees-des-jeunes-nes-au-quebec-a-la-fin-des-annees-1990.pdf>
- Drapeau, S., Bellavance, A., Robitaille, C. et Baude, A. (2014). *La persistance des conflits post-rupture entre les parents*. [https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/que\\_savons\\_nous\\_6\\_en\\_ligne.pdf](https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/que_savons_nous_6_en_ligne.pdf)
- Drapeau, S., Gagné, M.-H., Saint-Jacques, M.-C., Cloutier, R., Ivers, H et Lépine, R. (2009). Post-separation conflict trajectories: a longitudinal study. *Marriage and Family Review*, 45(4), 353-373. <https://doi.org/10.1080/01494920902821529>
- Drapeau, S., Tremblay, J., Cyr, F., Godbout, E. et Gagné, M.-H. (2008). La coparentalité chez les parents séparés. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et E. Pouliot (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (p. 255-281). Presses de l'Université du Québec.
- Drapeau, S., Tremblay, J., Lessard, G., Turcotte, D., Mireault, G. et Gagné, M.-H. (2014). Application d'une approche de médiation en protection de la jeunesse : qu'en pensent les intervenants ? *Service social*, 60(2), 14-28. <https://doi.org/10.7202/1027988ar>
- Dubé, M. (2011). Enfants exposés à l'homicide conjugal. Quelques éléments de réflexion. *La revue internationale de l'éducation familiale*, Vol. 29, no 1, p. 107-122.
- Effler, P. V., Carcione, D., Giele, C., Dowse, G. K., Goggin, L. et Mak, D. B. (2010). Household responses to pandemic (H1N1) 2009- related school closures, Perth, Western Australia. *Emerging infectious diseases*, 16(2), 205-2011.
- Ellis, D., Noreen, S et Carrie, S. (2015). *Martial separation and lethal domestic violence*. Londres. Routledge.

- Esposito, T., Caldwell, J., Saint Girons, M., Chabot, M., Précourt, S. et Trocmé, N. (2023). Tenir compte de la variation géographique et de la pauvreté dans l'intervention en protection de l'enfance au Québec. *Criminologie*, 56(1), 245-275. <https://doi.org/10.7202/1099013ar>
- Funder, L. (1996). *Citizen child: Australian law and children's rights*. The Australian Institute of Family Studies.
- Gagné, M.-H., Drapeau, S. et Hénault, R. (2005). L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses. *Psychologie canadienne*, 46(2), 73-87. <https://doi.org/10.1037/h0087007>
- Godbout, E., Lachance, V., Pauzé, R., Baude, A., Gauthier, M., Groleau, H. et Noël, J. (2017). *Recension des écrits sur les facteurs de risque associés aux conflits sévères de séparation et sur les conséquences possibles sur l'adaptation des enfants*. Outil destiné aux intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale. [https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_depotes\\_a\\_la\\_Commission/P036\\_Recension\\_Separation\\_adaptation\\_CIUSSS\\_Capitale\\_Nationale.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P036_Recension_Separation_adaptation_CIUSSS_Capitale_Nationale.pdf)
- Godbout, É., Saini, M. et Turbide, C. (2018). Les conflits sévères de séparation : le point de vue et les besoins des intervenants en protection de la jeunesse. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 99-124. <https://doi.org.sbiproxy.uqac.ca/10.7202/1058186ar>
- Godbout, E., Turbide, C., Poitras K., Larouche, K., Baude, A., Cyr, C. et Roy, D. (2023). Les conflits sévères de séparation : comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés? Dans M-C Saint-Jacques, C. Robitaille, E. Godbout, A. Baude et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition dans la société québécoise* (1<sup>re</sup> éd., vol. 1, p. 411-438). Presses de l'Université Laval.
- Gouvernement du Canada, (2022). *État de l'union : Le Canada chef de file du G7 avec près du quart des couples vivant en union libre, en raison du Québec*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220713/dq220713b-fra.htm?indid=32986-4&indgeo=5>
- Gouvernement du Canada, (2016). *Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016006/98-200-x2016006-fra.cfm>
- Gouvernement du Québec. (2020a). *Informations générales sur le Coronavirus*. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c53182>
- Gouvernement du Québec. (2020b). *Consignes et directives dans le contexte de la COVID-19*. <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c47702>

- Gouvernement du Québec. (2020c). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant. Quand et comment signaler ?* [https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/brochure\\_signalement\\_DPJ\\_FR.pdf](https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/brochure_signalement_DPJ_FR.pdf)
- Gouvernement du Québec, (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes.* [https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport\\_final\\_3\\_mai\\_2021/2021\\_CSDEPJ\\_Rapport\\_version\\_finale\\_numerique.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2023a). *Bilan DPJ 2022-2023.* Centre intégré Universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. [https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2023/06/DPJ\\_-Bilan-regional-2022-2023.pdf](https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2023/06/DPJ_-Bilan-regional-2022-2023.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2023b). *En équilibre vers l'avenir : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse /directeurs provinciaux 2023.* [https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscssmtl/files/media/document/2022\\_2023\\_BilanDPJ.pdf](https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscssmtl/files/media/document/2022_2023_BilanDPJ.pdf)
- Gouvernement du Québec. (2023c). *Loi sur la protection de la jeunesse.* Légis Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1/20230426#se:38>
- Günther-Bel, C., Vilaregut, A., Carratala, E., Torras-Garat, S., et Pérez-Testor, C. (2020). A Mixed-method Study of Individual, Couple, and Parental Functioning During the State-regulated COVID-19 Lockdown in Spain. *Family process*, 59(3), 1060-1079. <https://doi.org/10.1111/famp.12585>
- Haas, B. M., Berg, K., A., Schmidt-Sane, M. M., Korbin, J. E. et Spilsbury, J. C. (2018). How might neighborhood-built environment influence child maltreatment? Caregiver perceptions. *Social Science & Medicine*, 214, 171-178. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2018.08.033>
- Habib, D. (2020, 22 avril). La garde et les droits d'accès à l'ère de la COVID-19. *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*. [https://blogue.soquij.qc.ca/2020/04/22/la-garde-et-les-droits-dacces-a-lere-de-la-covid19/?utm\\_source=FB&utm\\_medium=Facebook+2019.11.12&utm\\_campaign=SNAP&fbclid=IwAR1id8sffHHrJ1wq8\\_LT6DCaLIU2gIKLQ3NKvPbxG7IoBic74QWNjB\\_c00](https://blogue.soquij.qc.ca/2020/04/22/la-garde-et-les-droits-dacces-a-lere-de-la-covid19/?utm_source=FB&utm_medium=Facebook+2019.11.12&utm_campaign=SNAP&fbclid=IwAR1id8sffHHrJ1wq8_LT6DCaLIU2gIKLQ3NKvPbxG7IoBic74QWNjB_c00)
- Hanson, T. (1999). Does parental conflict explain why divorce is negatively associated within child welfare? *Social Forces*, 77, 1283-1316. <https://doi.org/10.2307/3005877>
- Hardesty, J. L., Ogolsky, B. G., & Akinbode, T. D. (2023). Coparenting and intimate partner violence. *Family Court Review*, 1-15. <https://doi.org/10.1111/fcre.12769>

- Hetherington, E. M. et Kelly, J. (2002). *For better or for worse: Divorce reconsidered*. W.W. Norton.
- Houston, C., Bala, N. et Saini, M. (2017). Crossover cases of high-conflict families involving child protection services: Ontario research findings and suggestions for good practices. *Family Court Review*, 55(3), 362-374. <https://doi.org/10.1111/fcre.12289>
- Houzel, D. et Dayan, J. (2001). *Les enjeux de la parentalité*. Erès.
- Institut de la statistique du Québec. (2015). *Nombre de divorces et indice synthétique de divortialité, Québec, 1969-2008*. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/mariages/divorces/6p4.htm>
- Institut national d'excellence en santé et services sociaux. (2017). *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*. [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/ServicesSociaux/Bilan\\_DPJ/INESSS\\_Bilan\\_DPJ\\_Mauvais\\_traitements\\_psycho\\_2016.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/ServicesSociaux/Bilan_DPJ/INESSS_Bilan_DPJ_Mauvais_traitements_psycho_2016.pdf) Institut national de santé publique du Québec. (2020). *COVID-19 : Caractéristiques épidémiologiques et cliniques*. [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/maladies-infectieuses/2020-02-28\\_covid-19\\_fiche\\_tableau\\_clinique\\_inspq.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/maladies-infectieuses/2020-02-28_covid-19_fiche_tableau_clinique_inspq.pdf).
- Institut national d'excellence en santé et services sociaux. (2017). *Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux*.
- Institut national d'excellence en santé et services sociaux. (2020). *COVID-19 et filet de sécurité social autour des enfants et des jeunes à risques de subir de mauvais traitements et pratiques de la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec. [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19\\_File\\_t securite\\_jeunes\\_et\\_pratiques\\_PJ.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_File_t securite_jeunes_et_pratiques_PJ.pdf)
- Jaffe, P. G., Johnston, J. R., Crooks, C. V. et Bala, N. (2008). Custody disputes involving allegations of domestic violence: Toward a differentiated approach to parenting plans. *Family Court Review*, 46(3), 500-522. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2008.00216.x>
- Johal, S. S. (2009). Psychosocial impacts of quarantine during disease outbreaks and interventions that may help to relieve strain. *Journal of the New Zealand Medical Journal*, 122(1296), 53-60.
- Johnson, P. (2014) Les types de violences familiales. Dans M. Rinfret-Raynord, É. Lésieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper. (dir.), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p.15-32.

- Johnston, J. R. (1993). Children of divorce who refuse visitation. Dans C. Depner, E. et J. H. Bray (dir.), *Nonresidential parenting: New vistas in family living* (p. 109-135). Sage Publications.
- Johnston, J. (1997). *What mediators need to know about children of conflicted and violent families* [communication écrite]. Fourteenth Annual Conference of the American Academy of Family Mediators, Cape Cod, USA.
- Johnston, J. R., Lee, S., Olesen, N. W. et Walters, M. G. (2005). Allegations and Substantiations of Abuse in Custody-disputing Families. *Family Court Review*, 43(2), 28-294. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2005.00029.x>
- Johnston, J. R., Roseby, V. et Kuehnle, K. (2009). *In the name of the child: A developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce*. Springer.
- Kamp Dush, C. M., Kotila, L. E. et Schoppe-Sullivan, S. J. (2011). Predictors of supportive coparenting after relationship dissolution among at-risk parents. *Journal of Family Psychology*, 25, 356-365. <https://doi.org/10.1037/a0023652>
- Lachance, V. et Gagné, M.-H. (2014). *Trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale*. Québec : ARUQ séparation parentale, recomposition familiale. Chaire de partenariat de prévention en maltraitance. [https://www.chaire-maltraitance.ulaval.ca/sites/chaire-maltraitance.ulaval.ca/files/manuel\\_trousse\\_ap.pdf](https://www.chaire-maltraitance.ulaval.ca/sites/chaire-maltraitance.ulaval.ca/files/manuel_trousse_ap.pdf)
- Lafortune, D., Lesieux, É., Noël, V., Royer, M. N., Sarmiento, J., Couture, S., Maltais, C., Tremblay-Hébert, S., Lavergne, C. et Massé, S. (2020). *Recension de données scientifiques, contextuelles et expérientielles dans le cadre des travaux de révision des standards de pratique en Protection de la jeunesse*. Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.
- Lamela, D., et Figueiredo, B. (2011). Post-Divorce representations of marital negotiation during marriage predict parenting alliance in newly divorced parents. *Sexual and Relationship Therapy*, 26(2), 182-190. <https://doi.org/10.1080/14681994.2011.563288>
- Lapierre, S., Côté, I., Buetti, D., Lambert, A., Lessard, G. et Drolet, M. (2015). Conflits entre conjoints ou contrôle des hommes sur les femmes ? L'expérience et le point de vue d'enfants et d'adolescents exposés à la violence conjugale. *Enfances Familles Générations*, 22, 51-67. <https://doi.org/10.7202/1031118ar>
- Latour, K. (2018). Sous la supervision de Marie-France Chalifoux; coordonnatrice du projet, Nathaly St-Arnaud. (2018). *Programme d'intervention en conflits sévères de séparation : une coparentalité à construire*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, 279 p. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4146589>

- Leclair, V., St-Amand, A. et Bussi eres,  .L. (2019). Association between child custody and postseparation coparenting: A meta-analysis. *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, 60(2), 90-101. <https://doi.org/10.1037/cap0000140>
- Lee, S., Chan, L. Y. Y., Chau, A. M. Y., Kwok, K. P. S. et Kleinman, A. (2005). The experience of SARS-related stigma at Amoy Gardens. *Social Science & Medicine*, 61, 2038-2046. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2005.04.010>
- L egis Qu ebec. (2019). *La loi sur la protection de la jeunesse*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>
- Le Run, J. (2012). Les s eparations conflictuelles : du conflit parental au conflit de loyaut e. *Enfances & Psy*, 56(3), 57-69. <https://doi.org/10.3917/ep.056.0057>
- Maccoby, E. E., Depner, C. E. et Mnookin, R. H. (1990). Coparenting in the second year after divorce. *Journal of Marriage and the Family*, 52, 141-155. <https://doi.org/10.2307/352846>
- Maccoby, E. E., Mnookin, R. H., Depner, C. E., & Peters, H. E. (1992). *Dividing the child: Social and legal dilemmas of custody*. Harvard University Press.
- Madden-Derdich, D. A., Leonard, S. A. et Christopher, F. S. (1999). Boundary ambiguity and coparental conflict after divorce: An empirical test of a family systems model of the divorce process. *Journal of Remarriage and Family*, 61(3), 588-598. <https://doi.org/10.2307/353562>
- Malo, C., Lavergne, C., Moreau, J. et H elie, S. (2011). *Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants au Qu ebec*. Portrait pr elimitaire apr es l'entr ee en vigueur de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse. [https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2018/11/DPJ\\_bilan\\_2016\\_vfinale\\_taille\\_rduite-1.pdf](https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2018/11/DPJ_bilan_2016_vfinale_taille_rduite-1.pdf)
- Malo, C., Morin, M., Moreau, J., H elie, S. et Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants au conflit s ev ere de s eparation. Les d efis particuliers pour la pratique en protection au Qu ebec. *Cahiers critiques de th erapie familiale et de pratiques de r eseaux*, 61(2), 55-72. <https://doi.org/10.3917/ctf.061.0055>
- Malo, C., et Rivard, D. (2013). *Ali enation parentale et exposition aux conflits s ev eres de s eparation. O u en sommes-nous ?* Centre jeunesse de Montr eal – Institut universitaire. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/Centrejeunessemontreal/9782892182774.pdf>
- Marc, E. et Picard, D. (2000). *L' cole de Palo Alto : un nouveau regard sur les relations humaines*. Retz.

- Marchetti, D., Fontanesi, L., Mazza, C., Di Giandomenico, S., Roma P. et Verrocchio, M. C. (2020). Parenting-Related Exhaustion During the Italian COVID-19 Lockdown. *Journal of Pediatric Psychology*, 45(10), 1114-1123.  
<https://doi.org/10.1093/jpepsy/jsaa093>
- Massa, H. (2002). Fondements de la pratique de l'approche systémique en travail social. *Les cahiers de l'Actif*, 308/309, 9-25.
- Maunder, R., Hunter, J., Vincent, L., Bennett, J., Peladeau, N., Leszcz, M., Savadoy, J., Verhaeghe, L. M., Steinberg, R. et Mazzulli, T. (2003). The immediate psychological and occupational impact of the 2003 SARS outbreak in a teaching hospital. *Canadian Medical Association Journal*, 168(10), 1245-1251.
- Mayer, R. et Ouellet, F. (2000). La recherche dite alternative. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. St-Jacques et D. Turcotte (dir.), *Méthodologie de recherche en intervention sociale*. Gaëtan Morin.
- McIntosh, J. (2003). Enduring conflict in parental separation: Pathways of impact on child development. *Journal of Family Studies*, 9(1), 63-80.  
<https://doi.org/10.5172/jfs.9.1.63>
- McLanahan, S. S. (1999). Father absence and the welfare of children. Dans E. M. Hetherington (dir.), *Coping with divorce, single parenting, and remarriage: A risk and resiliency perspective* (p. 117-145). Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- Milan, A. (2015, 10 novembre). *Familles et situation des particuliers dans les ménages. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503-x/2015001/article/14235-fra.pdf?st=qHU6h3Ch>
- Milan, A. (2011). *Rapport sur l'état de la population du Canada. État matrimonial : aperçu 2011* (publication no 91-209-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/91-209-x/2013001/article/11788-fra.pdf?st=jWOP1841>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2017). *Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse*. [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/2017/09\\_septembre/DPJ\\_4\\_pages\\_FINAL.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/actualites/2017/09_septembre/DPJ_4_pages_FINAL.pdf)
- Morval, M. (2001). *Psychologie de la famille*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Moskowitz, J. S. (1998). *The effect of parental alienation syndrome and interparental conflict on the self-concept of children of divorce* [thèse de doctorat, Miami institute of psychology of the Caribbean center for advanced studies]. <https://www.proquest.com/openview/8e5054ddb5e4eb08b606ae8aaf13df59/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>

- Muchielli, A. (2006, 27-29 juin). *Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives* [communication écrite]. Colloque international Recherche qualitative : Bilan et prospective. Béziers, France.
- Noreau, P. et Armor, S. (2004). Médiation familiale : de l'expérience sociale à la pratique judiciarisée. Dans M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau et R. Cloutier (dir.), *Familles en transformation. La vie après la séparation des parents : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (p. 269-297). Presses de l'Université Laval.
- O'Sullivan, T. L., Amaratunga, C., Phillips, K. P., Corneil, W., O'Connord, E., Lemyre, L. et Dow, D. (2009). If schools are closed, who will watch our kids? Family caregiving and other sources of role conflict among nurses during large-scale outbreaks. *Prehospital and Disaster Medicine*, 24(4), 321-325. <https://doi.org/10.1017/s1049023x00007044>
- Perona, O., Lessard, G., Saint-Jacques, M-C. et Turbis, J. (2023). Les violences entre les parents après une séparation : qu'en est-il lorsque la coparentalité est dégradée? Dans M-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, E. Godbout, A. Baude et S. Lévesque (dir.), *La séparation parentale et la recomposition dans la société québécoise* (1<sup>re</sup> éd., vol. 1, p. 439-456). Presses de l'Université Laval.
- Pouliot, E., Bergeron-Leclerc, C., Maltais, D., Cherblanc, J., Dion, J., Dubois, P., Simard, A.-S., Ross, G., Gravel, A.-R., Labra, O., Vaillancourt, C. et Abderrafie Moalla, T. (2022). La conciliation travail-famille chez les employés universitaires ayant des enfants de 11 ans et moins dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. *Enfances, Familles, Générations*, (40). <https://doi.org/10.7202/1096377ar>
- Prikhidko, A., H. Longet et M. G. Wheaton. 2020. The effect of concerns about COVID-19 on anxiety, stress, parental burnout, and emotion regulation: The role of susceptibility to digital emotion contagion. *Frontiers in Public Health*, 8. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2020.567250>
- Réseau pour un Québec Famille. 2020. *Besoin des familles en conciliation famille-travail post-crise COVID-19. Sondage Léger*. [https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYStpVCZIXk8RXwzml7VVuY/asset/files/Rapport\\_RPQF\\_PPT\\_2020-06-18\\_vf.pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYStpVCZIXk8RXwzml7VVuY/asset/files/Rapport_RPQF_PPT_2020-06-18_vf.pdf)
- Risser, L., Berger, R. P., Renov, V., Aboiye, F., Duplessis, V., Henderson, C., Randell, K. A., Miller, E. et Ragavan, M. I. (2022). Supporting children experiencing family violence during the covid-19 pandemic: ipv and cps provider perspectives. *Academic Pediatrics*, 22(5), 842-849. <https://doi.org/10.1016/j.acap.2022.03.011>

- Robertson, E., Hershenfield, K., Grace, S. L. et Stewart, D. E. (2004). The psychosocial effects of being quarantined following exposure to SARS: a qualitative study of Toronto health care workers. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 49(6), 403-408. <https://doi.org/10.1177/070674370404900612>
- Robertson, P. N., Sabo, M. et Wickel, K. (2011). Internal working models of attachment and postdivorce coparent relationships. *Journal of Divorce and Remarriage*, 52(3), 187-201. <https://doi.org/10.1080/10502556.2011.569442>
- Sano, Y., L. N. Richards et A. M. Zvonkovic (2008). Are mothers really “gatekeepers” of children? Rural mothers’ perceptions of nonresident fathers’ involvement in low-income families. *Journal of Family Issues*, 29(12), 1701-1723. <http://dx.doi.org/10.1177/0192513X08321543>
- Saini, M., Black, T., Lwin, K., Marshall, A., Fallon, B. et Goodman, D. (2012). Child protection workers' experiences of working with high-conflict separating families. *Children and Youth Services Review*, 34(7), 1309-1316. <https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2012.03.005>
- Saini, M., Drozd L. et Olesen N. (2016). Les comportements et attitudes de veille parentale adaptés ou mal adaptés à la suite de séparation et de divorce. Dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Amand et S. Lévesque (dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale* (2<sup>e</sup> éd., vol. 1, p. 113-133). Presses de l’Université du Québec.
- Sarrazin, J. et Cyr, F. (2007). Parental conflicts and their damaging effects on children. *Journal of Divorce & Remarriage*, 47(1-2), 77-93. [https://doi.org/10.1300/J087v47n01\\_05](https://doi.org/10.1300/J087v47n01_05)
- Sbarra, D. A., et Emery R. E. (2008) Deeper into divorce: Using actor-partner analyses to explore systemic differences in coparenting conflict following custody dispute resolution. *Journal of Family Psychology*, 22(1), 144-155. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.22.1.144>
- Simard, M., Pouliot, E., Maltais, D., Nadeau, D., Collin-Vézina, D., Séguin-Baril, S. et Tremblay, J. (2022). Perceptions et réactions d’intervenants québécois face à la dispensation de services sociaux aux jeunes et aux familles en temps de COVID-19. *Écrire le social*, 4, 7-21. <https://doi.org/10.3917/esra.004.0007>
- Stark, E. (2007). *Coercive Control : How Men Entrap Women in Personal Life*. Oxford University Press.
- Statistique Canada. (2011). *Statistique de l'état civil du Canada : base de données sur les divorces*. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&Id=113994](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=113994)

- Statistique Canada. (2016). *Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200/x/2016006/98-200-x2016006-fra.cfm>
- Stolnicu, A. et Hendrick, S. (2017). Vers une coparentalité satisfaisante après la séparation conjugale.... *Thérapie Familiale*, 38, 415-435. <https://doi.org/10.3917/tf.174.0415>
- Trinder, L. (2008). Maternal gate closing and gate opening in postdivorce families, *Journal of Family Issues*, 29(10), 1298-1324. <http://dx.doi.org/10.1177/0192513X08315362>
- Tremblay, J., Drapeau, S., Robitaille, C., Piché, É., Gagné, M. et Saint-Jacques, M. (2013). Trajectoires de coparentalité post-rupture conjugale. Une étude exploratoire qualitative. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 33, 37-58. <https://doi.org/10.3917/rief.033.0037>
- Trocme, N., Kyte, A., Sinha, V. et Fallon, B. (2014). Urgent protection versus chronic need : clarifying the dual mandate of child welfare services across Canada. *Social Sciences*, 3, 483-498. <https://doi.org/10.3390/socsci3030483>
- Turbide, C. (2017). *Le conflit sévère de séparation : et si on tenait compte du contexte ?* Collection Débats et enjeux (8), Québec, Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale. [https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/debats\\_et\\_enjeux\\_8\\_en\\_ligne.pdf](https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/debats_et_enjeux_8_en_ligne.pdf)
- Van Dijk R, van der Valk IE, Deković M, Branje S. (2020). A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families: Examining mediation using meta-analytic structural equation models. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101861>.
- Whiteside, M. F. et B. J. Becker (2000). Parental factors and the young child's postdivorce adjustment: A meta-analysis with implications for parenting arrangements. *Journal of Family Psychology*, 14(1), 5-26. <http://dx.doi.org/10.1037/0893-3200.14.1.5>

## ANNEXE A

### **Recrutement à des fins de recherche dans le cadre de la maîtrise en travail social**

Bonjour,

Ce message vise à recruter des participants ayant un intérêt à s'impliquer dans une recherche dans le cadre d'un projet de maîtrise en travail social. Le projet dont il est question porte sur *le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation*.

Les professionnels œuvrant en protection de la jeunesse font face à la problématique des conflits sévères de séparation à travers les situations qu'ils rencontrent. Dans le contexte de la pandémie actuelle, cette problématique et les interventions qui y sont associées sont susceptibles de subir des changements. Ainsi, le présent projet poursuit trois objectifs spécifiques :

- Définir les conflits sévères de séparation selon la vision des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse;
- Recueillir le point de vue de ces intervenants quant aux facteurs facilitant ou faisant obstacle à l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation;
- Identifier les stratégies que ces intervenants jugent efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.

Pour ce faire, nous sollicitons la participation d'intervenants volontaires afin de mener une entrevue semi-dirigée sur leur temps personnel. Les intervenants qui se montreront disponibles devront :

- Avoir minimalement deux ans d'expérience en protection de la jeunesse;
- Travailler dans le secteur de l'application des mesures;
- Être disponibles pour une entrevue via ZOOM d'une durée de 60 à 90 minutes.

Compte tenu de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, les entrevues se dérouleront via la plateforme ZOOM afin de respecter les mesures de distanciation

sociale en vigueur. Le questionnaire sociodémographique et le formulaire d'information et de consentement seront acheminés par la poste ou par courriel, avant la tenue de l'entrevue.

Pour toutes questions ou intérêt en lien avec le projet, vous pouvez vous adresser à Ann-Sophie Tremblay, aux coordonnées suivantes : [ann-sophie.tremblay2@uqac.ca](mailto:ann-sophie.tremblay2@uqac.ca) ou encore au 418-290-4559.

Merci de l'intérêt porté à cette demande.

Ann-Sophie Tremblay, étudiante à la maîtrise en travail social.

# ANNEXE B

## Questionnaire sociodémographique

### 1. Quel est votre sexe?

- Homme
- Femme
- Autre

### 2. Quel est votre âge?

### 3. Quel est votre dernier niveau scolaire atteint?

- Diplôme d'études collégiales
- Certificat
- Baccalauréat
- Maîtrise
- Doctorat

### 4. Quel est le domaine de formation de votre dernier diplôme obtenu?

- Travail social
- Criminologie
- Éducation spécialisée
- Psychoéducation
- Psychologie
- Autre

### 5. Quel est votre titre d'emploi actuel?

- Technicien en travail social
- Éducateur spécialisé
- Agent de relations humaines
- Travailleur social
- Psychoéducateur
- Psychologue
- Autre

### 6. Quel est votre statut d'emploi?

- Temps partiel (56 heures et moins sur période de 14 jours)
- Temps plein (plus de 56 heures sur période de 14 jours)

**7. Quel est votre secteur de pratique?**

- Chicoutimi/La Baie
- Jonquière
- Alma
- Dolbeau-Mistassini
- Roberval
- Chibougamau

**8. Depuis combien d'années travaillez-vous pour votre employeur actuel?**

**9. Au total, combien d'années d'expérience avez-vous dans les services destinés aux jeunes et aux familles?**

- 2 ans et moins
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 10 et 15 ans
- Entre 15 et 20 ans
- Entre 20 et 25 ans
- 25 ans et plus

**10. Quel est votre nombre d'années d'expérience au secteur d'application des mesures?**

- 2 ans et moins
- Entre 2 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 10 et 15 ans
- Entre 15 et 20 ans
- Entre 20 et 25 ans
- 25 ans et plus

**11. Quelles sont les approches utilisées dans votre établissement dans l'intervention en contexte de CSS? (cochez toutes les réponses qui s'appliquent).<sup>5</sup>**

- Rencontres avec toute la famille
- Approche psychosociale ou diagnostique
- Approche écosystémique
- Approche psychoéducative
- Approche cognitive-comportementale

---

<sup>5</sup> Question inspirée du questionnaire de Saini et al. (2019) et de Godbout et al.(2018), qui a adapté ce questionnaire pour le Québec

- Approche motivationnelle
- Approche centrée sur les solutions
- Approche basée sur la théorie de l'attachement (sécurité affective)
- Approche de médiation (négociation sur intérêts)
- Trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale
- Autre(s)  
(spécifiez)\_\_\_\_\_

## ANNEXE C

### **Le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation.**

#### **Guide d'entrevue**

Nous vous remercions pour votre participation à cette étude portant sur le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation. Cette entrevue sera d'une durée approximative de 90 minutes. Votre implication dans ce projet permettra de mieux documenter les conflits sévères de séparation en contexte de protection de la jeunesse au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, tout en tenant compte de la crise sanitaire actuelle. Votre participation contribuera aussi à mettre en lumière les ressources disponibles pour les intervenants en lien avec cette problématique et d'identifier des pistes de solution permettant d'améliorer l'intervention et l'aide offertes aux familles.

Compte tenu de la situation actuelle entourant la situation de la pandémie de la Covid-19, une section du guide d'entrevue visera à documenter votre point de vue sur les conflits sévères de séparation dans le contexte de la pandémie actuelle.

#### Informations générales

1. Pouvez-vous me décrire brièvement votre parcours scolaire et professionnel avant que vous débutiez votre emploi à l'application des mesures?
  - Votre scolarité (études complétées, domaine d'étude, etc.);
  - Votre parcours professionnel antérieur à votre emploi au CIUSSS du SLSJ (emplois occupés, nombre d'années, clientèles, tâches et fonctions, etc.);
  - Votre parcours au sein du CIUSSS (secteurs où vous avez travaillé, rôles et responsabilités, etc.).
  
2. Pouvez-vous me parler de l'emploi que vous occupez actuellement à l'application des mesures?
  - Titre d'emploi, tâches et fonctions;
  - Expertises développées.

3. À quoi ressemble une journée typique dans votre emploi?
4. Quelles sont les principales caractéristiques de votre clientèle?
5. Selon vous, quelles sont les opportunités qui sont offertes par votre employeur vous permettant d'en savoir plus sur la problématique des CSS?
6. À quelle banque d'information ou de documentations avez-vous accès en ce qui concerne les conflits sévères de séparation dans votre milieu de travail?
7. Dans quelle mesure le contexte de la pandémie actuelle contribue-t-il à changer votre situation professionnelle depuis le 13 mars?

Définition des conflits sévères de séparation
---

8. Lorsqu'il est question du conflit sévère de séparation, quels sont les trois mots-clés qui vous viennent spontanément en tête? (faire expliquer la signification de chaque mot)
9. Dans vos mots, comment définissez-vous les conflits sévères de séparation (CSS)?
10. Comment votre organisation définit-elle les CSS?
11. D'autres concepts connexes sont souvent utilisés lorsqu'il est question de CSS, tels que l'aliénation parentale et le conflit de loyauté.
  - Selon vous, comment peut-on définir l'aliénation parentale? Pouvez-vous me donner un exemple?
  - Selon vous, comment peut-on définir le conflit de loyauté? Pouvez-vous me donner un exemple?
  - À vos yeux, comment ces deux concepts se distinguent-ils des CSS?
  - À vos yeux, quelles sont les similitudes entre ces concepts?
12. À quelle fréquence rencontrez-vous ces situations dans votre pratique?
  - Les conflits sévères de séparation
  - L'aliénation parentale

- Le conflit de loyauté

Dans quelle mesure la fréquence de ces situations a-t-elle changée depuis le début de la pandémie?

**13.** Selon vous, est-ce que la violence conjugale est un phénomène qui peut être rencontré dans les situations de CSS?

- Quels rapprochements faites-vous entre le concept de CSS et celui de violence conjugale?
- Quelles distinctions faites-vous entre ces deux concepts?

**14.** D'où proviennent vos connaissances en lien avec le CSS?

- Formation initiale;
- Formations dans votre milieu de travail (faire préciser les formations);
- Documents de référence (faire préciser les documents);
- Collègues et superviseurs cliniques;
- Médias;
- Autres.

**15.** À quelle fréquence pouvez-vous observer une récurrence dans les dossiers déjà pris en charge en contexte de CSS? (Que ces dossiers fermés sont signalés à nouveau)

**14.1** Quels sont les motifs pour lesquels une intervention psychosociale est à nouveau nécessaire?

**14.2** En quoi ces motifs peuvent-êtré associés à l'épisode de service précédent?

L'intervention en contexte de CSS

- 16.** Votre établissement utilise-t-il une ou des approches communes en ce qui concerne l'intervention en contexte de CSS?<sup>6</sup>
- Si oui, pouvez-vous me décrire cette ou ces approches?
  - En quoi cette ou ces approches sont-elles efficaces dans vos interventions auprès des situations de CSS?
- 17.** En tant qu'intervenant(e), quelles approches utilisez-vous personnellement?
- 18.** En quoi pouvez-vous distinguer vos approches utilisées personnellement de celles qui sont communes dans l'établissement dans les situations de CSS?
- 19.** Selon vous, quelles sont les approches les plus efficaces dans l'intervention en CSS? En quoi ces approches sont-elles efficaces?
- 20.** Selon vous, quelles sont les approches les moins efficaces dans l'intervention en CSS? En quoi ces approches sont-elles inefficaces?
- 21.** En lien avec la question 11 du questionnaire sociodémographique portant sur les approches, élaborez sur les approches sélectionnées en décrivant de quelles façons celles-ci sont appliquées.
- 22.** En ce qui concerne maintenant l'intervention, sur une échelle de 1 (pas du tout à l'aise) à 5 (totalement à l'aise) quel est votre niveau d'aisance dans l'intervention en contexte de CSS?
- 21.1** Pouvez-vous expliquer votre niveau d'aisance indiqué?
- 23.** En général, quels sont les principaux défis que vous rencontrez lorsque vous intervenez en contexte de CSS?

---

<sup>6</sup> Question inspirée du questionnaire de Saini et al. (2019).

Dans quelle mesure ces défis ont-ils changé depuis le début de la pandémie?

24. Quelles stratégies d'interventions jugez-vous efficaces en contexte de CSS?
25. Quelles sont vos attentes en termes de résultats pour qu'une stratégie d'intervention soit jugée efficace en contexte de CSS?
26. D'où proviennent les stratégies d'intervention que vous utilisez?
27. De quelle façon votre milieu de travail vous aide-t-il à trouver des stratégies d'intervention efficaces en contexte de CSS ?
28. Quelles stratégies d'intervention ont été inefficaces dans les situations de CSS que vous avez pu rencontrer?
29. Selon vous, en quoi ces stratégies d'intervention jugées inefficaces ont pu être nuisibles à l'intervention?
30. Compte tenu de la situation actuelle entourant la Covid-19, quelles modifications devez-vous apporter aux stratégies préalablement utilisées?
- 29.1 Ces modifications rendent-elles vos interventions davantage efficaces ou moins efficaces? Expliquez.
31. De quelle façon la violence conjugale peut-elle être observable dans les situations de CSS?
  - Selon vous, quelles sont les particularités ou les défis dans l'intervention en CSS en présence de violence conjugale?
  - Quelles sont les similitudes et les différences dans les stratégies et les approches d'intervention que vous utilisez en présence de violence conjugale?
32. En lien avec la situation actuelle liée à la Covid-19, en quoi les situations de violence conjugale dans les situations de CSS peuvent être différentes selon vous?

**33.** Selon vous, en quoi les ressources offertes par votre employeur sont-elles pertinentes pour vous permettre d'intervenir efficacement dans les situations en contexte de CSS?

- Balises
- Soutien
- Supervision

**34.** Dans la situation en lien avec la Covid-19, de quelle façon votre employeur vous offre des ressources vous permettant d'intervenir efficacement et de façon sécuritaire dans les situations en contexte de CSS?

**35.** Considérant votre charge de travail, comment gérez-vous votre temps pour répondre aux demandes des familles qui vivent des CSS?<sup>7</sup>

**36.** En quoi la situation entourant la Covid-19 a-t-elle un impact sur la gestion de votre temps pour répondre aux demandes des familles vivant des CSS?

Facteurs facilitant ou faisant obstacle à l'intervention en contexte de CSS

**37.** Selon vous, quels sont les caractéristiques liées aux jeunes pouvant faciliter ou faire obstacle à l'intervention en contexte de CSS?

- Âge
- Sexe
- Maturité
- Tempérament
- Présence de TM / difficultés comportementales
- Autres

**36.1** Comment ces caractéristiques peuvent-elles faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS?

**36.2** Comment ces caractéristiques peuvent-elles faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS dans la situation entourant la Covid-19?

**37** Selon vous, quels sont les éléments liés aux parents pouvant faciliter l'intervention en contexte de CSS et ceux pouvant y faire obstacles?

---

<sup>7</sup> Question inspirée du questionnaire de Saini et al. (2019).

- Âge des parents;
- Caractéristiques personnelles des parents;
- Histoire conjugale des parents;
- Caractéristiques parentales (compétences et vulnérabilités).
- Autres

37.1 Comment ces caractéristiques peuvent-elles faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS?

37.2 Comment ces caractéristiques peuvent-elles faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS spécifiquement à la situation reliée à la Covid 19?

38 Selon vous, quels sont les éléments liés à l'entourage de la famille pouvant faciliter l'intervention en contexte de CSS et ceux pouvant y faire obstacle?

- Liens de l'entourage;
- Place occupée par l'entourage;
- Implication de l'entourage
- Autres

38.1 En quoi ces éléments peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS?

38.2 En quoi ces éléments peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS spécifiquement à la situation reliée à la Covid-19?

39 Selon vous, quels sont les éléments liés aux intervenants pouvant faciliter l'intervention en contexte de CSS et ceux pouvant y faire obstacle?

- Connaissance du sujet;
- Années d'expérience;
- Connaissance des ressources;
- Approches et stratégies d'interventions utilisées;
- Autres

39.1 En quoi ces éléments peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS?

39.2 En quoi ces éléments peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS spécifiquement à la situation reliée à la Covid-19?

40 Selon vous, quels sont les éléments liés à votre organisation pouvant faciliter l'intervention en contexte de CSS et ceux pouvant y faire obstacle à l'intervention?

- Soutien de l'organisation;
- Formations offertes;
- Autres

40.1 En quoi ces éléments peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS?

40.2 En quoi ces éléments peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS spécifiquement à la situation reliée à la Covid-19?

41 Selon vous, quels sont les facteurs législatifs pouvant faciliter et faire obstacle à l'intervention en contexte de CSS?

- Spécificités de la Loi de la protection de la jeunesse;
- Cadre d'intervention lié à la loi;
- Grille d'analyse spécifique (pour statuer sur la rétention d'un signalement).

41. 1 En quoi ces facteurs peuvent-ils faciliter ou faire obstacle à l'intervention en contexte de CSS?

41.2 En quoi ces facteurs peuvent-ils faciliter ou entraver l'intervention en contexte de CSS spécifiquement à la situation reliée à la Covid-19?

L'intervention en contexte de CSS dans des situations spécifiques

42 Pouvez-vous me parler d'une situation de CSS dans laquelle vous êtes intervenu dans le contexte que nous vivons depuis le 13 mars 2020 et qui s'est bien passée au cours d'un suivi psychosocial? (Caractéristiques des parents et de l'enfant, contexte d'intervention : mesure volontaire / judiciaire, etc.). Si vous n'avez pas vécu ce type de situation depuis le début de la pandémie, parlez d'une situation vécue antérieurement.

- Comment dériveriez-vous la collaboration des diverses personnes impliquées dans la situation dont il est question (parents, jeunes, autres intervenants s'il y a lieu, etc.)?
- Quelle est la durée de la mesure en lien avec la situation dont il est question et, s'il y a lieu, combien de fois celle-ci a-t-elle été reconduite?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans cette situation et comment êtes-vous arrivé à les surmonter?
- Quels sont les éléments positifs que vous avez rencontrés au cours de vos interventions dans cette situation?
- Quelles approches et stratégies d'intervention avez-vous utilisées dans cette situation?
- Quels ont été les motifs de la fin du suivi dans cette situation?

43 Pouvez-vous me parler d'une situation de CSS dans laquelle vous êtes intervenu dans le contexte que nous vivons depuis le 13 mars 2020 et qui s'est avérée difficile au cours d'un suivi psychosocial? (caractéristiques des parents et de l'enfant, contexte d'intervention : mesure volontaire / judiciaire, etc.) Si vous n'avez pas vécu ce type de situation depuis le début de la pandémie, parlez d'une situation vécue antérieurement.

- Comment dériveriez-vous la collaboration des diverses personnes impliquées dans la situation dont il est question (parents, jeunes, autres intervenants s'il y a lieu, etc.).
- Quelle a été la durée de la mesure en lien avec la situation dont il est question et, s'il y a lieu, combien de fois celle-ci a-t-elle été reconduite?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées dans cette situation et comment êtes-vous arrivé à les surmonter?
- Quels ont été les éléments positifs que vous avez rencontrés au cours de vos interventions dans cette situation?
- Quelles approches et stratégies d'intervention avez-vous utilisées dans cette situation?
- Quels ont été les motifs liés à la fin du suivi dans cette situation?

44 Qu'observez-vous dans l'évolution de la sévérité de la situation d'un épisode de service à l'autre?

Recommandations des intervenants

45 Quelles recommandations pourriez-vous faire aux parents qui vivent des CSS?

- 46 Quelles recommandations pourriez-vous faire aux intervenants qui travaillent auprès des familles vivant des CSS?
- 47 Quelles recommandations pourriez-vous faire auprès des partenaires (CLSC, organismes, domaine juridique) qui sont confrontés à la problématique des CSS?
- 48 Quelles recommandations pourriez-vous faire auprès des chefs de service et de la direction de votre établissement en ce qui concerne la problématique des CSS?
- 49 Quelles recommandations pourriez-vous faire en lien avec le contexte de pandémie actuelle?
- 50 En terminant, avez-vous des éléments à ajouter en lien avec la situation des intervenants dans l'intervention en contexte de CSS en contexte de protection de la jeunesse?

Merci de votre participation et de votre contribution à l'avancement des connaissances entourant les CSS dans l'intervention en protection de la jeunesse.

## **ANNEXE D**

La présente atteste que ce mémoire a fait l'objet d'une certification éthique.  
Le numéro du certificat est 2021-250.

## **ANNEXE E**

La présente atteste que le présent projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et qu'il satisfait aux exigences de la politique de l'UQAC en cette matière.

Projet # 2021-561

# ANNEXE F

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean**

**Québec** 

## **Formulaire d'information et de consentement**

- Titre du projet de recherche :** Le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation.
- Chercheur responsable du projet de recherche :** Eve Pouliot, Professeure d'unité d'enseignement en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- Co-chercheur :** Élisabeth Godbout, Faculté des sciences sociales, Université Laval.
- Étudiante :** Ann-Sophie Tremblay, étudiante à la maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- Établissement participant :**
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean)

### **1. Introduction**

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur responsable de ce projet ou à un membre de son personnel de recherche et à leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair.

### **2. Nature et objectifs du projet de recherche**

Le présent projet de recherche vise à interroger les intervenants psychosociaux œuvrant en protection de la jeunesse en ce qui concerne la problématique des conflits sévères de séparation, qui constitue une problématique qui suscite des difficultés dans l'intervention sociale, en raison de sa complexité et du peu de connaissances en ce qui a trait à ce phénomène. Étant donné la situation exceptionnelle auquel le Québec fait face actuellement, nous analyserons le tout dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ainsi, par ce projet, les questions posées aux professionnels permettront de comprendre leur point de vue sur cette problématique grandissante en protection de la jeunesse, en plus de déterminer les stratégies qu'ils jugent efficaces ou non pour venir en aide à la clientèle visée. En ce qui a trait spécifiquement au contexte de pandémie, nous cherchons à savoir en quoi cette situation amène les intervenants à modifier leurs interventions et de quelle façon ceux-ci doivent s'adapter.

Le but général de ce projet de mémoire est de documenter le point de vue des intervenants psychosociaux œuvrant en contexte de protection de la jeunesse sur les conflits sévères de

séparation. Pour ce faire, trois objectifs spécifiques seront poursuivis :

- Définir les conflits sévères de séparation selon la vision des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse;
- Recueillir le point de vue de ces intervenants quant aux facteurs facilitant ou faisant obstacle à l'intervention auprès des familles vivant des conflits sévères de séparation;
- Identifier les stratégies que ces intervenants jugent efficaces pour intervenir en contexte de conflits sévères de séparation.

Pour la réalisation de ce projet de recherche, nous comptons recruter 10 participants majeurs, hommes et femmes, qui interviennent en contexte de protection de la jeunesse.

### **3. Déroulement du projet de recherche**

#### **3.1 Lieu de réalisation du projet de recherche, durée et nombre de visites**

Ce projet de recherche se déroulera avec les membres du personnel volontaires du CPEJ du Saguenay Lac-St-Jean du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Votre participation à ce projet sera pour une rencontre d'une durée approximative de 60 à 90 minutes. Compte tenu du contexte de pandémie, les rencontres auront lieu sur la plateforme ZOOM afin de respecter les demandes de la part de la Santé Publique.

#### **3.2 Nature de la participation**

La nature de la participation visera à documenter le point de vue des intervenants en ce qui a trait aux conflits sévères de séparation en contexte de protection de la jeunesse. Les participants devront préalablement remplir un questionnaire sociodémographique qui leur sera envoyé par la poste avec le nécessaire pour nous retourner le document. Cela permettra d'éviter les contacts directs.

### **4. Avantages associés au projet de recherche**

Vous ne retirerez aucun bénéfice personnel de votre participation à ce projet de recherche. Par ailleurs, les résultats obtenus contribueront à l'avancement des connaissances scientifiques dans ce domaine de recherche.

### **5. Inconvénients associés au projet de recherche**

Ce projet de recherche, autre que de demander de votre temps personnel, n'a pas d'autres inconvénients spécifiques.

### **6. Participation volontaire et possibilité de retrait**

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en informant l'équipe de recherche.

Si vous vous retirez du projet ou êtes retiré du projet, l'information et le matériel déjà recueillis dans le cadre de ce projet seront néanmoins conservés, analysés ou utilisés pour assurer l'intégrité du projet.

Toute nouvelle connaissance acquise durant le déroulement du projet qui pourrait avoir un impact sur votre décision de continuer à participer à ce projet vous sera communiquée rapidement.

## **7. Confidentialité**

Durant votre participation à ce projet de recherche, le chercheur responsable de ce projet ainsi que les membres de son personnel de recherche recueilleront, dans un dossier de recherche, les renseignements vous concernant et nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques de ce projet de recherche.

Ces renseignements ne comprendront pas les informations contenues dans vos dossiers médicaux concernant votre état de santé passé et présent, vos habitudes de vie ainsi que les résultats de tous les tests, examens et procédures qui seront réalisés. Cependant, votre dossier peut aussi comprendre des renseignements tels que votre nom, votre sexe, votre date de naissance et votre origine ethnique.

Tous les renseignements recueillis demeureront confidentiels dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de ces renseignements, vous ne serez identifié que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par le chercheur responsable de ce projet de recherche.

Les données de recherche codées pourront être transmises par le chercheur responsable à Ann-Sophie Tremblay, étudiante à la maîtrise en travail social, le cas échéant. Cependant, le chercheur responsable et les personnes à qui il transmettra les données de recherche sont tenus de respecter les règles de confidentialité en vigueur au Québec et au Canada, et ce, quels que soient les pays.

Ces données de recherche seront conservées pendant au moins 7 ans par le chercheur responsable de ce projet de recherche.

Les données de recherche pourront être publiées ou faire l'objet de discussions scientifiques, mais il ne sera pas possible de vous identifier.

À des fins de surveillance, de contrôle, de protection, de sécurité, votre dossier de recherche ainsi que vos dossiers médicaux pourront être consultés par une personne mandatée par des organismes réglementaires de l'établissement ou du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces personnes et ces organismes adhèrent à une politique de confidentialité.

Vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin. Par ailleurs, l'accès à certaines informations avant la fin de l'étude pourrait impliquer que vous soyez retiré du projet afin d'en préserver l'intégrité.

## **8. Possibilité de commercialisation**

Les résultats de la recherche découlant notamment de votre participation à ce projet pourraient mener à la création de produits commerciaux et générer des profits. Cependant, vous ne pourrez en retirer aucun avantage financier.

## **9. Compensation**

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à ce projet de recherche.

## **10. En cas de préjudice**

Si vous deviez subir quelque préjudice que ce soit dû à votre participation au projet de recherche, vous recevrez tous les soins et services requis par votre état de santé.

En acceptant de participer à ce projet de recherche, vous ne renoncez à aucun de vos droits et

vous ne libérez pas le chercheur responsable de ce projet de recherche et l'établissement de leur responsabilité civile et professionnelle.

### **11. Identification des personnes-ressources**

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes en lien avec le projet de recherche ou si vous souhaitez vous en retirer, vous pouvez communiquer avec le chercheur responsable de ce projet de recherche ou avec une personne de l'équipe de recherche au numéro suivant 418 290-4559.

Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec le commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean au 418 541-7026 ou sans frais 1 877 662-3963.

### **12. Surveillance des aspects éthiques du projet de recherche**

Le Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean a approuvé le projet de recherche et en assurera le suivi. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le secrétariat du Comité au 418 541-1234, poste 2369.

**Titre du projet de recherche :** **Le point de vue des intervenants psychosociaux en protection de la jeunesse sur les conflits sévères de séparation**

#### **1. Consentement du participant**

J'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement. On m'a expliqué le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement. On a répondu à mes questions et on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision. Après réflexion, je consens à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées.

---

Nom et signature du participant

Date

#### **2. Signature de la personne qui a obtenu le consentement si différent du chercheur responsable du projet de recherche**

J'ai expliqué au participant le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement et j'ai répondu aux questions qu'il m'a posées.

---

Nom et signature de la personne qui obtient le consentement

Date

#### **3. Signature et engagement du chercheur responsable de ce projet de recherche**

Je certifie qu'on a expliqué au participant le présent formulaire d'information et de consentement, que l'on a répondu aux questions qu'il avait.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée et datée au participant.

---

Nom et signature du chercheur responsable de ce projet de recherche

Date